



ANNALES 1992-1993



SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE



AVERTISSEMENT

Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

Le temps a passé et la technique a évolué.

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

Veillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.

Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.



ÉDITORIAL

SI NOUS AVONS CRÉÉ LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE, c'est parce que nous sommes plusieurs à avoir pensé que cela manquait en Bretagne. Non qu'il n'y existe d'associations de numismatique très compétentes. Mais leur objet est vaste, leur mission première est la vulgarisation plus que l'étude, l'échange plus que la présentation des monnaies. Elles ont leur pleine utilité, mais elles ne peuvent tout faire. Or nous voulions aussi autre chose : de la recherche sur une matière essentiellement bretonne peu, très peu publiée...

Pourtant le sujet est large : prémonnaies armoricaines, monnaies dites "gauloises" de la péninsule, monnaies romaines trouvées en Bretagne, mérovingiennes (*qui peut dire si un tremissis "CAMBIDONNO" vient de Campbon, près de Blain en Loire-Atlantique, de Champion dans la Mayenne, ou d'un autre lieu ?*), carolingiennes, ducales, franco-bretonnes, françaises frappées en Bretagne, monnaies de nécessité, jetons, médailles, trésors et trouvailles...

Mais la numismatique bretonne ne se limite pas à cela : il faudrait aussi détailler les frappes de la Compagnie des Indes, parler des faux sols tampons fabriqués vers 1802 au bain de Brest, des médailles que La Pérouse devait offrir à chaque escale de son voyage... et encore des billets qui ont été émis en Bretagne pendant la période révolutionnaire ou, plus près de nous, par nos villes à partir de 1914. Et peut-être de décorations !

Notre monnayage est riche, mais rarement étudié en tant que tel, au point que les collectionneurs ont même un certain mérite à s'y intéresser. Par exemple la plupart des ouvrages de référence qui le décrivent ont été écrits avant 1914... Même si quelques titres récents sont disponibles, le numismate breton ne peut, encore aujourd'hui, se passer de lire Alexis Bigot, ou de l'*Atlas des monnaies gauloises*, des notices de P. Soullard sur les jetons, du *Livre Doré* de la Ville de Nantes...

Y a-t-il beaucoup d'autres secteurs de la numismatique où 75 % des ouvrages encore d'usage courant aient un siècle ? Alors que par ailleurs tant de trésors dorment, inaccessibles, dans nos musées ?

Notre ambition n'est pas de remettre toutes les connaissances de la numismatique bretonne à jour – ni même de plagier la SFN, car nous n'en avons pas les moyens – mais de créer une Société d'étude permettant ainsi une meilleure connaissance de l'histoire de notre pays, si peu enseignée, et si mal connue.

Pour cela, nous nous fixons des règles, afin de conserver notre originalité, afin de ne pas laisser diluer notre propos initial.

Nous nous proposons donc de nous réunir pour écouter les communications, si possible inédites, de ceux de nos adhérents qui ont fait des recherches. 80 % de ces communications porteront sur la matière bretonne, au sens large toutefois. Ce sera la règle du jeu pour éviter de nous perdre dans toutes les directions. Mais nous serons heureux d'entendre aussi 20 % des communications sur d'autres domaines numismatiques – ce serait trop dommage de s'en priver – voire même de temps en temps sur des sujets qui conforteraient notre connaissance de l'histoire bretonne : l'architecture par exemple ; ne nous privons pas des compétences que nous rencontrons.

Ce plaisir de parler de l'Histoire de notre pays écartera de nous certains collectionneurs : c'est un choix délibéré que nous faisons, d'autant que nous n'entendons nullement consacrer une part si minime soit-elle de notre énergie à des ventes ou à des échanges.

En revanche, nous comptons bien exposer des monnaies lors de chacune de nos sessions : ce n'est qu'en voyant des monnaies que l'on forme son propre goût, son sens critique, que l'on précise ses propres centres d'intérêt. Et nous escomptons bien aussi que chaque communication sera dûment rédigée et insérée dans notre bulletin, afin qu'elle ne se perde pas.

Les choix que nous faisons sont la garantie de la qualité de nos réunions. Comment sinon intéresser les mêmes personnes au même moment si nous ne définissons pas des centres d'intérêts communs ? Mais il ne sera pas nécessaire d'avoir des années de collection derrière soi pour nous rejoindre ; la passion, l'intérêt et l'envie d'apprendre et de découvrir primeront tout.

Souhaitons-nous donc de beaucoup découvrir grâce à notre nouvelle association ; et, souhaitons-lui le plus convivial avenir !

Daniel Cariou



SOMMAIRE 1992-1993

ANNALES 92-93 - Dépôt légal janvier 1994
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

NOTE SUR UN STATÈRE D'OR DES OSISMII Gérard Fontenoy	page 5
UNE VARIÉTÉ INÉDITE DU STATÈRE DES OSISMES "À LA BARRIÈRE D'HIPPODROME" Philippe Abollivier	page 9
APERÇU DU MONNAYAGE CORIOSOLITE Gérard Fontenoy	page 13
CITÉ DES NAMNÈTES : UN TREMISSIS MÉROVINGIEN INÉDIT DU MONÉTAIRE JEAN Daniel Cariou	page 25
UN TRÉSOR A GUÉRANDE Henri Vié	page 27
DÉNOMINATION DES MONNAIES NATIONALES BRETONNES EN OR DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES d'après les pièces justificatives publiées par Alexis Bigot. Daniel Cariou	page 29
ESSAI DE CATALOGUE ET DE CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE POUR LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE À L'HERMINE PASSANT Daniel Cariou	page 33
JETONS, MÉDAILLES, MONNAIES DES COMPAGNIES DES INDES Daniel Cariou	page 37
• I/La Compagnie des Indes et la Bretagne.	page 38
• II/Monnayage local des Compagnies.	page 48
• III/La Compagnie des Indes Occidentales.	page 54
JETONS DES NÉGRIERS NANTAIS Daniel Cariou	page 59
LES JETONS DES NOTAIRES DE NANTES AU XVIII^e SIÈCLE (<i>ESSAI DE DATATION</i>) Jean-Pierre Bodiguel	page 63
BREST : MÉDAILLES ANTIDATÉES DU VOYAGE DE LAPÉROUSE Daniel Cariou	page 65
NUMISMATIQUE DES PIONNIERS NANTAIS DES TRANSPORTS AU XIX^e SIÈCLE OU LE MOT "BUS" EST-IL D'ORIGINE BRETONNE ? Daniel Cariou	page 70
DEUX RARES "TIMBRES-MONNAIES" ATTRIBUÉS À ST-MALO Gérard Barré	page 72

BUREAU :

Daniel CARIOU, *Président*
Jacques KERVÉGANT, *Secrétaire*
Jean-Pierre BODIGUEL, *Trésorier*
Gérard FONTENOY, *Rédacteur*

●
SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

6, rue Texier-La-Houlle - 56000 VANNES - Tél. 97 63 31 66 (entre 19h30 et 21h30)



NOTE SUR UN STATÈRE D'OR DES OSISMII

Gérard FONTENOY



Fig. 1/Statère trouvé à BREST (agrandi x 2).

Enfin ! Une monnaie gauloise des Osismii découverte dans ma cité, Brest...

EN EFFET, LE STATÈRE D'OR présenté ici fut trouvé à Brest, dans le quartier de Kérangoff situé sur une hauteur de la rive droite, en 1945, lors de travaux de terrassement au début de la reconstruction de la ville après la guerre.

Ce sont là, du moins, les indications que m'a apportées l'actuelle propriétaire de cette monnaie : cette dame tient de son père, à l'époque bijoutier à Recouvrance (quartier joutant celui de Kérangoff), et qui en fit l'acquisition dès que la trouvaille lui fut confiée. Je précise qu'il s'agit d'une trouvaille isolée. Ce statère porte d'ailleurs sur la tranche une trace d'épreuve à la pierre de touche, défaut généralement commun sur les monnaies d'or gauloises trouvées isolément.

La particularité de cette monnaie tient à son style tout à fait différent de celui de la suite des statères répertoriés aux Osismii, au point qu'elle fut mal attribuée dans les principaux ouvrages traitant de la numismatique celtique.

Avers : Tête humaine à droite, chevelure formée de 2 grosses boucles retombant l'une en avant, l'autre en arrière, et entourée de cordons perlés ; œil allongé vu de face, lèvres figurées par 2 points. Sanglier en cimier.

Revers : Cheval androcéphale à crinière tourné à droite, chevauché d'un cavalier (ou cavalière ?) tenant bouclier dans la main gauche et un objet difficile à identifier dans la main droite. Sous le cheval, sanglier-enseigne inscrit dans un cordon perlé en cercle.

Poids : 7,36 grammes. Fig. 1.

Nous sommes ici en présence d'un statère dit du type "Ké-riilien", du nom du lieu de découverte dudit statère au début des années 60, et actuellement connu par quelques rares spécimens :

1. Exemple de "Ké-riilien" en Plouénventer, Nord-Finistère, 7,46 g. (L. Pape, 1963). Fig. 2.



Fig. 2 (agrandi x 2 environ)

2. Exemple des environs de Callac, arrond. de Guingamp, Côtes-d'Armor, 141 grains = 7,47 g. (Lemière 1852, planche III n° 14). Fig. 3.

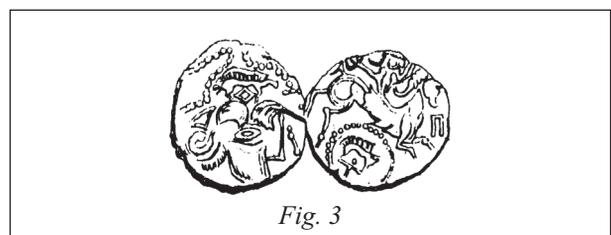
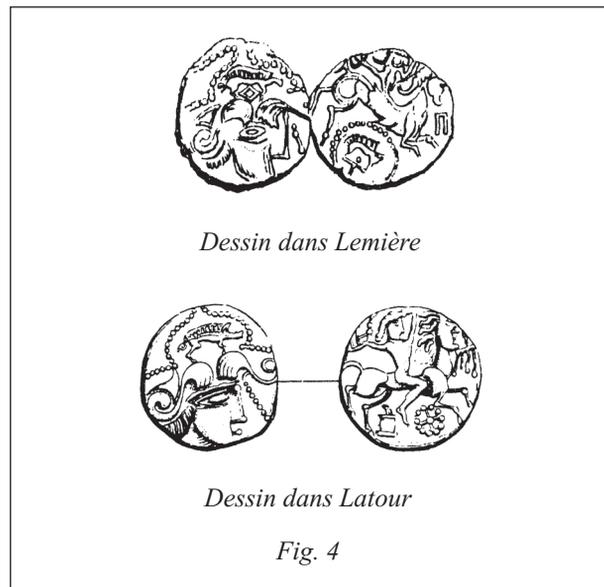


Fig. 3

Par extension, est également classé au type "Kérilien", un statère pratiquement identique dont la différence réside en le remplacement, au revers, du sanglier-enseigne par un petit cercle perlé centré d'une croix et un motif non identifié situé à gauche de ce cercle, répertorié au De La Tour sous le n° 6764 :

3. Exemple de Crozon, Nord-Finistère, 7,38 g
(Lemière, page 23 n° 2). C'est le BN 6764. Fig. 4.



4. Enfin, un quatrième spécimen, l'exemplaire de Penmarc'h, Sud-Finistère, 7,25 g, dont je ne possède ni présentation ni description, fait également partie de la série de type "Kérilien". (Vallier 1881 ; Pape, 1963).

Le statère trouvé à Brest serait donc un quatrième exemplaire de cette série. Il semble que ce soit le même coin de droit qui a servi pour l'exemplaire trouvé à Kérilien. Quant au revers, il fut frappé avec un coin usagé et détérioré.

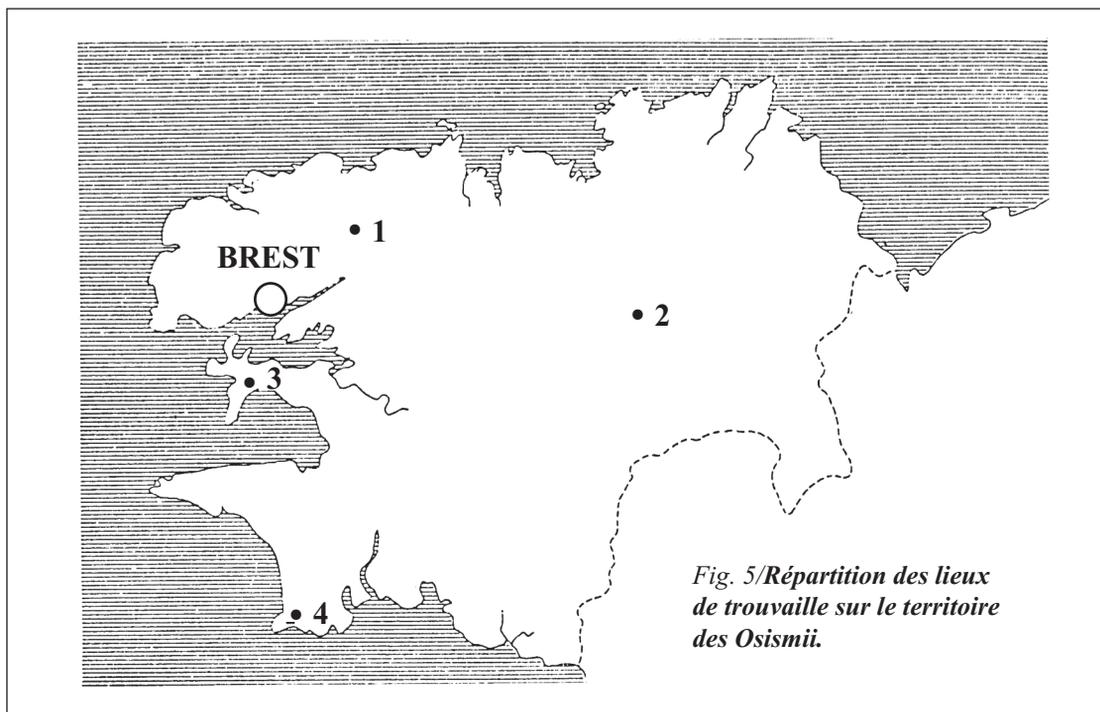
C'est volontairement que je n'évoquerai pas dans cette note les monnaies divisionnaires, 1/4 de statères, du même type, mais avec cercle perlé au revers sous le cheval, connus à plusieurs exemplaires, au sujet desquels je ne possède pas suffisamment d'éléments. La répartition sur la carte des lieux de trouvaille de ce type de statère démontre une localisation en territoire osismien. Fig. 5.

C'est sans doute la découverte du statère de "Kérilien" qui détermina l'attribution de ce type aux Osismii. Auparavant, il était attribué aux Riédones dans l'Atlas de H. de La Tour, et la timide correction d'attribution aux Vénètes figurant dans ce même ouvrage récemment mis à jour⁴ n'ajoute pas à la clarté sur le classement des monnaies gauloises armoricaines. Ce BN 6764 est, par contre, attribué aux Osismii dans le complément à ce même Atlas, tout aussi récent, avec l'appellation "Type au cavalier armé" en référence à une communication sur ce sujet par S. Scheers, communication qui comporte en annexe quelques lignes sur la série du type "Kérilien"⁶.

Il existe d'autres monnaies attribuées aux Osismii au type du cavalier, en bas or rouge (trouvaille de Carantec, trouvaille de Jersey 11 – deuxième lot), mais qui ne peuvent être assimilées à la série du type "Kérilien" dont la caractéristique réside dans le fait que le cheval du revers est androcéphale.

En conclusion, la découverte du statère de Brest contribue aux études déjà menées sur le statère du type "Kérilien" et confirme les enseignements suivants :

- Les statères de ce type répertoriés à ce jour sont rares.
- Ils semblent toujours avoir été trouvés isolément.
- Localisés en majorité dans le Finistère, ils sont attribuables aux Osismii.
- Leur poids assez fort, oscillant de 7,25 g à 7,47 g, ainsi que leur composition d'or assez riche, les feraient dater du début du I^{er} siècle avant J.-C. et les classeraient donc dans les plus anciennes monnaies osismiennes. ■



BIBLIOGRAPHIE

1. L. Pape: "Le monnayage des Armoricaains" dans "Protohistoire de la Bretagne". 1979.
2. H. Lemière: "Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine". 1852.
3. H. de La Tour: "Atlas de monnaies gauloises". 1892.
4. H. de La Tour: "Atlas de monnaies gauloises" mis à jour par B. Fischer. 1992.
5. S. Scheers: "Un complément à l'Atlas de monnaies gauloises de H. de La Tour". 1992.
6. S. Scheers: "La datation des monnaies d'or au cavalier armé" dans "Keltische Numismatic und Archäologie". 1981.

Remerciements à P. Abollivier de Brest pour son aide dans la recherche des sources bibliographiques ainsi que pour les prises de vue de la monnaie ici présentée.

ADDITIF

Colbert de Beaulieu, dans "Un complément inédit à l'essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine de H. Lemière" (Notice de Numismatique celtique, 1957), porte à notre connaissance des extraits du "Manuscrit de Kerliver" d'où je relève une indication intéressante:

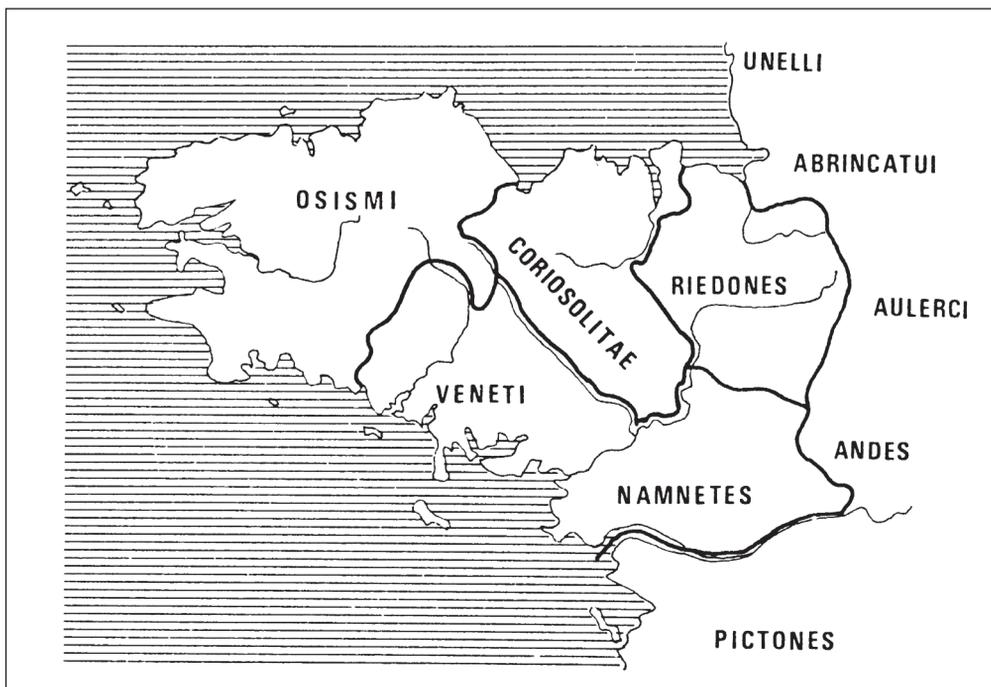
Page 26 (du manuscrit).

Le Bourg-Blanc près de Brest.

N° 13. planche IX. or; sanglier en cimier, sanglier en cercle.

Commentaire de C.B.:

Provenance inédite d'une espèce d'or dont le type avait déjà été signalé par Lemière (Pl. III, 14) à Callac (Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp).



Carte des cités gauloises armoricaines au début du Haut-Empire.



UNE VARIÉTÉ INÉDITE DU STATÈRE DES OSISMES “À LA BARRIÈRE D’HIPPODROME”

Philippe ABOLLIVIER

LES DEUX RÉCENTES REMISES À JOUR de l’*Atlas de Latour* par Brigitte Fischer et Simone Scheers permettent de se faire une idée plus précise des monnaies gauloises et plus particulièrement du monnayage attribué aux Osismes, même s’il est des points de divergence entre ces deux auteurs. Pour ma part, je vais essayer de faire le point sur un type bien particulier, celui appelé “à la barrière d’hippodrome”.

Ce type est celui du *Latour* 6508 décrit dans le catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale par Muret et Chabouillet sous les références BN 6507 à 6511.

Avers : Tête d’Ogmios à droite, coiffée d’une étoile à quatre rayons et entourée de cordons de perles.

Revers : Bige à gauche, devant une rouelle suspendue à un cordon que tient l’aurige, sous l’androcéphale “tente”.

Cette description appelle quelques rectificatifs.

Au revers, ce n’est pas un bige mais tout simplement un cheval androcéphale à gauche et sous celui-ci ce que l’auteur appelle “tente” est désormais appelé “barrière d’hippodrome”.

Ce terme a le mérite d’identifier clairement le type, même s’il n’a rien à voir avec le sens que voulaient lui donner nos ancêtres (*une façade de temple, un camp, un symbole cultuel?*).

Nous devons le nom donné à ce motif aux archéologues L. Le Pontois et P. Du Chatellier qui ont remarquablement décrit ce type lors d’une trouvaille monétaire dans la commune de Kersaint-Plabennec (*Finistère*) en 1903.

À l’heure actuelle, les lieux connus de trouvaille pour ce type sont au nombre de quatorze (*voir fig. 1*).

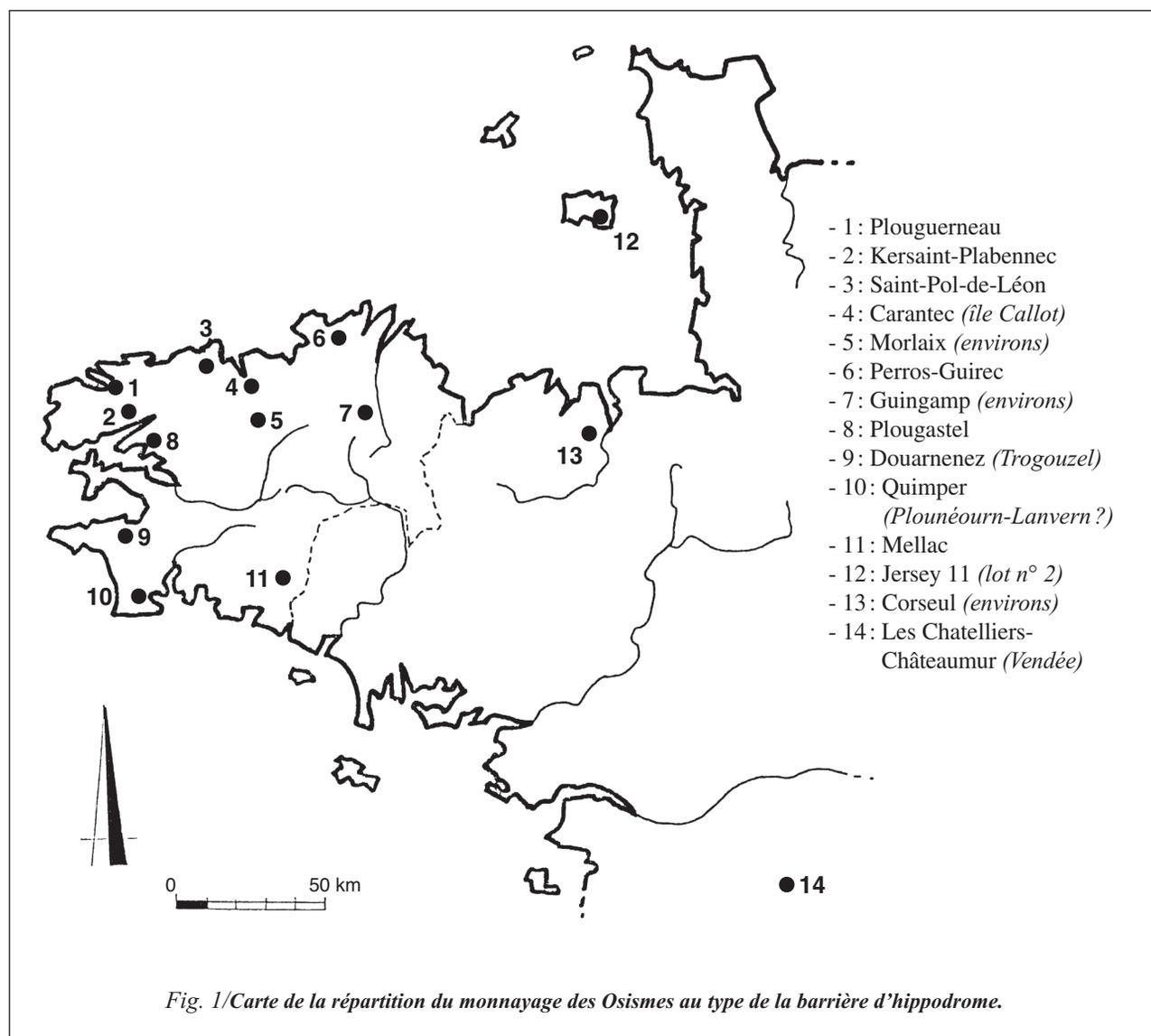


Fig. 1/ Carte de la répartition du monnayage des Osismes au type de la barrière d’hippodrome.

Il est à noter que la plus grande partie des trouvailles a été faite dans la partie nord du territoire attribuée aux Osismes à l'exception : d'un quart de statère découvert sur le fanum de Trogouzel (*Douarnenez*) en présence d'un autre quart de type inédit et de petits billons, d'un statère trouvé à Mellac avec des monnaies Coriosolites ainsi que 2 exemplaires de la vente C. Vian (*voir note n° 1*), et hors du territoire attribué aux Osismes : 2 statères dans la trouvaille de Jersey 11 dans un lot de 864 pièces dont 842 relèvent du système Armoricain, un exemplaire dans la collection Rioust de l'Argenteye provenant des environs de Corseul ainsi qu'un statère en Vendée (*Les Chatelliers-Château-mur*).

Cette répartition démontre que ce monnayage circulait très peu au-delà des frontières de la civitas.

Mais venons à ce qui nous intéresse aujourd'hui.

Il m'a été donné l'occasion d'étudier récemment deux statères de ce type.

Le premier est le type classique avec au revers le cheval androcéphale à gauche (*fig. 2.a*) et le second, de même composition de revers mais avec le cheval à droite. À ma connaissance, cette variété de revers n'a pas été signalée (*voir fig. 2.b*).

Voici donc, la description de ce dernier statère :

Avers : Tête stylisée à droite. Sur le haut de la tête un étage de boucles enroulées. Le front, le nez et sa base forment un C inversé. Au centre de ce C, un œil plein en forme d'olive, cerné par deux courbes fines. Au-dessus de l'oreille un enroulement en forme d'S renversé. Derrière l'oreille, enroulement en S, pendant d'oreille triangulaire plein. Devant la face, cordon perlé se terminant par une petite tête à droite. La bouche est figurée par un V horizontal pointé à ses extrémités droites. Du menton très pointu, part un cordon lisse, court, récurrent, terminé par un fleuron double.

Revers : Cheval androcéphale à droite, non sexué. Au-dessus, une tête tournée vers le haut. De la base de cette tête, part un long cordon se terminant devant l'androcéphale par un cercle à quatre rayons. Sous l'androcéphale, le motif appelé "barrière d'hippodrome".

Ces deux statères possèdent une particularité, ils sont frappés avec un coin de droit identique. Nous avons donc deux échantillons de la production d'un même type provenant du même atelier.

Les monnaies pèsent 6,46 g (*fig. 2.a*) et 5,53 g (*fig. 2.b*). Elles présentent un bel aspect brillant et l'alliage est ce que l'on appelle de l'or cuivré. Du point de vue métallurgique, un éclat de flan fait apparaître une structure feuilletée de l'alliage (*fig. 2.b*). Le *Latour* indique pour le

statère BN 6508, une monnaie en argent. Pour avoir vu un certain nombre de ces statères, je peux dire que l'aspect est en général assez variable (*billon/argent, électrum bas, or cuivré*).

Pendant un statère de ce type, provenant de la trouvaille de Guingamp (*n° 59*), a fait l'objet d'une analyse. Celle-ci nous révèle une teneur en or de 9,2 % et en argent de 22 %. Une autre analyse a été réalisée sur un quart de statère (*n° 71*) de la trouvaille de Plouguerneau (*teneur en or : 12,9 % et en argent : 21,4 %*). Comme on peut le constater, l'alliage n'est pas en billon mais bien en électrum. Pour être complet, il faut également citer le quart de statère qui possède les mêmes caractéristiques typologiques que le statère à cette différence près à l'avvers, la tête est à droite (*trouvaille de Perros-Guirec, n° 16, fig. 2.c*) ou à gauche (*plus "couramment", fig. 2.d*).

Nous possédons également par l'exemplaire n° 13 de la trouvaille de Carantec (*fig. 2.e*), une reprise du motif à la barrière d'hippodrome. C'est un petit billon qui pèse 0,60 g avec à l'avvers une tête casquée et stylisée à gauche et au revers, la typologie du quart de statère. Généralement, ces petites monnaies sont datées d'après la période de l'indépendance (*-56 av. J.-C.*) et l'on considère qu'elles ont été frappées jusqu'à la fin du premier siècle av. J.-C. Du point de vue métrologique, le statère se situe dans l'échelon 6,70 g à 6,80 g (*trouvaille de Plouguerneau*), mais il existe des exemplaires à plus de 7 g (*trouvaille de Guingamp*) et à moins de 6 g (*exemplaires de la BN*).

Il est bon de rappeler ici l'avis de J.-B. Colbert de Beau lieu sur ce type qui, lors de la trouvaille de Guingamp, fut enfoui probablement en - 56 après la victoire de César sur les Vénètes et constituait "deux ou trois émissions d'un poids légèrement décroissant".

Cette classe se situe donc entre celle de Kérialien (*LT 6774*) que l'on peut dater environ du premier tiers du I^{er} siècle avant J.-C. et celle au cavalier, absent au *Latour*, mais présent dans la trouvaille de Carantec (*2 exemplaires, vente Guibourg, n° 38 et n° 41*) qui constitue probablement la fin de l'étalon statère du monnayage des Osismes et qui se caractérise par l'abandon au revers du cheval androcéphale (*datation 56-50 av. J.-C.*).

Suite à une correspondance avec M. Dhenin du Cabinet des Médailles, celui-ci me fait savoir que cette variété n'est pas dans les médailliers de la Bibliothèque Nationale.

À mon grand regret, il ne m'a pas été possible d'obtenir des renseignements sur la provenance de ces monnaies. On ne rappellera jamais assez, l'importance de la connaissance des lieux de trouvaille pour faire avancer la numismatique gauloise. ■



Fig. 2.a
Statère or cuivré
6,46 g

Fig. 2.b (échelle 2)
Statère or cuivré
5,53 g



Fig. 2.c
Quart de statère n° 16
de la trouvaille
de Perros-Guirec
électrum, 1,70 g



Fig. 2.d (échelle 2)
Quart de statère billon
1,66 g



Fig. 2.e
Petit billon, exemplaire n° 13
de la trouvaille
de Carantec
0,60 g

Fig. 2/ Les variétés du type à la "barrière d'hippodrome".

Note

1. La vente de la collection P.-C. Vian des 15 et 16 décembre 1993 comportait des monnaies gauloises armoricaines et notamment 2 quarts de statères et 1 statère des Osismes. Les 2 quarts (nos 228 et 229 de la vente) sont indiqués sur les étiquettes personnelles de M. Vian comme provenant de la trouvaille de Quimper (exemplaire n° 187 : type à la barrière d'hippodrome, exemplaire n° 177 : type à la tente).

Les trouvailles ayant fourni plus d'une centaine de monnaies gauloises chez les Osismes sont rares. Cependant, A. Blanchet a signalé une trouvaille faite à Gréniat-sur-Yen, Plounéour-Lanvern, arr. de Quimper, Finistère en 1835 et décrite de la façon suivante : environ 200 pièces en électrum, pour la plupart des statères et des quarts au taureau-enseigne (LT. 6578, LT. 6584), 2 pièces avec une sorte de tente, 2 pièces au personnage couché et un bon nombre avec le sanglier. Les 2 exemplaires décrits avec une "sorte de tente" pourraient être les 2 quarts de la vente de M. Vian.

Quant au statère (n° 230 de la vente), il faut se réfugier devant l'indication de l'étiquette car aucune trouvaille de ce type n'a été signalée à Plougastel, ni dans le canton de Daoulas. Il s'agit probablement d'une trouvaille isolée.

Références bibliographiques

- *Atlas de monnaies gauloises*, H. de La Tour, 1892 mis à jour par B. Fischer (1992) et un complément par S. Scheers (1992).
- *Catalogue des monnaies gauloises de la bibliothèque nationale*, Muret, 1889.
- Étude d'un trésor de monnaies gauloises découvert en mars 1903 dans la commune de Kersaint-Plabennec (Finistère), L. Le Pontois, P. Du Chatellier.
- *La trouvaille dite de Plouguerneau*. Notices d'Archéologie Armoricaire 1954, J.-B. Colbert de Beaulieu.
- *Le trésor de monnaies osismiennes de Guingamp (Côtes-du-Nord)*, extrait de la Revue belge de numismatiques 1956, J.-B. Colbert De Beaulieu.
- Un complément inédit à l'essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne-Armoricaine de P.-L. Lemièrre. Notice de numismatique celtique, 1967, J.-B. Colbert de Beaulieu.
- Dossier de protohistoire n° 1 : *Monnaies gauloises découvertes en fouille*, M. Clément, K. Gruel, L.-P. Delestree, P. Galliou.
Monnaies celtiques découvertes lors des fouilles du temple gallo-romain de Trogouzel à Douarnenez (Finistère).
- Société Archéologique du Finistère. M. Clément, *Le dépôt monétaire et la ferme indigène gaulois du Buzit en Mellac (Finistère)*.
- *Protohistoire de la Bretagne*, éditions Ouest-France université, P.-R. Giot, J. Briard, L. Pape.
- *Bulletin de la société des antiquaires de l'ouest et des musées de Poitiers*, 3^e trimestre 1982, 4^e série tome XVI, Poitou et Vendée avant les romains : une enquête numismatique. J. Hiernard.
- *La monnaie chez les Gaulois*, K. Gruel, 1989.
- Carte Archéologique de la Gaule, le Finistère. P. Galliou Académie des Inscriptions et Belles-lettres, 1989.

APERÇU DU MONNAYAGE CORIOSOLITE

Gérard FONTENOY

DE L'ENSEMBLE DES MONNAIES GAULOISES ARMORICAINES, les plus répandues sont incontestablement celles attribuées aux Coriosolites. La découverte de plusieurs trésors comprenant de nombreuses monnaies explique cette relative abondance, d'où leur prix raisonnable par rapport à d'autres monnaies gauloises armoricaines sur le marché numismatique.

Ce monnayage n'en demeure pas moins l'un des plus intéressants des émissions armoricaines :

- Il est très représentatif de l'art monétaire celtique régional, avec une forte typicité de la période terminale, c'est-à-dire très éloigné des premiers modèles initiaux du monnayage gaulois.
- Il fut l'objet de nombreux enfouissements, dont les récentes découvertes ont favorisé des études sérieuses remisant au placard les trop nombreuses élucubrations de certains érudits celtomanes.
- Il s'agit d'un monnayage créé assez tardivement et imité du monnayage en argent des Vénètes ; leurs premières monnaies en étaient si proches que ces deux monnayages furent longtemps confondus.
- Il fut l'un des premiers monnayages divisé en classes

chronologiques distinctes.

- Enfin, datant seulement de la fin de l'indépendance, il retrace les événements historiques qui secouèrent l'Armorique lors de sa conquête par César en 56 av. J.-C.

Mon propos n'est pas de présenter ici une étude complète de ce monnayage – il y faudrait un livre – mais plutôt d'en donner un aperçu général, de le situer dans son contexte historique (*ou protohistorique*) et de reprendre quelques hypothèses intéressantes relatives à sa spécificité.

L'Armorique préromaine.

En préalable, il est nécessaire de replacer notre région dans son contexte géographique protohistorique.

L'Armorique (*ARMORICA*, composé du celtique *ARE* : auprès de, et de *MOR* : la mer) ne se limitait pas à la péninsule qu'est notre actuelle Bretagne ; il s'agissait de l'ensemble des territoires occupés par les peuples de l'ouest de la Gaule, riverains de l'océan ou dépendants de ces peuples riverains. Ces territoires représentaient le quart nord-ouest de la Gaule Celtique, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire, et même au-delà jusqu'au Poitou.

(Fig. 1)



Fig. 1/La Gaule.

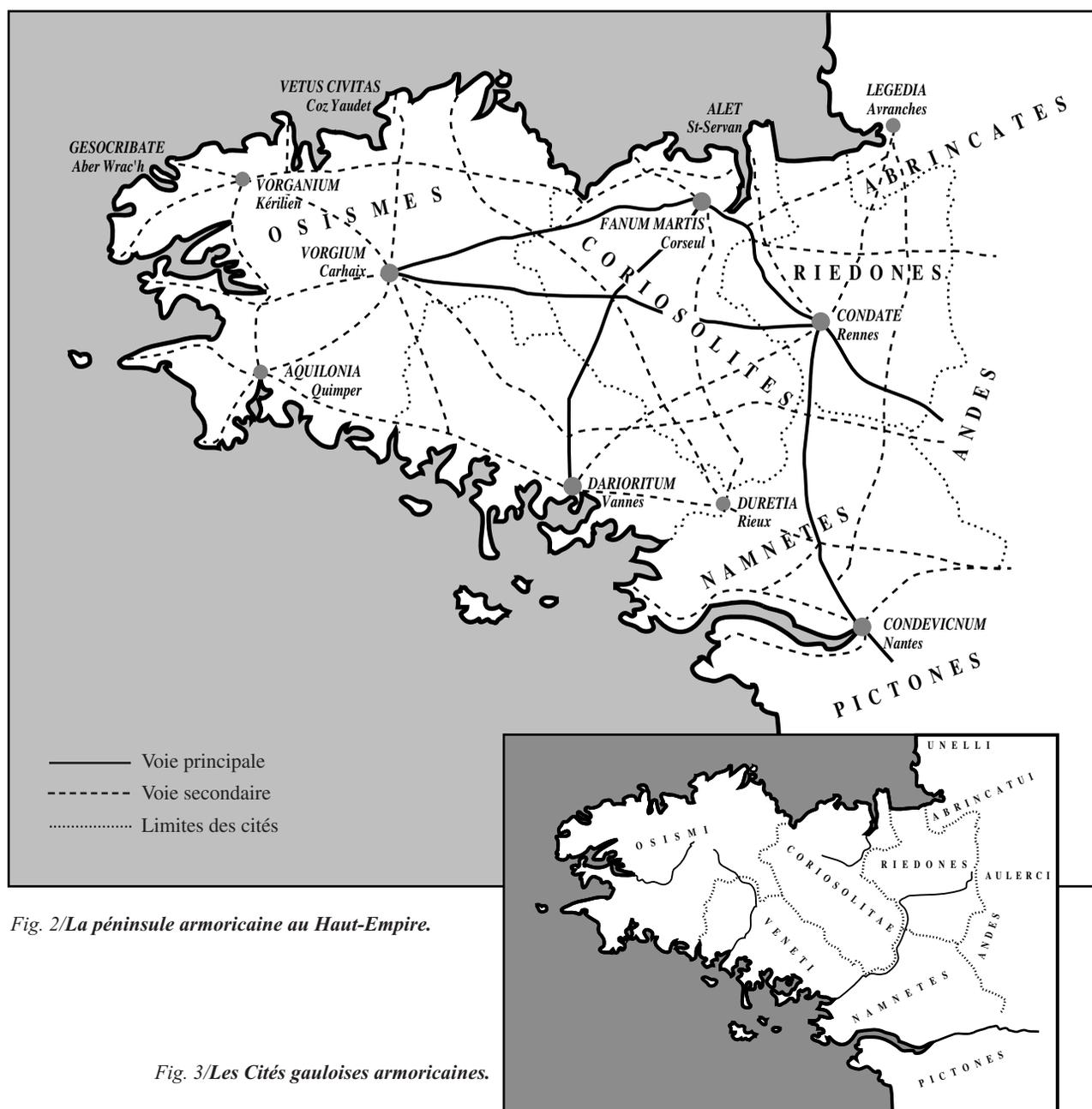
La civitas des Coriosolites.

Comme dans l'ensemble des Gaules, c'est une véritable mosaïque de peuples qui occupait ces territoires, depuis les Lexoviens (*Lisieux*), les Baiocasses (*Bayeux*), les Unelles (*Cotentin*), les Abrincates (*Avranches*), les Andes ou Andécaves (*Angers*), jusqu'aux Pictones (*Poitou*) et Santones (*Saintonge*), avec au centre l'important groupe des Aulerques: Aulerques Cénomans (*Le Mans*), Aulerques Diablinthes (*Mayenne*) et Aulerques Éburovices (*Évreux*). La péninsule armoricaine comprenait les Riedones (*Rennes*), les Namnètes (*Nantes*), les Vénètes (*Vannes*), les Osismes (*Extrême Ouest*) et les Coriosolites (*Corseul*), peuples groupés en une confédération avec ceux de l'Avranchin et du Cotentin, et dont le pouvoir économique, depuis la chute de l'hégémonie arverne, était contrôlé par les Vénètes.

Au premier siècle avant J.-C., la "civitas"¹ des Coriosolites s'étendait à la fois respectivement sur environ la moitié orientale du département actuel des Côtes-d'Armor et sur une petite partie ouest de l'actuel Ille-et-Vilaine.

La limite sud est assez mal définie: on suppose que la ligne de hauteur appelée "ride du Ménez", ou encore "ride de Rennes", fut la frontière sud. Cette frontière naturelle subsista comme limite intérieure à l'époque gallo-romaine, après que la civitas fut étendue au sud afin de joindre celle des Vénètes dès le début de la romanisation.

Cette incertitude quant à la limite sud tient au fait que les différents auteurs ayant traité des frontières des civitates armoricaines, manquant sans doute d'éléments, ont tracé les limites des cités gauloises telles qu'elles furent définies au Haut-Empire. (Fig. 2)



Les “oppida”² principaux se situaient soit sur les côtes (*promontoire d’Alet – actuellement Saint-Servan, Cap d’Erquy, Fréhel, pointe de Meinga à Saint-Coulomb, pointe du Grouin à Cancale*), éperons barrés maritimes, soit sur les bords de la Rance (*La Vicomté-sur-Rance*).

On ne pense pas pouvoir attribuer l’“oppidum”² de Guéneon près de Josselin aux Coriosolites. Il s’agirait plutôt d’un retranchement d’alliance avec les Vénètes lors du soulèvement armoricain, tout comme le camp du Petit-Celland près d’Avranches.

Le littoral, beaucoup plus peuplé que l’intérieur, ne se présentait pas tel qu’on le connaît aujourd’hui : la montée du niveau marin et l’enlèvement des alluvions ont modifié la configuration des côtes ; d’une part, l’île de Cézembre était accessible par un gué depuis Canalch (*Saint-Malo intra-muros*) à marée basse ; l’anse Solidor était isolée de la mer et le port Reginca, se situait sur la façade maritime d’un banc d’alluvions fluviales. (*Fig. 3*)

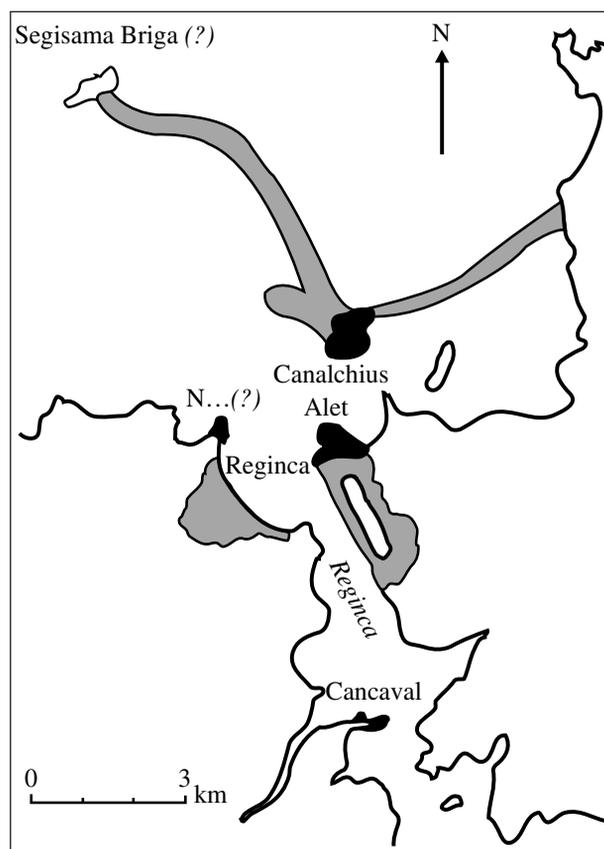


Fig. 3/L’embouchure de la Rance au début de l’époque gallo-romaine.

Le chef-lieu préromain des Coriosolites est désormais localisé à Alet-Reginca en Saint-Malo (*actuellement Saint-Servan, Reginca apparaissant comme le nom primitif de la rivière Rance*). Son remplacement par la création de la ville de Fanum Martis intervint dès le début de notre ère, sous l’empereur Auguste, près de l’actuel Corseul dont le nom proviendrait de “*civitas coriosolitim*”. Cette implantation fut sans doute déterminée par l’existence d’une voie pré-romaine Avranches-Corseul-Carhaix.

L’implantation de la civitas des Coriosolites leur faisait avoir pour voisins immédiats les Riedones à l’est, les Vénètes au sud, les Osismes à l’Ouest. Parmi les monnaies gauloises retrouvées à Alet figurent des unités provenant de ces peuples voisins. Au Nord-Est, des contacts étroits et privilégiés existaient avec les Abrincates de l’Avranchin, les Unelles et les Baïocasses du Cotentin, confirmés par l’étude des “*homotypies de contiguïté*” entre leurs monnaies respectives.

Les statères coriosolites retrouvés en Bretagne insulaire, principalement sur le territoire des Durotriges (*région de Southampton*), attestent d’un trafic depuis Alet vers la Bretagne insulaire, avec des escales dans les actuelles îles anglo-normandes.

Origine de la monnaie en Gaule.

Avant d’aborder le monnayage coriosolite, et tout comme pour celui de n’importe lequel des peuples de la Gaule celtique ou belge, il est indispensable, pour le comprendre, de connaître les différentes étapes qui ont marqué l’évolution, et ce depuis l’origine, des monnaies émises par les Celtes.

Dès le début du III^e siècle, les Celtes orientaux (*Pannonie, actuellement le nord de l’ex-Yougoslavie*) découvrent l’usage des monnaies par les Grecs, moyen de paiement déjà “*normalisé*” par les Méditerranéens, à qui ils se louent couramment comme mercenaires. Familiarisés avec ce type de numéraire, les Celtes commencent par contrefaire les espèces à partir des modèles grecs. L’un des “*prototypes*” le plus apprécié par les Celtes d’Occident sera le statère³ d’or de Philippe II de Macédoine qui connut une immense diffusion.

Les premières émissions de la Gaule celtique sont des imitations scrupuleuses des statères à ce type (*Fig. 4*), d’un aloi de bonne qualité et d’un poids élevé puisque supérieur à 8 g. Toutefois, il s’agirait de frappes exceptionnelles dont les instigateurs restent inconnus.

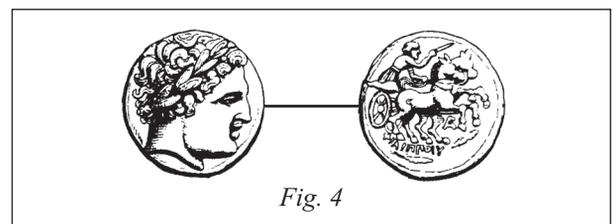


Fig. 4

Dans une deuxième phase, l’activité monétaire se concentre dans un petit nombre de centres régionaux, et l’iconographie se libère progressivement de l’imitation des prototypes (*statère d’or de Philippe II de Macédoine pour l’atelier central des Arvernes-Auvergne actuelle – pour la Gaule celtique, statère d’or de Tarente pour celui de la Gaule belge*).

À partir de la chute de l’hégémonie arverne en 121 avant J.-C.⁴, après un simple contre marquage des monnaies arvernes d’imitation, on voit la création d’ateliers monétaires d’abord régionaux, puis au niveau des cités (*civitates*).

À part celles émises par les peuples sous influence romaine, les monnaies gauloises, maintenant affranchies de toute imitation ou contrefaçon, sont généralement anépiglyphes.

La production des ateliers évolue rapidement et de manière anarchique selon la richesse et la puissance des cités ; l'aloï se dégrade, le poids diminue, l'étalon or est abandonné au profit de l'argent ; en phase terminale à la fin de l'indépendance, les frappes s'opèrent sur des flans en argent – puis argent allié, ou en bas or – puis cuivre auriféré. Pendant la conquête romaine, sauf en Armorique, apparaîtront les frappes en bronze, puis l'émission de monnaies "coulées" en potin (*alliage de cuivre, étain et plomb*).

La monnaie en Armorique.

En Armorique, les Vénètes furent les premiers à créer un atelier monétaire afin de pallier l'insuffisance de numéraire, suite à la cessation de monopole des Arvernes dans le domaine monétaire. Les Vénètes, par rapport aux autres peuples armoricains (*à part peut-être les Aulerques Cénomans*), devaient avoir atteint un fort degré d'organisation économique et commerciale – ceci indépendamment de la puissance militaire, territoriale ou de peuplement, pour pouvoir assumer ce rôle : il fallait des compétences (*fondeurs, graveurs, monnayeurs*) ainsi que de la matière première en métal précieux. Les premiers statères frappés par les Vénètes pesaient un peu moins de 8 g, soit moins que ceux des Arvernes.

Les Riedones, Namnètes et Osismes suivront cet exemple, en s'affranchissant à leur tour du quasi monopole des Vénètes. Un aloï de qualité et un poids d'environ 7,50 g caractérisent ces frappes dont les ateliers durent fonctionner à peu près en même temps dans les dernières années du II^e siècle avant J.-C.

Les spécificités stylistiques de ces émissions en or durent s'affirmer dès le début, tant le désir d'individualité était prédominant en Armorique à l'instar de la Gaule celtique, mais l'état de nos connaissances ne permet pas toujours de mettre en évidence les attributions des différentes civitates (*l'exemple des premières émissions du type de "Kérilien"*⁵, *confondues avec celles des Riedones au type du revers à la cavalière armée, est démonstratif*).

Seule, la cartographie des découvertes isolées⁶ apporte quelques éléments d'attribution quant à cette période du début de l'activité des ateliers armoricains ; une seule certitude, toutefois : les Coriosolites n'ont jamais frappé de monnaies d'or.

Au début du I^{er} siècle avant J.-C., les Vénètes abandonnent la frappe de l'or pour celle de l'argent, non pour des raisons de déclin économique, mais à cause de problèmes de matière première : l'Armorique étant dépourvue de mines d'or, la masse d'or disponible ne pouvait augmenter ; plutôt que de diminuer l'aloï de nouvelles monnaies dans des proportions trop importantes, le choix de l'argent, susceptible de provenir des mines de plomb argentifère locales, s'imposa donc.

Le choix de certains peuples armoricains fut différent : les Osismes et les Namnètes restèrent fidèles à l'or, mais cet or est fortement allié jusqu'à n'être plus, aux alentours de - 56, que du cuivre auriféré.

Une constante dans certains critères du monnayage armoricain subsistera jusqu'à la fin de l'indépendance :

- Un type régional unique au revers, consistant en la représentation du cheval androcéphale⁷.
- La conservation du système du statère, en or allié comme en argent allié, quel qu'en soit l'aloï, se stabilisant autour de 6,50 g.

Parallèlement aux statères, des monnaies divisionnaires furent frappées aux mêmes types. Leurs poids les font correspondre à des quarts de statère (*on ne connaît pas d'autres divisions pour l'Armorique, à l'exception des hémistatères des Aulerques Ebuovices, pour lesquels on ne connaît d'ailleurs que cette seule unité monétaire*).

Après la conquête, des pouvoirs locaux, ou pagi, émirent de petites divisions : 1/4 de statères de très bas titre, ou même fourrés, classés aux "indéterminés de l'Armorique", minimi ou "petits billons armoricains" d'un poids théorique de 0,80 g, découverts en majorité dans le Nord-Finistère et attribuable aux Osismes, oboles des Andécaves du type du Pont de la Chaloire à Angers, etc.

LE MONNAYAGE CORIOSOLITE

Typologie et chronologie.

Le monnayage coriosolite est uniquement constitué d'émissions en argent allié, appelé également bas argent ou billon, c'est-à-dire un alliage d'argent, de cuivre et d'étain.

Malgré la faiblesse de l'aloï de cet alliage, ces monnaies ont généralement l'apparence de l'argent. Cela est dû à une grande maîtrise des températures de fusion de l'alliage ainsi que de celles des flans lors de la frappe qui permettait, par un effet thermomécanique, l'éjection d'une solution argent-étain vers la surface du flan avec pour résultat le blanchiment des monnaies.

Cet aspect argenté dissimule le mauvais aloï et seules les dernières émissions (*classe II*), contenant peu d'étain et d'argent, ont un aspect plus cuivré.

Le monnayage coriosolite comprenait des statères et quarts de statère ; autant les premiers sont abondants, autant les seconds sont rares.

Curieusement⁸, c'est de Jersey que vint la première étude rationnelle sur ce monnayage. Un numismate jersiais, le Major Rybot, à partir de l'étude de trésors découverts sur son île, établit une description par type, ou "groupe", des différents statères composant ces trésors. Dans son ouvrage "*Armorican Art*", publié par la société jersiaise en 1952 (*édition élargie d'un précédent article rédigé en 1937*), figurent des planches de dessins admirables tant par leur qualité graphique que par leur précision et leur rigueur. Ces planches accompagnent la description des différentes variantes des monnaies constituant ces "groupes" divisés en quatre séries distinctes selon leur type et leur style.

Il s'agissait là des prémices d'un classement typologique. Ces quatre groupes correspondaient, selon l'auteur, à des variations du type général qui aurait évolué du réalisme grec à un art plus celte. (*Fig. 5*)

Mais c'est le docteur J.-B. Colbert de Beaulieu qui, en 1973, en établit véritablement le classement typologique, et surtout chronologique, en six classes; s'appuyant sur la ressemblance de certaines monnaies du groupe III avec certains types vénètes, il établit d'une part un classement

typologique très différent à partir des variantes de droits du monnayage coriosolite et inversa, d'autre part, la chronologie interne proposée par le Major Rybot dans l'ordre suivant: VI - V - IV - II - III - I. (Fig. 6)

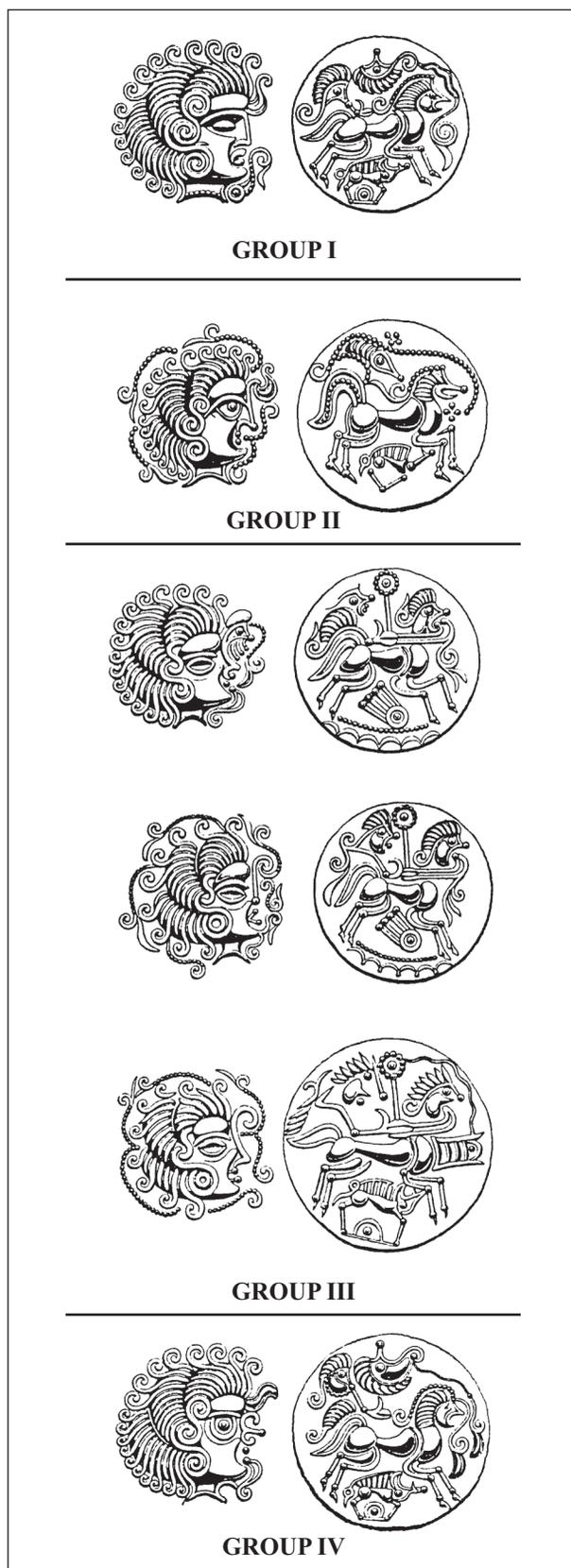


Fig. 5/Classement typologique par le Major Rybot.

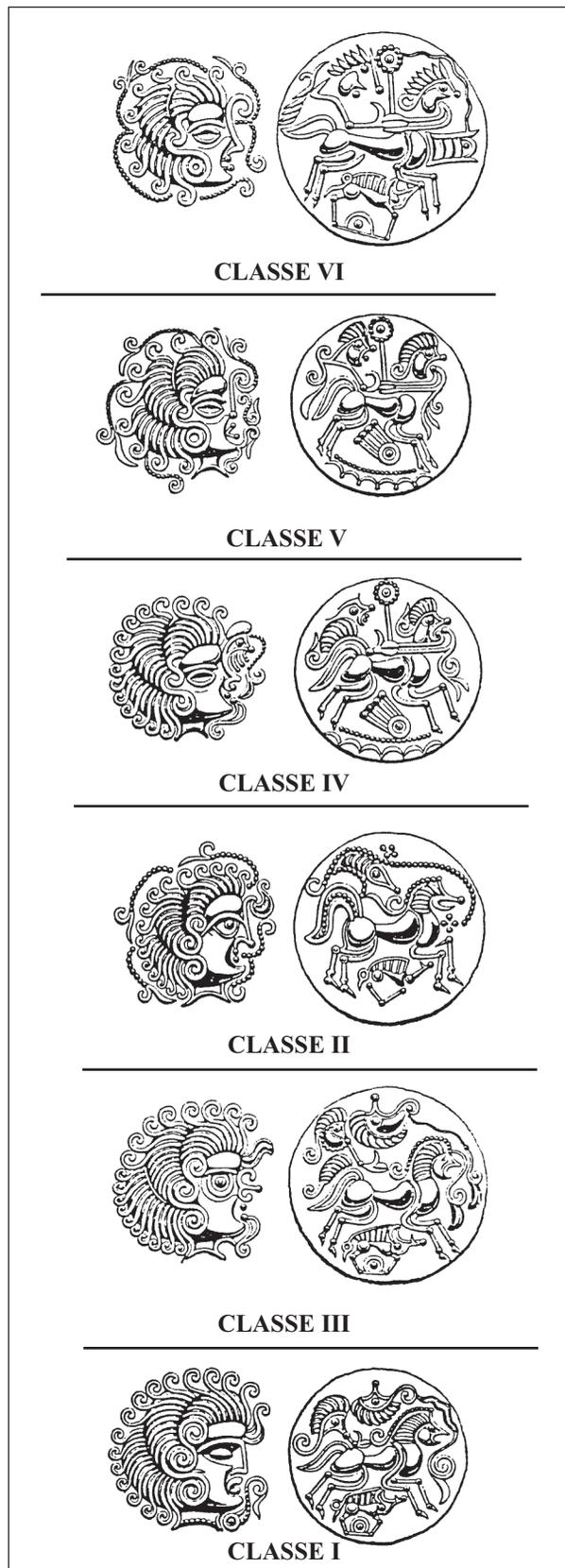


Fig. 6/Classement typologique et chronologique par J.-B. Colbert de Beaulieu

Enfin, plus récemment, en 1981, à partir de l'étude du trésor de Trébry (*près de Moncontour, Côtes-d'Armor*) découvert en 1974, K. Gruel affina cette typologie en distinguant deux sous-classes dans la classe V, respectivement Va et Vb, et modifia légèrement la chronologie dans cet ordre : VI - Vb - Va - IV - I - III - II.

Sans reprendre ici l'ensemble de l'évolution typologique des monnaies coriosolites⁹, on peut diviser ce monnayage en deux parties :

- Les classes anciennes - VI - V - IV.
- Les classes récentes - I - III - II.

Cette division est matérialisée par une césure très nette d'une part dans la typologie du revers (*abandon du cheval androcéphale bridé au profit d'un cheval libre ; remplacement de la lyre sous le cheval par un sanglier enseigne*), et, d'autre part, par la rupture simultanée des liaisons de coins entre les classes IV et I¹⁰.

Toutefois, et pour en terminer avec la typologie, en ce qui concerne la classe VI tout ne paraît pas encore véritablement clarifié. Les monnaies de cette classe sont les plus anciennes, et donc originelles pour le monnayage des Coriosolites. Or, pour un même type de droit, elles présentent deux types de revers : l'un au sanglier sous le cheval, l'autre à la lyre... Mais, de plus, il existe un type au sanglier sous le cheval et dont l'avvers est de style pratiquement vénète. (*Fig. 7*)

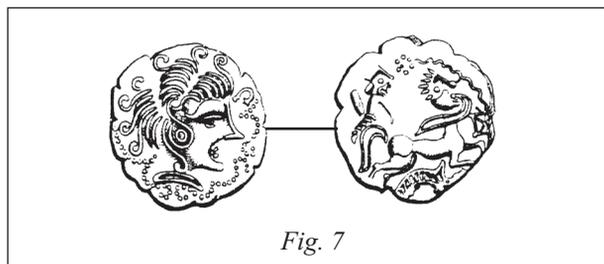


Fig. 7

Cette variante est même attribuée aux Vénètes (*classe III*) par Simone Scheers, décrite page 105 dans son catalogue des *“Monnaies Gauloises de Seine-Maritime”* et reproduite planche XXI, n° 433.

Il s'agit là du type originel du monnayage coriosolite, dont la différence avec la monnaie vénète “prototype” ne consiste que dans l'orientation à droite du cheval androcéphale, ainsi que du sanglier enseigne, au revers.

Un atelier de frappe à Alet ?

“Jusqu'à présent aucun coin ayant servi à la frappe de ce monnayage n'a été retrouvé ; ce serait pourtant un bon moyen de localiser un des ateliers de frappe.

Toutefois, lors des fouilles de la zone centrale d'Alet en Saint-Malo, une installation métallurgique de séparation de l'argent à partir du plomb argentifère a été retrouvée. Or, les seuls objets en argent retrouvés lors des fouilles de la couche d'occupation préromaine ont été les statères coriosolites¹¹. On peut se demander si ce n'est pas l'indice de l'existence d'un atelier de frappe antérieur aux événements de 57-56 avant J.-C. Pour confectionner les dernières classes, I, II et III, du fait de la baisse d'aloï mise en évidence par K. Gruel, on peut penser que les

Coriosolites ont refondu les monnaies des classes IV, V et VI et que du métal nouvellement raffiné, comme pouvait en fournir l'installation d'Alet, ne fut pas beaucoup utilisé. Ce rôle d'atelier monétaire d'Alet est très cohérent avec l'importance du lieu mise en évidence par les fouilles (Langouët, 1984).

À la fois sur différentes monnaies, sur les résidus de raffinage d'Alet et sur des minerais armoricains de galène, des mesures de concentration des isotopes du plomb, censés provenir principalement de l'argent, ont été effectuées pour tenter de retrouver l'origine de l'argent utilisé (Gruel et Gale, 1982a). Les monnaies des classes anciennes présentent des rapports assez proches de ces isotopes tandis que les classes récentes se caractérisent par des rapports dispersés. On peut en déduire que les classes I, III et II ont dû être frappées à partir d'un métal résultant de la refonte de monnaies antérieures. Jusqu'à présent il n'a pas été possible de retrouver l'origine des minerais employés pour les premières frappes du monnayage coriosolite ou pour réaliser le raffinage observé à Alet.”

(Extrait de “Les Coriosolites” par L. Langouët)

Je préfère citer cet auteur, sans autre commentaire, quant à l'éventualité d'un atelier de frappe dans l'oppidum préromain des Coriosolites. Des polémiques semblent avoir été déjà créées sur ce sujet “sensible” par ce type d'hypothèse – particulièrement pour des périodes plus récentes – même si celle-ci semble fondée : attendons des certitudes, non seulement pour les Coriosolites, mais aussi pour les autres peuples armoricains...

L'hypothèse d'un monnayage confédéral.

Dans son ouvrage *“La monnaie chez les Gaulois”*, K. Gruel envisage l'hypothèse d'un monnayage confédéral.

Partant de la constatation de la dégradation de l'aloï entre la classe V coriosolite et les dernières classes des Vénètes, et écartant l'éventualité d'émissions parallèles, K. Gruel établit une chronologie relative entre les monnaies de billon vénètes et coriosolites :

“Dans la troisième hypothèse, les Vénètes et les Coriosolites émettent des monnaies de même aloï, la masse d'argent du monnayage vénète ayant baissé lorsque les émissions coriosolites débutent. Les deux monnayages s'arrêtent simultanément pour faire place à trois émissions communes, moins riches en argent, dont la frappe est confiée à l'atelier coriosolite. Les Coriosolites, moins puissants que les autres cités armoricaines, deviennent les fournisseurs en numéraire de la coalition armoricaine, de 57 à 51 avant J.-C., date de la reddition définitive des cités armoricaines.”

(Extrait de “La Monnaie chez les Gaulois” par K. Gruel).

Cette hypothèse expliquerait la césure si nette entre les classes anciennes et les classes récentes attribuées aux Coriosolites. Les monnaies des classes I, III et II coriosolites seraient donc le monnayage d'une “ligue” des peuples coalisés face à l'envahisseur romain à partir de - 57. On peut même envisager que les monnaies de la classe II, la dernière chronologiquement, ont été frappées massivement en - 56, date de la défaite armoricaine, tant ces dernières

sont abondantes non seulement en Armorique, mais également en Bretagne insulaire.

Les enfouissements coriosolites.

Ils sont caractérisés par un très grand nombre de caches découvertes allié à une considérable masse monétaire qui constitue certaines d'entre elles. Ces caractéristiques démontrent a priori des enfouissements liés à des événements guerriers, c'est-à-dire l'incursion romaine d'abord en - 57, puis la révolte des peuples armoricains, leurs défaites et leur dérouté en - 56. De plus, la composition des trésors est assez homogène, ne recelant pas (*ou très peu*) de monnaies "intruses" extra-armoricaines ni de monnaies romaines ; ces enfouissements sont donc antérieurs à la "pacification", car sinon, ils comprendraient des monnaies d'origines diverses, phénomène généralement constaté dans les trésors postérieurs à la conquête.

D'une manière générale, les dépôts coriosolites du Cotentin et de Jersey, c'est-à-dire situés à l'est et au nord de leur civitas, montrent une large prédominance des classes récentes I, III et II.

Certains trésors échappent à ce regroupement par la situation plus à l'ouest. Ils sont bien moins nombreux et leur composition est différente : toutes les classes y sont représentées, à l'exception de la classe II souvent absente ou très peu présente (*Trébry*) ; par leur faciès¹², ces trésors se distinguent donc des dépôts du Cotentin et de Jersey, leur date d'enfouissement serait donc antérieure à - 56, sans doute en - 57 lors des premières incursions romaines. Les deux trésors les plus importants par leur masse monétaire sont ceux de Merdrignac (*502 monnaies, composé de 80 % de statères des classes V et IV*), et, surtout, Trébry en Moncontour (*1974*), 1 756 monnaies exclusivement coriosolites dont actuellement des exemplaires sont souvent proposés, avec indication de leur provenance, dans les catalogues de ventes.

Mais les grands dépôts se situent autour de Corseul (*Saint-Pierre-de-Plesguen, 600 monnaies au minimum*), dans le Cotentin (*Avranches, 546 monnaies – Plessis-Grimault près de Coutances, 400 à 500 monnaies*), et surtout sur l'île de Jersey :

- Jersey - 5 (*1820*), Le Câtel en Saint-Martin, 982 monnaies essentiellement coriosolites.
- Jersey - 6 (*1875*), Rozel, plus de 700 monnaies coriosolites associées à des monnaies osismes, unelles et baïocasses.
- Jersey - 9 (*1935*), La Marquandière en Saint-Bréladre, plus de 12 000 monnaies coriosolites.
- Jersey 11 (*1957*), Le Catillon, 543 monnaies coriosolites.

La composition des dépôts du Cotentin et de Jersey, essentiellement constitués des espèces de billon, donc des classes récentes, indiquerait des enfouissements liés à une dérouté des armées confédérées devant l'armée romaine. Quelques indices archéologiques tendent eux aussi à les attribuer à cette dérouté. De plus, le travail de l'archéologue R.E.M. Wheeler, en 1936, sur les camps fortifiés de l'âge du fer dans le Nord-Ouest de la France et le Sud-Ouest de l'Angleterre, l'amena à entreprendre des fouilles sur le camp retranché du Châtelier au Petit-Celland près

d'Avranches. Celui-ci présente une simple enceinte, doublée par endroits ; les ouvrages de fortifications semblent inachevés et ont été en partie détruits lors d'une violente attaque. Un autre camp inachevé fut découvert dans la forêt de Fougères, autre témoin d'une tentative de résistance à l'envahisseur. On découvrit un petit trésor de monnaies coriosolites, avec dominante de la classe II, lors des fouilles du Petit-Celland.

La carte de répartition des dépôts coriosolites (*Fig. 8*) permet de localiser les opérations terrestres menées par l'armée romaine contre les alliés armoricains et non loin de l'oppidum du Petit-Celland, sur le territoire des Unelles. Les enfouissements du Cotentin, Normandie et Jersey sont autant de jalons d'une route d'exode et de repli des armées confédérées. Une grande partie de ces dépôts peut donc être datée de cette année 56 avant J.-C. ou des années suivantes.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

Le début de la Guerre des Gaules.

Tout comme pour le monnayage, on ne peut séparer les événements en Armorique de ceux de l'ensemble de la Gaule. Ces événements nous sont connus par une seule et unique source : "*La Guerre des Gaules*" (*De Bello Gallico - B.G. en abrégé dans les textes*) écrit par César après - 52 (*Alésia*) dans le but de rassurer l'opinion publique romaine en présentant sa victoire sur Vercingétorix, bien relative, comme un triomphe.

En résumé, César provoque la guerre en Gaule "chevelue" ou celtique, qui n'est pas sous domination romaine, à des fins personnelles : productrice d'or et d'hommes, marché économique considérable pour l'Italie, la Gaule lui permet de s'enrichir et d'entretenir des troupes de plus en plus nombreuses tout en lui apportant un prestige énorme. La conquête commence en 58 avant J.-C. par l'épisode des Helvètes : ces derniers, menacés par les Germains d'Arioviste, veulent émigrer vers la Saintonge. Pour cela ils doivent traverser, entre autres territoires, la Province romaine. César le leur refusant, ils changent de route, parviennent chez les Éduens, alliés des Romains. Les Éduens appellent César à leur aide qui poursuit et bat les Helvètes près de Bibracte, capitale des Éduens.

César s'attaque ensuite immédiatement aux Germains, ou Celtes de Germanie, ou encore Suèves, dirigés par le roi-roi Arioviste, pourtant "ami du peuple romain", mais considéré comme un danger permanent par les peuples de la Gaule qui voient maintenant en César un "bouclier de la Gaule" et un faiseur d'ordre. César écrase les Germains près de Bâle et les repousse au-delà du Rhin. Le proconsul, s'il s'impose de plus en plus comme le dispensateur de la paix en Gaule, y apparaît parallèlement comme le "Maître", et certains peuples commencent à discerner les véritables intentions de César : conquérir toutes les Gaules !

À ce moment, en - 57, alors qu'on s'attendait à le voir pas-

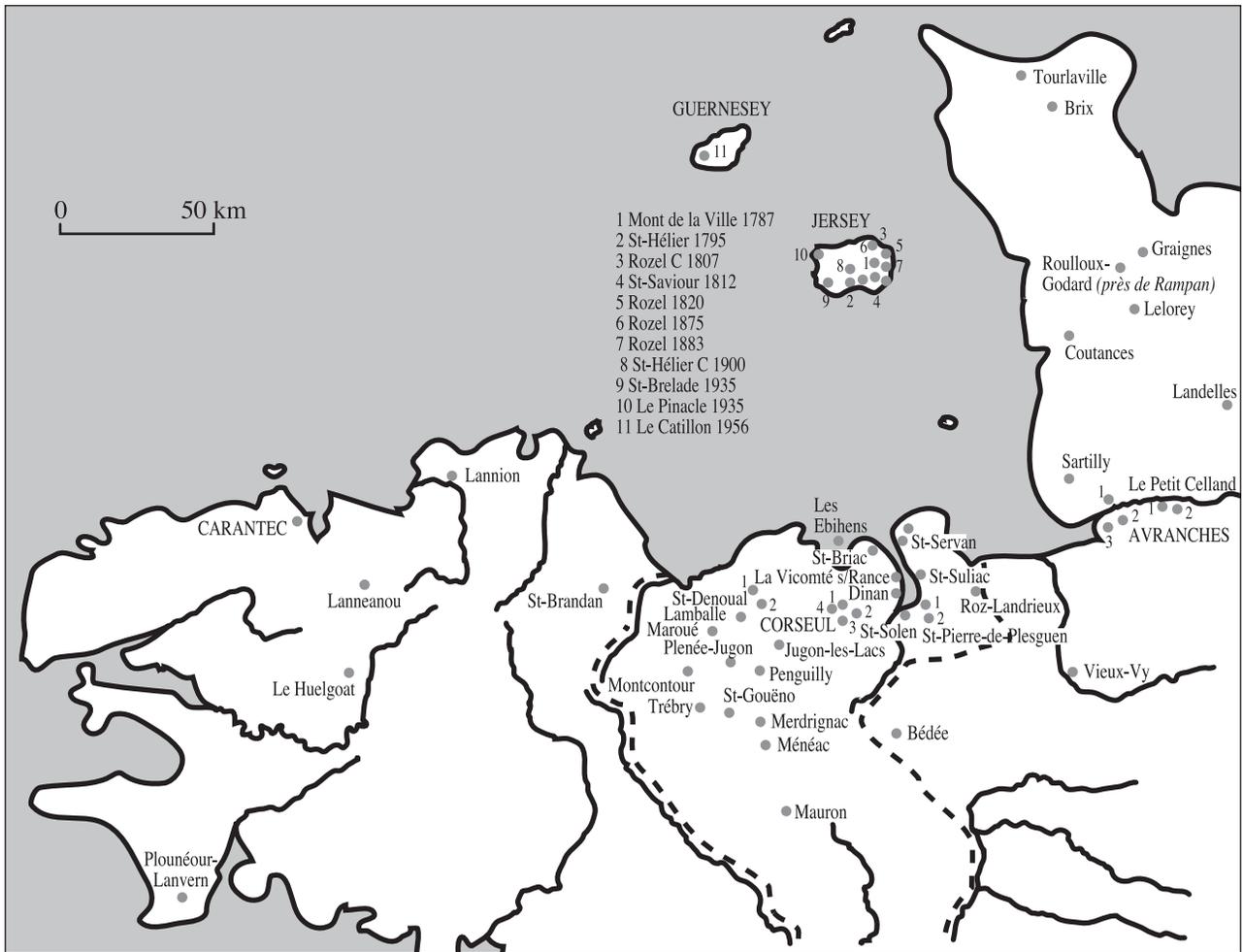


Fig. 8/ Carte de répartition des trouvailles de monnaies Coriosolites.

ser le Rhin, l'activité militaire de César va être orientée contre les Belges.

Ceux-ci forment une confédération, dirigée par les Bellovaques de l'Oise et composée des Suessions, Nerviens, Atrébates, Ambiens, Morins, Galètes, Veliocasses, Viroman-Duens, Atuatuques et Éburons. Seuls les Rèmes (*Reims*) refusent de s'y joindre et font alliance avec César. Le proconsul passe au nord de l'Aisne, dégage un oppidum des Rèmes, Bibrax, assiégé par les confédérés, et l'emporte sur ces derniers dans un choc décisif sur les bords de l'Aisne.

Il exploite son avantage en attaquant isolément les différents peuples de la confédération, qui se sont débandés dès leur défaite, et les soumet l'un après l'autre.

La conquête de l'Armorique.

Immédiatement après ces soumissions, à la fin de l'été - 57, César détache une légion, la VII^e, et, sous le commandement de Crassus, la fait partir vers la partie nord de l'ouest semi-celtisé de la Gaule, l'Armorique.

Cette hâte à se tourner vers l'Occident, sans même que soit achevée la campagne belge, est assez frappante, surtout avec la faiblesse de l'effectif par rapport à la longueur de l'itinéraire depuis le Belgium. Toujours est-il que cette

"conquête" se déroule comme un simple itinéraire à travers l'Armorique. (Fig. 9)

Crassus obtient, sinon la soumission complète, du moins la neutralité des peuples cités par César dans B.G. : "À la même époque, P. Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes, les Unelles, les Osismes, les Esvivii, les Aulerques, les Redons, peuples marins de l'océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis¹⁴ à Rome".

L'ordre des peuples cités ne semble pas livré selon un cri-



Fig. 9/ → Marche possible de P. Crassus avec la VII^e légion en - 57.

tère géographique, mais plutôt en tenant compte du degré d'animosité de l'auteur envers les peuples qui se révoltèrent en - 56, puisqu'il cite en tête les Vénètes et les Unelles (*il faut rappeler qu'il écrivit B.G. après - 52...*).

L'absence de réaction de la part des peuples de l'Armorique à cette intrusion inattendue ne laisse pas sans surprendre : le terrain avait-il été préparé par des informateurs annonçant les nombreuses défaites gauloises ? Ont-ils pensé que l'expédition de Crassus n'était qu'un épisode sans lendemain ? La surprise et la rapidité de cette incursion les a-t-elle pris de court ? Ont-ils jugé préférable d'attendre et de se concerter avant toute riposte ?

Toujours est-il que les peuples visités durent livrer quelques "otages" garants de l'accord conformément aux pratiques de l'Antiquité, et que, s'il y a eu dissimulation (*réussie !*) des Armoricaïns, ce répit permit d'engager des tractations, d'organiser secrètement des préparatifs, dont peut-être le numéraire nécessaire à une coalition tel qu'évoqué précédemment (*classe II du monnayage coriosolite ?*).

L'hiver suivant (- 57/- 56), l'armée romaine qui hiverne chez les Andes (*région d'Angers*) manque de blé. Crassus envoie des délégations à des fins de ravitaillement (*réquisitions ou contributions*) chez les Unelles, les Coriosolites et les Vénètes. En retenant ces délégués prisonniers, les Armoricaïns se constituaient le moyen de récupérer leurs propres otages pris antérieurement par l'armée romaine, de nier ainsi leur soumission trop vite annoncée, et d'empêcher les Romains de s'approvisionner. C'est le signal de la révolte.

L'année - 56 connaît en Armorique une double guerre, maritime et terrestre. Les opérations dirigées contre la coalition armoricaine vont se dérouler sur trois fronts :

1. Un front terrestre au sud, contre les Vénètes, sans doute une partie des Namnètes et des Riedones, et certainement les Osismes. César commande lui-même ses troupes, soit deux légions, et marche contre les oppida côtiers vénètes.
2. Un véritable front maritime, en étroite connexion avec le précédent sur le littoral atlantique. Le légat Decimus Brutus, à la tête d'une flotte de galères construite dès le printemps, vers le site de Nantes ou d'Angers, et dont l'infanterie de marine sera fournie par les légions, y opère en partant de la Basse-Loire vers l'ouest contre la flotte des Vénètes peut-être renforcée par des navires de peuples voisins.
3. Un front terrestre au nord contre les Unelles et leurs alliés, dont les Coriosolites, les Riedones, les Abrincates, les Baïocasses, les Lexoviens, etc. Cette armée, dirigée par le chef unelle Virido-Rix, doit affronter trois légions placées sous les ordres de Titurius Sabinus.

Les opérations maritimes sont célèbres et forment l'un des morceaux de bravoure de l'œuvre de César. Le récit du combat naval dépasserait le cadre de cet article ; surtout qu'il subsiste nombre d'incertitudes sur son emplacement et ses circonstances précises. De plus, les sources étant uniquement romaines, elles ne permettent pas de se faire une idée objective des opérations de la conquête. La défaite vénète fut sévère et les représailles de César terribles : exécution collective de leur sénat, vente comme

esclaves du reste de la population.

Les combats sur le front terrestre au sud sont si peu commentés par César qu'on ignore les opérations qu'il y a menées.

L'on sait seulement qu'au fur et à mesure de l'avance de la colonne romaine qui enlève l'un après l'autre les habitats fortifiés du littoral vénète, ces derniers embarquent gens et biens pour se réfugier à nouveau sur d'autres promontoires, et que cela dura une grande partie de l'été, jusqu'à l'arrivée de la flotte de Brutus.

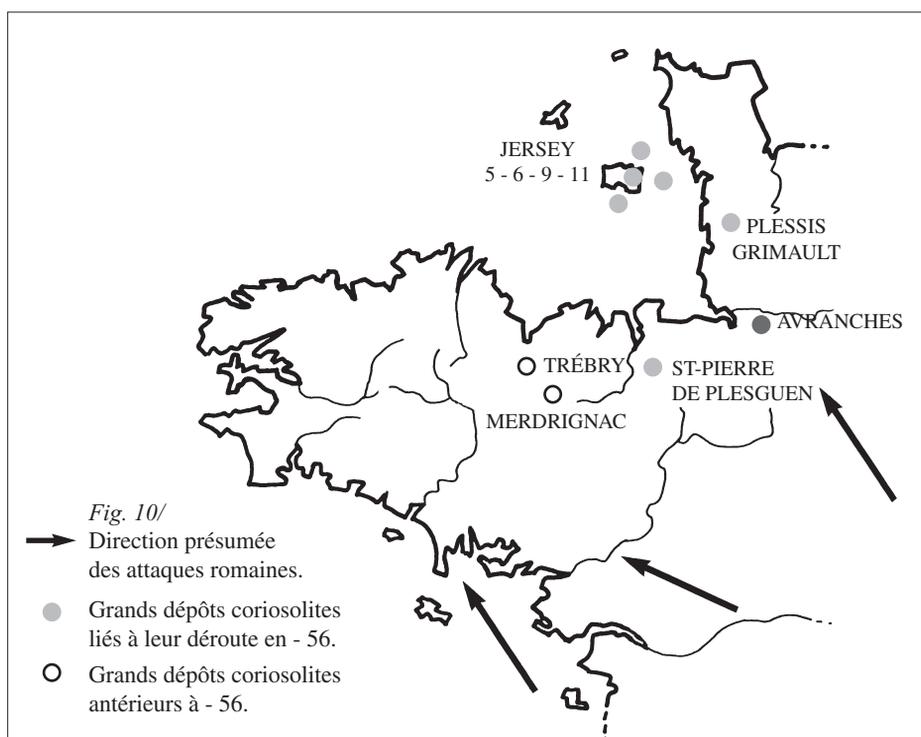
Les historiens ne s'accordent pas sur les mouvements du proconsul : les uns limitent son avance à la région comprise entre la Loire et la Vilaine, d'autres le font suivre un trajet plus important pour longer la mer jusqu'au bout de la presqu'île de Rhuys d'où César aurait assisté au combat naval. D'autres encore penchent pour un contournement du golfe du Morbihan par Vannes en direction de Locmariaquer, et certains qu'il est allé encore plus à l'ouest jusqu'à l'Ellé, limite de la civitas des Vénètes avec les Osismes.

Sur le deuxième front terrestre, au nord, le légat Sabinus l'emporte sur les confédérés commandés par Viridorix. Selon les textes de César, les légions de Sabinus se tenaient cantonnées dans un camp (*aux environs d'Avranches ?*) excellemment situé sur une colline. Le légat ne voulant livrer bataille qu'avec un avantage certain face à la multitude des troupes de Viridorix, il envoya chez les confédérés un gaulois de ses auxiliaires avec pour mission de se faire passer pour un déserteur, de fournir de faux renseignements sur la situation de César qui aurait été en difficulté face aux Vénètes et d'informer que Sabinus va lever le campement pour aller au secours du proconsul, tout cela afin d'amener Viridorix à l'assaut du camp romain.

Cette ruse réussit : *"Leur enthousiasme arrache à Viridorix et aux autres chefs l'ordre de prendre les armes et d'attaquer le camp romain. Joyeux comme s'ils avaient déjà la victoire en mains, ils courent empiler fascines et branches avec lesquels ils combleront les fossés du camp, et ils y marchent. Sabinus avait établi celui-ci sur une colline dont la pente, assez douce, mesurait environ mille pas. À toutes jambes, afin que les Romains aient le moins de temps possible pour se ressaisir et prendre leurs armes, ils se portent au camp et arrivent hors d'haleine. C'est le piège. Sabinus ayant harangué ses troupes et indiqué son plan, donne le signal impatientement attendu. Il déclenche la sortie brusque par deux portes à la fois sur un ennemi embarrassé de ses fardeaux, fatigué par sa course, inexpérimenté. L'avantage du terrain aux nôtres, leur entraînement et leur courage suppléent à leur petit nombre, et au premier choc les Gaulois cèdent, pris de panique. Gênés, poursuivis par les légionnaires dont les forces sont toutes fraîches, ils perdent un grand nombre d'hommes. Les survivants sont harcelés et détruits par la cavalerie. Bien peu réchappent. (B.G. - Extrait de Le Pas des Légions par P. Camus).*

C'est dans la fuite qui suivit cette défaite que les Coriosolites abandonnèrent des trésors monétaires considérables dans le Cotentin et à Jersey. (*Fig. 10*)

À la suite de ces événements, les légions romaines quittent



l'Armorique, sans doute en septembre/octobre de - 56. Y eut-il quelques raids de César vers le centre et l'ouest de la péninsule armoricaine entre le moment de sa victoire et celui de son départ ? Une quinzaine de jours en septembre - 56 aurait suffi pour poursuivre des fuyards jusque chez les Osismes vers Carhaix ou Huelgoat (*oppidum de Huelgoat appelé "camp d'Artus"*) et vers Quimper par exemple, mais aucune occupation systématique n'était possible au vu de l'étendue du territoire des Osismes.

La conquête de l'Armorique est achevée, ou plutôt la coalition armoricaine semble soumise dès la fin de l'année 56.

Pourtant, en - 52, lors du siège d'Alésia, Vercingétorix demandera à chaque cité un contingent déterminé selon leur possibilité afin de constituer une armée de secours ; pour l'Armorique, la demande sera de 20000 hommes.

La soumission définitive sera plus tardive, vers - 51/- 50, après que Caius Fabius fut chargé de réduire toute résistance dans l'ouest et de capturer Dumnacos, chef des Andes, réfugié sans doute chez les Osismes. On peut avancer que le camp d'Artus à Huelgoat a servi de retranchement aux Osismes pour ces derniers combats ; la répartition géographique des découvertes de monnaies osismiennes indique une concentration des monnaies les plus récentes, en billon ou très bas électrum et donc contemporaines de la guerre des Gaules, dans la zone des Monts d'Arrée.

La "Pax Romana" pouvait s'instaurer.

La romanisation réelle des Coriosolites ne se fera qu'après la destruction d'Alet vers 25 après J.-C., avec la construction de la ville romaine de Corseul.

Conclusion

Le monnayage coriosolite apparaît comme étant celui le plus lié aux événements historiques de l'Armorique : mieux, il les explique et les confirme. Il est impossible de le comprendre sans le replacer dans ce contexte.

Il est directement issu de l'imitation d'un monnayage voisin, en l'occurrence vénète (*toutefois, de nombreuses "homotypies de contiguïté"*¹⁵ *existent entre les monnaies coriosolites et les monnaies abrincates, avec une telle similitude dans le style général que ces deux monnayages paraissent "cousins"*).

Son étude typologique a beaucoup évolué depuis les premiers dessins du Major Rybot jusqu'à l'analyse du Trésor de Trébry par K. Gruel. Mais il reste à distinguer plus précisément les trois types de la classe VI, à diviser la classe IV entre les types d'avers au nez androcéphale ou non androcéphale, à définir certains types de transition entre les classes déterminées et, enfin, à se pencher sur les rares divisionnaires de ce superbe monnayage. ■

Brest, le 13 septembre 1993.

NOTES

1. *CIVITAS* - pluriel : *CIVITATES* : Cette notion recouvre deux aspects, l'un administratif, l'autre territorial. La romanisation de l'Armorique entraîne, au début de notre ère, la création de cette structure administrative, calquée sur les divisions territoriales préromaines. La civitas est, en quelque sorte, à la fois cité – chef-lieu du territoire, et l'ensemble du territoire, lui-même subdivisé en *PAGI* (pluriel de *PAGUS*), c'est-à-dire en pays dont la notion reposait sur des réalités géographiques, ethniques ou économiques.
2. *OPPIDUM* - pluriel : *OPPIDA* : Lieux de refuge aménagés sur des hauteurs, des promontoires, des éperons barrés maritimes ou fluviaux ; parfois fortifiés, les plus importants conservent des vestiges d'habitats et révèlent des traces d'activités artisanales.
3. *STATÈRE* : Unité du système monétaire grec ou macédonien valant 2 drachmes. Les statères de Philippe II de Macédoine pèsent 8,60 g.
4. Défaite du roi Bituit en 121 devant les armées de Rome : Les Salliens (Basse-Provence), attaqués par les légions, font appel aux Allobroges du Dauphiné qui demandent le secours de leur allié et protecteur Arverne. Celui-ci est écrasé au bord du Rhône. Les conséquences seront, pour la Gaule, territoriales et structurelles : d'une part, le sud celtoligure et celtibère devient province romaine ; d'autre part, l'autorité arverne passant aux mains d'une oligarchie nobiliaire, entraîne dans le reste de la Gaule une sorte de révolution aristocratique.
5. Voir "Note sur un statère d'or des Osismii", infra.
6. Il convient de ne pas se laisser abuser par la présence de "trésors" enfouis hors des limites d'une cité : les enfouissements importants sont généralement la conséquence d'événements graves, en l'occurrence la conquête romaine. Les trouvailles isolées, à condition qu'elles soient répétées, sont généralement considérées comme attestant de l'occupation réelle et durable du territoire.
7. C'est-à-dire "à tête humaine".
8. "Curieusement", parce que l'hypothèse de l'appartenance éventuelle de l'île de Jersey aux Coriosolites, si elle n'est pas totalement corroborée, est loin d'être improbable au vu des trouvailles isolées des monnaies de ce peuple.
9. Évolution typologique des monnaies coriosolites. Partant d'un stade de l'évolution du monnayage vénète, les Coriosolites adoptèrent un style très "celtisant" dans les premières classes : les classes VI, V et IV sont liées par quelques coins de revers et la représentation du cheval androcéphale bridé que surmonte une hampe sommée d'un cercle ; à l'exception de certaines monnaies de la classe VI, une lyre vient se placer sous le cheval. Il est possible que la guirlande et la ligne perlée situées sous le cheval soient un résidu de la légende "PHILIPPOU". Ces trois classes se distinguent aisément par le traitement de la face au droit surtout dans la forme du nez, des lèvres et la disposition des boucles de la chevelure.
Dans la classe VI, la ligne nasale, dans sa partie supérieure s'arrondit vers l'avant en forme de 2 rétrograde, agrémenté d'une accolade perlée. Elle se caractérise d'autre part par des lèvres figurées par deux traits parallèles terminés par un point. Le dernier rouleau de la chevelure mord largement sur la joue.
Dans la classe V, le nez prend la forme d'une crosse pointée dressée verticalement contre le visage et s'arrondissant vers l'avant.
Pour la classe Va', les lèvres pointées s'ouvrent en angle aigu, tandis que la classe Vb', généralement d'un dessin moins soigné, reprend la schématisation des lèvres de la classe VI.
Dans la classe IV, la base du nez est pointue mais non pointée ; il s'agrémente, dans sa partie supérieure, d'un ornement s'évasant vers l'avant et pouvant être androcéphale ; les lèvres sont punctiformes ; la joue est mieux dégagée.
Au revers des trois autres classes, la hampe disparaît, la bride aussi, le différent au sanglier porte-enseigne est constant sur toutes les monnaies. Au droit, le nez et l'œil subissent des transformations profondes.
La classe III se distingue essentiellement par son nez en forme d'épsilon couché dont la partie médiane serait plus longue. L'œil se caractérise par une pupille entourée par des portions de cercles concentriques limités dans la partie supérieure par une ligne sourcilière horizontale très marquée. Les trois rangs de la chevelure se terminent en deux volutes en forme de "s".
Dans la classe II, le nez suit presque naturellement l'arcade sourcilière et son extrémité est pointée. La base nasale est bien esquissée. Les volutes de la chevelure sont alignées verticalement.
La classe I présente un nez droit venant du front, de facture beaucoup plus réaliste. La paupière de l'œil cache naturellement la pupille, la base du cou, droite, est parfois marquée d'une ligne perlée.
(Extrait de "Le Trésor de Trébry" par K. Gruel).
10. L'abondance des monnaies a permis de répertorier les coins monétaires d'origine. L'ensemble de ces coins étant dès à présent connu, il a été possible d'obtenir une chronologie interne très précise pour ces émissions. Lors des changements de classe, des coins de revers ont été réutilisés durant une période transitoire au tout début de chaque nouvelle émission, ce qui fixe les classes les unes par rapport aux autres. (Extrait de "La Monnaie chez les Gaulois" par K. Gruel).
11. 28 exemplaires, composés de 5 statères de la classe V, 2 de la classe I, 8 de la classe III et 13 de la classe II.
12. *FACIÈS* : Relevé en pourcentage des types ou des individus représentés dans un trésor monétaire.
13. L'effectif théorique d'une légion au complet était de 6000 hommes, mais l'effectif réel se tenait couramment autour de 4000, compte tenu des absences (blessures, permissions, maladies, etc.).
14. Formule juridique habituelle pour désigner la mainmise de Rome sur un territoire étranger.
15. *HOMOTYPIES DE CONTIGUÏTÉ* : Similitudes typologiques régionales baptisées ainsi par Colbert de Beaulieu.

Bibliographie

- Katherine Gruel, *Le trésor de Trébry*, 1981.
- Katherine Gruel, *La monnaie chez les Gaulois*, 1989.
- Loïc Langouët, *Les Coriosolites, un peuples armoricain*, Saint-Malo, 1988.
- Louis Pape, *Les derniers temps de l'indépendance*, dans *Protohistoire de la Bretagne*, Rennes, 1979.
- N.V.L. Rybot, *Armorican Art*, Jersey, 1952.
- Centre Régional Archéologique d'Alet et Musée de Bretagne, *La civitas des Coriosolites à l'époque gallo-romaine* (valise pédagogique).
- J.-B. Colbert de Beaulieu, *Le trésor de Jersey - II et la numismatique des deux Bretagnes*, extrait de la *Revue Belge de Numismatique*, 1957.
- Simone Scheers, *Monnaies gauloises de Seine-Maritime*, Rouen, 1978.
- Henri De La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, 1892.
- Pierre Camus, *Le pas des légions*, 1974.
- Docteur R. Guidon, *Corseul la romaine*, 1985.
- Jacques Armand, *Vercingétorix*, 1984.
- Jean Markale, *Vercingétorix*, 1987.
- Christine Richet, *César et l'histoire romaine*, dans *Histoire et Archéologie*, n° 92/mars 1985.

CITÉ DES NAMNÈTES : UN TREMISSIS MÉROVINGIEN INÉDIT DU MONÉTAIRE JEAN

Daniel CARIOU

NOUS PUBLIONS AUJOURD'HUI un tiers de sou d'or inédit pour la cité de Nantes. Quand nous écrivons que cette monnaie est inédite, c'est avec toutefois deux petites réserves, car nous l'avons déjà décrite sommairement dans le bulletin de 1992 de la Société Américaine pour l'Étude de la Numismatique Française (S.A.E.N.F.). La pièce figure aussi en photo décorative, mais sans description, en couverture de l'ouvrage de Sabine Bourgey *Trésors, archives secrètes*.

Le triens que nous décrivons maintenant est à notre connaissance et à ce jour unique. Il est d'une qualité de frappe exceptionnelle, accentuée par l'usage d'un coin neuf, caractéristique peu répandue en numismatique mérovingienne. La pièce est par ailleurs régulière et sans trace d'usure.



Droit :

+ NAMNETIS FI

Tête stylisée à droite, portant une coiffure bordée d'une rangée de perles (?), avec un globule devant la bouche. Grènetis.

Revers :

+ IOHANNIS MONI. Croix fichée sur un globe cantonnée de quatre étoiles. Grènetis.

Poids : 1,32 gramme.

Les légendes signifient, comme chacun le devine, que la monnaie a été faite à Nantes par un monétaire du nom de Jean, déjà connu par d'autres pièces d'un type différent (*Maurice Prou, "Les monnaies mérovingiennes" Paris, 1896, n° 539, au revers à l'oiseau perché*).

Le type lui-même est intéressant et nouveau. Nous ne savons pas si le globule devant le portrait participe au dessin de la bouche ou s'il a une autre signification¹; la croix cantonnée de quatre étoiles nous était inconnue pour la cité de Nantes. Elle se rencontre en revanche pour une autre cité (*Poitiers*) : VICUS de CURCIACO (*attribué à Courçais. Prou n° 2313*) et MADRONAS (*attribué à Marnes. Prou n° 2321*).

Nous ne connaissons pas l'origine lointaine de ce tremis d'or qui vient d'une collection. Où a-t-il été trouvé, dans quelles conditions ? En revanche nous pouvons le dater, par comparaison, de la fin du VI^e siècle ou du début du VII^e. Il est de bon or.

Cette période de l'histoire de la Bretagne comporte, par évidence, des zones d'ombre. Aussi l'on est toujours heureux de rencontrer des types monétaires mérovingiens inédits pour les cités de Bretagne.

Mais, au-delà de la description technique de la monnaie, on pourra s'attarder quelques instants sur le portrait stylisé : œil rond grossi et décentré, joue rigoureusement verticale, menton proéminent, accentué, démesuré, tout cela, qui n'est en rien le fruit de la maladresse, confère à notre triens un réel charme poétique. ■

1. Le globule devant la bouche du droit se trouve sur une monnaie de la cité des Baiocasses (*APRARICIA, attribué à Evrecy, Prou n° 291*), et sur une autre de Javols (*n° 2068*).

Sur d'autres pièces, on peut retrouver une ligne de trois points (*cité de Tours*) ou trois points en triangle, ou deux points (*Rodez*).



UN TRÉSOR A GUÉRANDE

Henri VIÉ

AU DÉBUT DE CETTE ANNÉE, un habitant de la ville de Guérande décide de construire un petit mur dans son jardin. En ouvrant la tranchée de fondation, il tombe, à 30 centimètres de la surface sur une pierre posée à plat.

En la dégagant, quelle ne fut pas sa surprise de voir apparaître un ensemble de monnaies d'or et d'argent disposées dans une petite cache maçonnée. Son premier soin fut d'essayer de nettoyer cette trouvaille.

Le résultat, satisfaisant pour l'or, se révéla catastrophique pour l'argent. Trois monnaies cassèrent. Notre inventeur eut la prudence d'arrêter là les frais.

L'ensemble nous revint. L'examen détaillé nous permit de constater qu'il s'agissait d'un enfouissement datant de la fin du règne de Jean IV, Duc de Bretagne, aux environs de l'an 1398.

Ce trésor se décompose ainsi :

JEAN IV - Duc de Bretagne - 1345/1399

Gros au Lion	
Rennes	3
Nantes	1
Vannes	1
Indéterminé	1

Total : 6

Gros Heaumé	
Nantes	8
Rennes	23
Vannes	19
Indéterminés	18

Total : 68

1/2 Gros Heaumé	
Vannes	1
Indéterminé	1

Total : 2

Blanc à l'écu échancré	
Rennes	4
Vannes	1
Nantes	1
Indéterminés	2

Total : 8

JEAN LE BON - Roi de France - 1350/1364

Franc à cheval	8
----------------------	---

CHARLES V - Roi de France - 1364/1380

Franc à pied	11
Blanc au K	1

BRABANT

Bruxelles	
Denier de billon	1

AQUITAINE

Le Prince Noir 1355/1375	
Gros de Limoges	1

ÉDOUARD III, Roi d'Angleterre 1327/1377

Gros de Londres	1
1/2 Gros de Londres	2
1/2 Gros de York	1
Pennies de Londres	20
Canterbury	3
Druham	1
Indéterminés	10

FLANDRES

Louis de Male 1364/1384	
Gros d'argent	1

RUMMEN

Arnould d'Orbey 1363/1370	
Franc à cheval	1

DIVERS

Gros Tournais rognés	4
En ruine	4

Soit un total de : 155 pièces

Le cabinet des Médailles s'est porté acquéreur du Franc à Cheval d'Arnould d'Orbey, absent de ses collections, et a gardé, pour étude, les Gros rognés car ceux-ci ont été fabriqués ainsi, n'ayant aucune trace de grattage.

Monsieur Duplessy a, en outre, demandé à voir les autres monnaies, notamment les Gros heaumés. Nous avons en effet signalé partout des différents d'émission inconnus à ce jour.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des résultats de ces recherches quand ils nous seront parvenus. Il est intéressant de noter que, dans les gros heaumes, se rencontrent deux systèmes de ponctuation.

- Dans le premier cas, celle-ci se compose de 5 points pleins autour d'un point central formant une rose.



- Dans le second il s'agit d'une petite croix posée en X.



Ces caractères se retrouvent sur les monnaies des trois ateliers retrouvés : Nantes, Rennes et Vannes. On peut donc en inférer qu'il s'agit de différents d'émission.

Pour confirmer cette hypothèse, il serait nécessaire de procéder à une analyse du métal. Nous souhaitons que le Cabinet des Médailles puisse nous éclairer sur ce point. ■

N.B. : Les descriptions de Bigot comportent bien ces différences de ponctuation.



MAISON PLATT

49, rue de Richelieu, 49
75001 PARIS



NUMISMATIQUE
PAPIER-MONNAIE • LIBRAIRIE NUMISMATIQUE
ORDRES et DÉCORATIONS

Adresse postale: BP 2612 - 75026 Paris cedex 01
Tél. 01 42 96 50 48 - Télécopie: 01 42 61 13 99

Gérard BARRÉ et Daniel RENAUD
seront heureux de vous recevoir dans le cadre du magasin
au 49 rue de Richelieu 75001 PARIS

Où vous pourrez redécouvrir:
NUMISMATIQUE GÉNÉRALE
PAPIER-MONNAIE
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE
ORDRES ET DÉCORATIONS

Organisation de VENTES et parutions de "Catalogues à prix fixes".
Dès à présent, pour toutes demandes de catalogues, et pour la mise à jour de nos fichiers:
Maison PLATT - BP 2612 - 75026 PARIS cedex 01

RCS Paris B 702013434 - N° SIRET 702 013 434 00015 - Code APE 525Z Intracom - FR 702013434

Cabinet Numismatique

Monnaies - Billets - Décorations

2, rue Suffren - 44000 NANTES
Tél. 02 40 73 34 62

R.C. A 321217 937

DÉNOMINATION DES MONNAIES NATIONALES BRETONNES EN OR DES XIV^e ET XV^e SIÈCLES

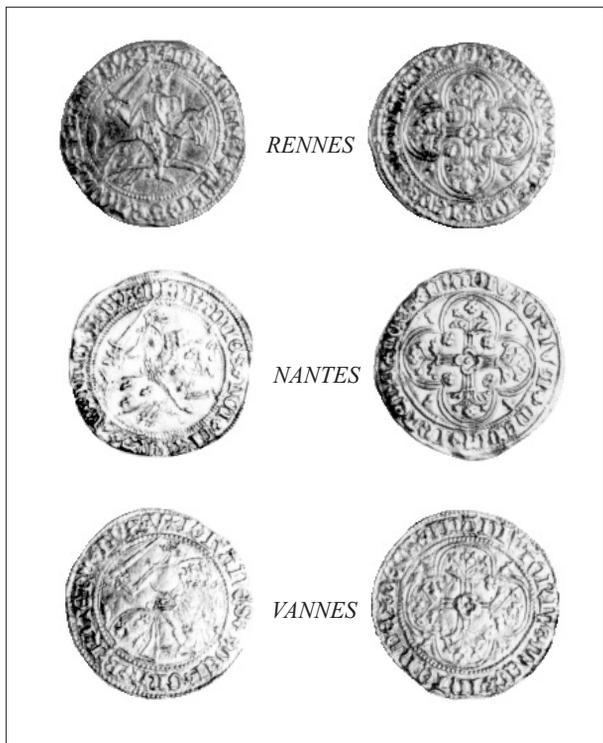
d'après les pièces justificatives publiées par Alexis Bigot.

Daniel CARIOU

ON A COUTUME DE NOMMER AUJOURD'HUI les monnaies d'or bretonnes d'après le dessin de leur droit: ainsi on appelle souvent cavaliers (*voire francs à cheval!*) les monnaies de Jean V ou des ducs François, montrant effectivement le prince à cheval, courant, l'épée haute; pourtant ces pièces ne sont pas de poids identiques. Elles ne portaient certainement pas les mêmes noms au Moyen Âge. Quels étaient à l'époque les noms usuels de ces pièces? Les rattachait-on à un système monétaire?

Les florins de Jean V

Le tour de la question du Florin de Bretagne a été fait par Michel Dhenin dans la revue numismatique de la S.F.N. de 1973, pour le congrès de Nantes¹: Michel Dhenin avait alors démontré de manière définitive que les "cavaliers" que l'on attribuait jusque-là à Jean IV et Jean V devaient être restitués au seul Jean V; que deux émissions s'étaient succédées, un point dans les "O" de la légende indiquant la variation du titre de la seconde émission; que Nantes, Rennes et Vannes avaient frappé ces monnaies; que le "cavalier" ne devait rien au franc à cheval de Jean le Bon (*d'ailleurs d'un dessin fort différent*) mais qu'il était plutôt inspiré du sceau équestre de Jean IV; que le poids moyen de cette pièce (2,94 g) en fait un florin, dans la mesure où cette appellation générique recouvrait à l'époque des types de monnaies de poids différents.



Notre propos n'est pas de réécrire la brillante démonstration de Michel Dhenin à laquelle le lecteur se reportera directement. Notons simplement que le terme de "florin" apparaît dans les comptes de Jehan Mauléon (1421) publiés par Alexis Bigot² page 372: "Nobles. Vieils moutons. Florins de Bretagne. Morisques. Moutonnez. Heaumez. Doubles Florins de Bretagne" (*les monnaies bretonnes sont citées ici parmi différentes espèces étrangères circulant dans le duché*). Et également dans les témoignages recueillis lors des "enquêtes sur les droits royaux et anciens usages du pays de Bretagne" (*op. cit. page 381*), de 1455, afin de déterminer si les Ducs ont bien, par le passé, déjà monnayé l'or.

L'un des témoins, Hilaire Gillart, parle de "Florins d'or qui avaient été forgés en Bretagne", un autre, Jean Orège, parle de "Florins de Bretagne", un troisième, Olivier de la Houssaye, parle de "Florins d'or qui avaient été faits en Bretagne". L'appel à témoins montre que l'acception "florin" n'était pas seulement en terme de compte, mais une appellation réellement populaire et répandue.

Michel Dhenin cite aussi, pour cette pièce, et d'après M. de Saulcy, l'appellation "petit double" utilisée au XV^e siècle. Ceci par référence à un double florin ou double d'or, non retrouvé.

Le double florin de Jean V ou double d'or

Sur ce point aussi, l'étude de Michel Dhenin reste la référence absolue, tant que ce double florin n'a pas été effectivement retrouvé.

Les comptes de Jehan Mauléon font donc référence au double florin de Bretagne. Un livre d'empirance cité par Michel Dhenin décrit ce double d'or de Bretagne: "C'est un duc assis en chaise et a dessoubz ses piez un lion, et tient le duc en sa main dextre une espée et de l'autre main un escu aux hermines".

Michel Dhenin pense que cette description "de mémoire" peut être entachée d'infidélité sur des détails, mais que la monnaie imite la "chaise d'or ou plutôt double d'or" du Dauphin Régent Charles.

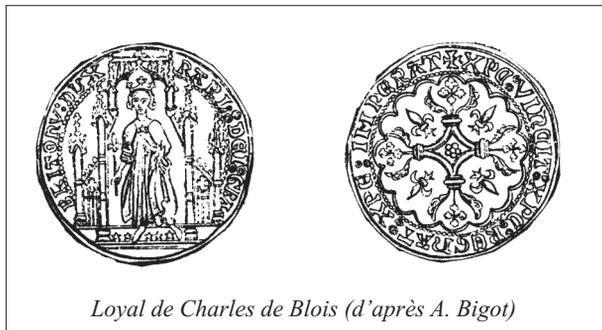
La frappe des florins de Jean V aurait duré de 1420 à 1424. Celle des doubles florins, quelques mois seulement (1420-1421). (*Michel Dhenin, op. cit.*).

1. Michel Dhenin, *Florin et double Florin de Bretagne*, revue numismatique 1973, page 190 et suivantes.
2. Alexis Bigot, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*. Paris 1857.

Le loyal de Bretagne

Les comptes de Jehan Mauléon font également allusion à des “loyaux de Bretagne”.

En dehors du florin, la monnaie d’or bretonne la “moins” rare pour cette époque est bien le royal d’or de Charles de Blois, imité du royal d’or de Jean le Bon, émis en 1358.



Loyal de Charles de Blois (d’après A. Bigot)

Il est tentant d’y voir le “loyal de Bretagne” de Jehan Mauléon. La seule réserve que nous pourrions faire concerne l’ancienneté relative de cette monnaie rare à la date du compte : 1421.

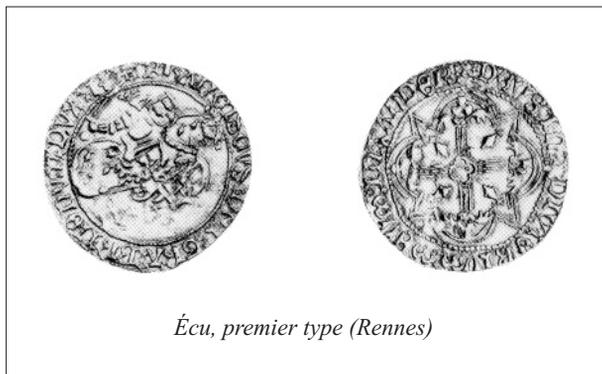
Il faut admettre alors que des monnaies de Charles de Blois étaient encore présentes de façon significative dans la circulation monétaire en Bretagne vers 1420.

L’alternative à cette hypothèse serait à nouveau une monnaie bretonne non retrouvée, car les autres pièces d’or connues pour la période sont encore plus rares et tout aussi anciennes que le royal d’or, et leur appellation n’aurait sans doute pas laissé de place à équivoque, (*monnaie d’or de Charles de Blois représentant le duc à cheval et dont un exemplaire a été retrouvé il y a quelques années dans la région de Nantes*).

L’écu des ducs François

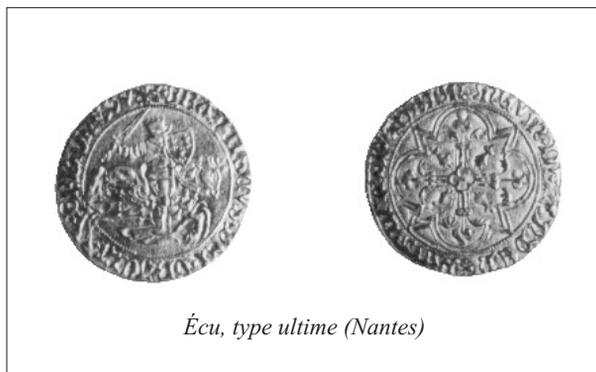
On nomme généralement “cavaliers d’or” les monnaies au nom de FRANCISCUS, représentant le Duc à cheval courant à droite et l’épée haute sur un cheval caparaçonné. Cette appellation recouvre trois types connus et légèrement différents, sans que l’on puisse avec certitude attribuer l’un de ces types à François I^{er} (1442-1450), Pierre II (1450-1457), Arthur III (1457-1458) ou François II (1458-1488).

Le premier type est souvent attribué à François I^{er} (*à cause du dessin du droit qui le rapproche du florin de Jean V et*



Écu, premier type (Rennes)

parce que la lettre d’atelier termine la légende au droit). Pour ce type, les pattes du cheval ne coupent pas la légende et l’éperon est saillant sous le manteau du cheval. Un autre type, que je qualifierai de “transitoire” est représenté dans la collection du Musée Dobrée et dans quelques collections privées : le cheval conserve la croupe très saillante du type précédent, les pattes arrière coupent partiellement la légende et l’éperon est au niveau du caparaçon. Ces deux types sont connus pour l’atelier de Rennes. Enfin un troisième type, le plus fréquent, est attribué au règne de François II : le cheval est d’un dessin plus élancé et ses pattes arrière coupent franchement la légende (*Nantes et Rennes*).



Écu, type ultime (Nantes)

Nous ne nous prononcerons évidemment pas sur l’attribution de ces pièces, sachant en outre que la fabrication des monnaies d’or est attestée sous Pierre II, mais que l’on n’a pas retrouvé de monnaie d’or à son nom. Ce sera l’objet d’un prochain article.

Alexis Bigot donne, d’après Dom Lobineau, un extrait du registre de la Chancellerie de Bretagne de 1488 : “*Règlement pour les monnayages portant la valeur des pièces y spécifiées ; l’escu d’or couronné du Dauphiné et de Bretagne, 40s. Escu d’or de Guyenne, 38s. 4 den... Escus au soleil, 41s 8d... Flourins ducaux, 35s... etc.*” (*op. cit., page 401*). Au passage, on note la présence de florins ducaux dans cet inventaire de 1488. On n’a évidemment pas à ce jour de preuve que d’autres florins aient été frappés après 1424 et donc on peut supposer que des monnaies d’or de Jean V circulaient encore en 1488.

C’est toutefois curieux car, dès 1455, les “*enquêtes sur les droits royaux et anciens usages du pays de Bretagne*”, déjà citées, devaient faire appel à la mémoire des témoins pour retrouver le souvenir de pièces que l’on va rencontrer tout naturellement trente ans plus tard dans un document réglant le cours des monnaies !

Ou bien alors, plus simplement, les “Florins ducaux” ne désignent plus des monnaies bretonnes à cette époque ; mais le registre, dans ce cas, en aurait sans doute spécifié l’origine.

Quoi qu’il en soit, dans ce document de la dernière année du règne du dernier Duc François, il n’est pas fait mention d’un quelconque “cavalier” pourtant frappé abondamment. En revanche, on parle “d’escus de Bretagne”, qui ne peuvent être que nos actuels “cavaliers”.

Alexis Bigot, tout en appelant évidemment écu d’or ce que nous nommons “cavalier”, suppose que l’appellation “Écu” vient de l’écu que tient le Duc, au droit.

C'est plausible, mais il est plus probable encore que cette pièce, qui pèse en moyenne 3,34 grammes, se rattache tout simplement à la famille des écus, même si elle n'a pas le même cours que "l'écu au soleil". Comme le terme "florin", le mot générique "écu" décrit, ainsi que le démontre le registre de la chancellerie, des monnaies de poids différents.

Les petits "escus"

Alexis Bigot, citant les comptes de Pierre II, mentionne encore les "petits escus" ou "escus neufs" sans que l'on sache s'il s'agit de monnaies bretonnes ou françaises. L'écu neuf est par ailleurs une monnaie française très bien connue.

Il est troublant de constater que, depuis la publication du livre d'Alexis Bigot, l'on a retrouvé pour les ducs François des demis "cavaliers" d'or pour Rennes (*Musée de Berlin*) et un demi-écu d'or à la cordelière de Nantes (*Musée Dobrée à Nantes*).

L'appellation logique pour ces monnaies est bien le "petit écu". Les exemples de monnaies de la moitié du poids du type de référence et dénommées selon ce principe abondent.

À commencer par le "petit double", autre nom du florin de Jean V, et la moitié de son double ! Ou encore "le petit blanc pour IIII de tournois" par opposition au "grand blanc de Bretagne pour VIII de tournois" (*A. Bigot, op. cit., page 375, "Patentes Normanniae anni VII Henrici V"*).

Nous n'en concluons pas hâtivement que les comptes de Pierre II font ainsi allusion à des demi-écus bretons, car cela voudrait dire que ceux-ci ont été frappés dès François I^{er} ou Pierre II, ce dont nous n'avons aucune preuve. Mais nous pouvons prétendre que si ces demi-écus ont eu un nom, c'est probablement celui de "petit écu".

Ainsi, l'appellation générique de "cavalier" semble impropre et, outre la rare pièce de Charles de Blois présentant le duc à cheval, recouvre deux familles de monnaies bien différentes : le florin et l'écu. ■



Ateliers du Lys



GAINERIE D'ART
DÉCORATION

AU SERVICE DES MUSÉES

EXPOSITIONS - ASSOCIATIONS

MOBILIERS EXPOSITIONS
CADRES VITRINES
RESTAURATION
MÉDAILLIERS
VITRINES

Ateliers du Lys - Yves Reeman

1 RUE GUYNEMER 44210 SAINTE-MARIE-SUR-MER - PORNIC
02 40 82 09 79



CONSULTEZ-NOUS SUR LE MINITEL, AVEC LE

CLAUDE SILBERSTEIN

Monnaies et Médailles de Collection

39, rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 42 33 19 55

*Membre de l'Association
Internationale des Numismates Professionnels*

OR GESTION NUMISMATIQUE

Monnaies anciennes et modernes

Médailles, Jetons, Billets

Or coté, Devises



Pierre Crinon

expert près de la Compagnie Nationale des Experts

Achat - Vente - Estimation - Expertise



O.G.N. SARL 64, rue de Richelieu - 75002 PARIS - Tél. 01 42 97 47 50 + Fax 01 42 60 01 37

ESSAI DE CATALOGUE ET DE CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE POUR LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE À L'HERMINE PASSANT

Daniel CARIOU

L EST ASSEZ D'Y DIFFICILE de s'y retrouver parmi les jetons des États de Bretagne à l'hermine passant émis entre 1641 et 1679; Joseph Daniel¹ a tenté un classement mais, dans tel ou tel cas, la variété signalée n'est-elle pas tout simplement le résultat d'une usure de coin, voire d'une usure du jeton? La photographie est-elle probante?

Pour compliquer les choses, les photographies des jetons données par P. Soullard² ont quelquefois été interverties et, bien que P. Soullard lui-même le signale, des auteurs ont néanmoins pris en considération ces nouveaux types dus à une simple interversion des photographies.

Enfin comment classer chronologiquement les jetons et tenter de les dater quand on n'a aucun repère sur le jeton lui-même? Nous avons tenté de le faire et, sauf oubli majeur de notre part ou pièce nouvelle à découvrir, nous pensons y être parvenu.

Voici la méthodologie que nous avons suivie :

1. Examiner bien évidemment nombre de jetons, les rapprocher des indications données par P. Soullard et J. Daniel, afin d'identifier les jetons réels, d'une part, et les jetons hypothétiques ou répertoriés simplement à la suite d'une usure de coin, d'erreurs typographiques recopiées ou d'une photo interprétée d'autre part.

Nous avons ainsi pu identifier huit types non datés "banaux", à ajouter aux types à date certaine, prouvés et avérés.

En dehors des huit types principaux, les autres types n'ont que peu de chance d'exister, et les arguments en faveur de leur existence sont plus que ténus : des ombres sur une photo, par exemple. Nous n'allons pas ici réfuter toutes les variantes probablement imaginaires des jetons banalisés des États de Bretagne, mais simplement travailler positivement sur les jetons dont l'existence est vérifiée : dès lors tout devient logique et, miraculeusement, on parvient à les classer chronologiquement, pour certains même à les dater.

2. Nous avons ensuite tenté de classer les jetons avérés par type de revers. Et ce qui était probable a été vérifié dans de nombreux cas : si un jeton a pour droit D1 et pour revers R1, le jeton suivant n'a pas D2 et R2, mais D1 et R2, le suivant D2 et R2 etc. Les types "s'emboîtent" pour la plupart et forment une chaîne quasi ininterrompue.

Ceci explique pourquoi il n'y a pas vraiment de place dans cette chaîne continue pour d'autres types à découvrir, à moins qu'ils ne soient complètement différents, – et par le droit, – et par le revers. C'est-à-dire atypiques. Il devient ainsi facile de classer les jetons dans un ordre chronologique, de droit à revers, puis de revers à droit, et ainsi de suite. Cela ne permet pas pour autant de les dater.

3. Pour cela il suffit de rapprocher les jetons à date certaine (1655, 1661, 1677...) des jetons banalisés et d'examiner si ces jetons, deux à deux, ont des coins de droit ou de revers identiques. C'est le cas et nous avons ainsi pu fixer des points de repère chronologiques qui ont permis de caler toute la série de jetons. Ces points de repère sont toutefois approximatifs à deux ans près : ainsi qui peut affirmer que le jeton daté 1655, assez répandu, n'a été utilisé qu'en 1655? et qu'en 1657 on n'a pas utilisé le même coin jusqu'à ce que l'usure ait contraint d'en graver un autre? À l'inverse, plusieurs types de jetons ont peut-être été utilisés en 1655, certains datés et d'autres non.

On peut donc classer, puis dater les jetons des États, mais en sachant bien que les datations peuvent varier d'une ou deux tenues à cause de l'habitude qu'on avait à l'époque d'utiliser un même coin pour plusieurs tenues, plusieurs coins pour une même tenue.

4. Nous avons ainsi identifié huit types de jetons non datés :

- Quatre sont à légende latine autour de l'écu ("CALCULI..."); l'hermine y porte la double cravate longue.
- Quatre sont à légende française autour de l'écu et l'hermine y porte la double cravate brève.

Chaque type peut aussi avoir été frappé en différents métaux : argent, cuivre, cuivre "doré", cuivre doré (*laiton*) argenté.

Dans chaque cas, nous citons nos références, afin que le lecteur puisse en évaluer la fiabilité : notre collection (C), tel ou tel auteur quand nous n'avons pas vu la pièce.

Et en regard, nous indiquons les jetons datables avec lesquels nos jetons banalisés partagent des coins communs.

1. Joseph Daniel "Les Jetons des États de Bretagne", 1980.

2. Notice de P. Soullard à la fin du tome VI de l'"Histoire de la Bretagne" par A. de la Borderie et B. Pocquet, Rennes 1914.

**ESSAI DE CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES JETONS À L'ÉCU ÉCARTELÉ
DE FRANCE ET DE BRETAGNE, ET À L'HERMINE PASSANT,
VARIANTE À CRAVATE LONGUE.**

	TYPE	MÉTAUX CONNUS	FILIAISON	JETONS DATÉS AU MÊME COIN DE DROIT OU DE REVERS	DATES PROBABLES
	<p>N° 1 Au droit, deux "N" à BRITANIAE</p> <p>DL1 RL1</p>	<p>Argent (Collection Soullard)</p> <p>Cuivre rouge (C)</p> <p>Cuivre doré? (Feuardent)</p>		<p>Droit identique au droit du jeton d'Eustache de Lys, 1641 et peut-être 1645.</p> <p>Revers identique au droit du jeton du Duc de Rohan-Chabot, 1647</p>	1641, 1643, 1645
	<p>N° 2 Au droit, un seul "N" à BRITANIAE Quintefeuille simple en début de légende ou revers</p> <p>DL2 RL1</p>	<p>Argent (C)</p> <p>Cuivre rouge (C)</p>	Revers identique au revers du N° 1	Revers identique au droit du jeton du Duc de Rohan-Chabot, 1647	1641 exclu : cela ferait trop de jetons pour une tenue qui n'en a connu que 950. 1645, 1647, peut-être 1649.
	<p>N° 3 Au revers, la légende commence par une quintefeuille encadrée de deux points</p> <p>DL2 RL2</p>	<p>Argent (C)</p> <p>Cuivre rouge (C)</p>	Droit identique au droit du N° 2		Postérieures au jeton du Duc de Rohan-Chabot 1649, 1651, 1653
	<p>N° 4 Au droit, une quintefeuille apparaît en début de légende</p> <p>DL3 RL2</p>	<p>Cuivre "doré" argenté (anciennement) (C)</p> <p>Cuivre doré <i>ne semble pas un jeton argenté ayant perdu son argenture</i> (C)</p>	Revers identique au revers du N° 3		1651, 1653

**ESSAI DE CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES JETONS À L'ÉCU ÉCARTELÉ
DE FRANCE ET DE BRETAGNE, ET À L'HERMINE PASSANT,
VARIANTE À CRAVATE BRÈVE.**

	TYPE	MÉTAUX CONNUS	FILIATION	JETONS DATÉS AU MÊME COIN DE DROIT OU DE REVERS	DATES PROBABLES
	N° 1 Au droit, ESTAZ avec un Z inversé DB1 RB1	Argent (C) Cuivre doré (C)		Le revers est celui du jeton attribué à 1661 (NIL NISI CONSILIO...)	1653, 1655 dans l'hypothèse non confirmée où le Z inversé aurait précédé le normal, qui serait alors une correction
	N° 2 Le droit, porte un Z normal Jeton frappé en monnaie DB2 RB1	Argent (C)	Le droit est celui d'un jeton de 1655	On en déduit que ce jeton est postérieur à 1655 1655	1657, 1659 (1661?), 1663 1665, 1667 1669, 1671 1673
	N° 3 Le même frappé en médaille DB2 RB1	Argent (C)	Droits et revers identiques à ceux du N° 2. Une brisure de coin apparue sur le N° 2 s'étend largement sur certains exemplaires du N° 3, et inversement : les deux types ont été frappés concurrentement		1657, 1659 (1661?) 1663, 1665 1667, 1669 1671, 1672
	N° 4 Coin du droit modifié : pas de point en début de légende. Coin du revers modifié : mouchetures plus petites DB3 RB2	Argent (C) P. Soullard signale un exemplaire en cuivre		Le droit est repris pour le jeton de 1677, mais alors il est d'un coin plus usé. Notre jeton est donc antérieur à 1677	1671 1673, 1675 (1677?)

Si l'on nomme DL et RL les droits et revers du type à la cravate longue, DB et RB les droits et revers du type à la cravate brève, on obtient les emboîtements suivants :

- n° 1 DL1 RL1
- n° 2 DL2 RL1
- n° 3 DL2 RL2
- n° 4 DL3 RL2

(Trois droits, deux revers)

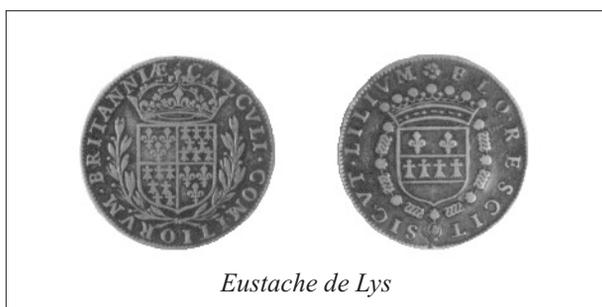
et

- n° 1 DB1 RB1
- n° 2 DB2 RB1
- n° 3 DB2 RB1
- n° 4 DB3 RB2

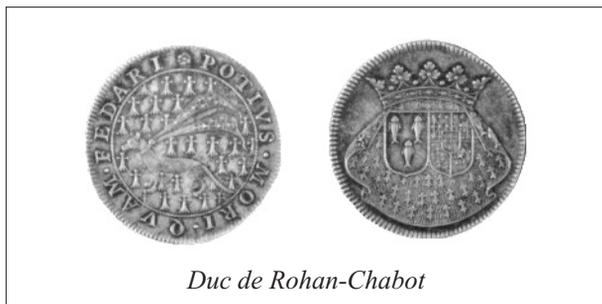
(Trois droits, deux revers)

Voici par ailleurs les jetons à date certaine qui nous ont permis de dater par référence les jetons banaux.

Dans l'ordre :



- Jeton d'Eustache de Lys : cuivre rouge 1641, 1645 (C)



- Jeton du duc de Rohan-Chabot : argent 1647 (C)



- Jeton de 1655 : argent 1655 (C)



- Jeton attribué à la tenue présidée par Louis XIV : argent 1661 (C). (Cette attribution est vraisemblable mais purement conjecturale).



- Jeton de 1677 : cuivre doré 1677 (C)

On pourrait aussi ajouter le jeton de Monseigneur de la Motte Houdencour, évêque de Rennes, qui renforce, pour la plupart des auteurs, la théorie selon laquelle les premiers jetons à cravate brève seraient datés de 1653.

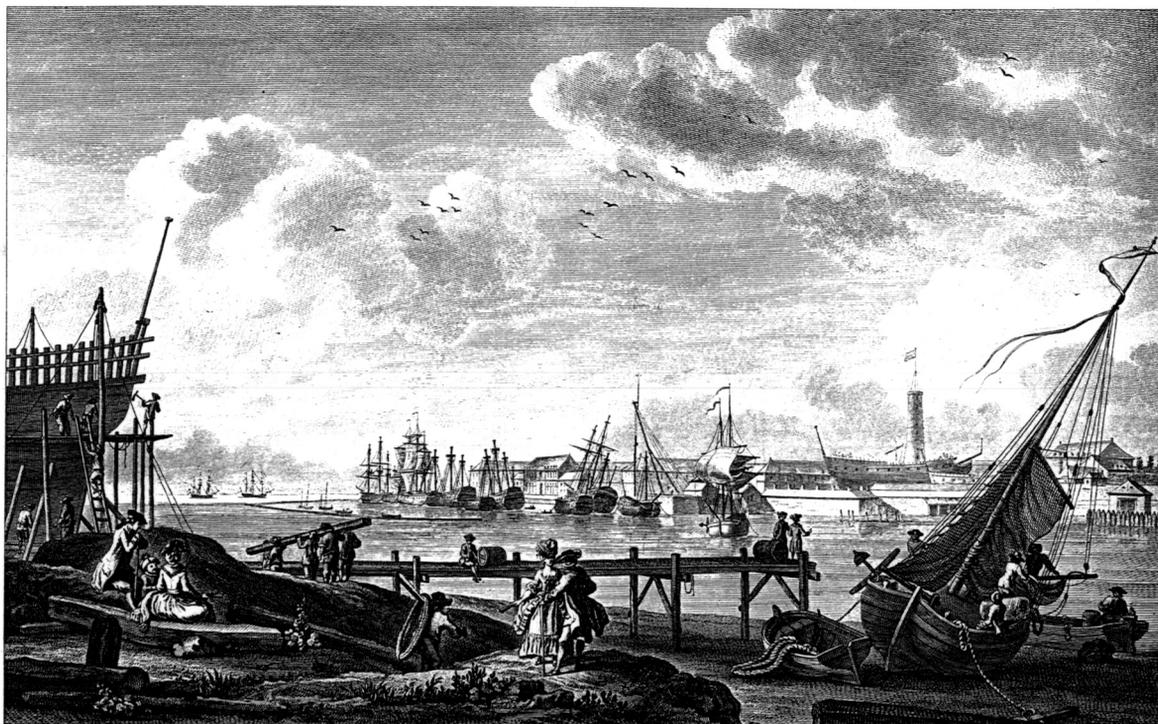
Il faut enfin citer, de surcroît, une refappe (probablement) du jeton au Z inversé, en cuivre rouge. (C)



Frappé avec les coins d'origine, ce jeton ne porte aucune indication sur la tranche. Il pourrait à la rigueur être un jeton original, mais son état de frappe et de conservation exceptionnel par rapport aux autres jetons de cuivre à l'hermine passant nous laisse supposer qu'il s'agit d'une refappe (outre le fait qu'il est frappé en cuivre rouge, alors que les autres jetons de cuivre au Z inversé que nous avons rencontrés jusqu'à présent étaient en cuivre doré !). Par parenthèse, la refappe serait la preuve que le Z inversé aurait précédé le Z normal. En effet, elle prouverait qu'au XIX^e siècle les coins d'origine au Z inversé étaient encore en excellent état. Ce n'est donc pas l'usure qui les aurait fait abandonner, mais une autre raison : très probablement l'édition d'un coin corrigé. ■

Jetons, Médailles, Monnaies des Compagnies des Indes

Daniel CARIOU



N. Ozanne del.

N. le Gonaz sculp.

LE PORT DE
Vu du Rivage

L'ORIENT
de Caudran.

*Réduit de la Collection des Ports de
Par le S^r Ozanne Ingénieur de la*



*France dédiés pour le Roi en 1776.
Marine Péninsulaire de Sa Majesté.*

Paris chez le Conz. Graveur Rue S^t Hyacinthe, la 1^{re} porte cochère à gauche par la Place S^t Michel.

19.

À L'OCCASION DE LA RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE, en février 1993, nous avons présenté dans le cadre du Musée de la Compagnie, à Port-Louis, divers témoignages métalliques.

Cet opuscule en rappelle l'essentiel.

En première partie, nous détaillons l'histoire des Compagnies à travers médailles et jetons.

En seconde partie, nous décrivons les monnaies de l'Inde présentées à Port-Louis, sans pour autant chercher à rédiger un catalogue des espèces de la compagnie, car ce document existe par ailleurs.

En troisième partie, nous présentons rapidement quelques témoignages métalliques de la Compagnie des Indes Occidentales, fusionnée par Law avec la Compagnie des Indes Orientales.

I. Les Compagnies des Indes et la Bretagne

*Catalogue des jetons et médailles des Compagnies françaises,
pour leurs activités en Orient, et de l'Inde française jusqu'au XVIII^e siècle.*

PARLER DE “LA” COMPAGNIE DES INDES, c’est commettre un abus de langage, car il y eut beaucoup de Compagnies des Indes en Europe, et plusieurs en France, où l’on dénombre environ une centaine de compagnies de commerce à privilège : Compagnies des Indes Occidentales, Compagnie des Indes Orientales dite de Colbert, Compagnie de Law, de Calonne, et d’autres encore.

Nous avons cherché à dresser ici une liste des documents numismatiques (*jetons et médailles*) en rapport avec ces compagnies ; presque tous sont aussi en rapport avec la Bretagne. Nous avons tenté de rapprocher chaque pièce de l’événement qui en a provoqué la frappe. Pour le reste, c’est-à-dire l’histoire de l’Inde française, qui n’est pas notre sujet, nous proposons au lecteur une courte bibliographie, en fin de cet article.

La numismatique des Compagnies françaises est un domaine immense, qui pourrait comprendre :

- En premier lieu, les monnaies frappées et émises dans l’Inde.
- Les monnaies frappées par les compagnies dans l’Inde pour les îles de France et de Bourbon, indissociables de l’aventure indienne.
- Les monnaies courantes frappées pour les Indes occidentales pour le compte de la Compagnie et les médailles correspondantes.
- Les monnaies frappées en France pour le royaume même vers 1720, car la Compagnie détenait la Ferme Générale des Monnaies. Toutes les émissions de la période sont concernées, et pas seulement la célèbre “Livre de la Compagnie des Indes”.
- Les billets de la banque de Law.
- Les jetons et médailles en rapport avec la Compagnie dite “de la Meilleraye”.
- Les jetons et médailles de la Compagnie de 1664, dite de Colbert.
- Les jetons et médailles de la Compagnie de Law.
- Les jetons et médailles de la Compagnie de Calonne.

Cette énumération montre à quoi on s’attaque dès que l’on s’intéresse à la Compagnie.

On pourrait encore y ajouter des médailles monétaires d’Aoûde frappées par Claude Martin, lyonnais – soldat de la Compagnie, et qui dut lui aussi, un jour, s’embarquer à L’Orient – fait prisonnier par les Anglais, devenu officier à leur service en refusant pour autant de renier sa nationalité française.

Nous intéressant aux rapports de la Compagnie et de la Bretagne, contentons-nous de dresser la liste raisonnée des jetons et médailles de la Compagnie des Indes, ce qui correspond à peu de chose près aux documents numismatiques “indo-bretons”, et nous y ajouterons quelques au-

tres médailles (*inclassables*) de l’Inde française jusqu’à la Révolution afin de faire bénéficier le lecteur d’un catalogue cohérent (*les monnaies de la Compagnie quant à elles, sont moins proches de l’histoire bretonne*).

C’est en Bretagne que se concevaient les stratégies du commerce français avec l’Extrême-Orient. Non seulement les sites de Blavet et L’Orient lui doivent leur développement, mais toute la Bretagne travaillait pour ou par les Compagnies : Nantes par ses ventes, Saint-Malo qui offrait ses capitaines, la Bretagne occidentale où étaient recrutés des marins et des soldats. Les manufactures travaillaient pour la Compagnie, les marchandises de l’Inde étaient répandues en Bretagne. Ce furent des négociants de Vitré qui initièrent le commerce avec l’Extrême-Orient. Et Dupleix n’a-t-il pas passé l’essentiel de sa jeunesse dans les ports bretons ?

Les deux péninsules, l’armoricaine et l’indienne avaient des rapports très étroits aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Parmi les villes bretonnes, quatre ont été plus fortement marquées par les compagnies. Nantes d’abord, connut la Compagnie de la Meilleraye, arma pour Madagascar et reçut les ventes des autres Compagnies jusqu’à 1733.

Brest vit quelques départs d’expéditions pour “les Indes” en particulier pour la Compagnie de la Meilleraye.

Blavet (*Port-Louis*) fut le premier établissement permanent, supplanté par L’Orient qui bénéficie d’un site meilleur. Le rôle de Port-Louis dans les débuts de la Compagnie des Indes est plus que modeste.

D’autres villes bretonnes sont aussi concernées : Saint-Malo, La Meilleraye-de-Bretagne, où le Gouverneur de Bretagne n’hésitait pas à inviter le chef de l’établissement de Madagascar dans sa résidence...

I. La Compagnie de “L’Orient” dite “de la Meilleraye”

(Nantes et Brest à la conquête de Madagascar)

En réalité il s’agit là de deux épisodes, de deux Compagnies successives qui ont colonisé Madagascar l’une après l’autre.

Pourquoi Madagascar ? Parce que les Mascareignes et Madagascar constituaient la première base opérationnelle sur la route des Indes. Mais aussi parce que les Compagnies attendaient beaucoup du commerce malgache de “l’île des Madécasses”.

Pendant plus d’un siècle, ce choix allait peser sur les hommes et les navires de la Compagnie : partis de “L’Orient”, ils ne faisaient escale qu’à l’île de France (*actuellement île Maurice*) où hommes, navires, éventuellement marchandises arrivaient dans un triste état après une

longue étape; les hommes surtout, décimés par le scorbut. Alors que les navires de la Compagnie hollandaise se ravitaillaient au Cap de Bonne Espérance et faisaient une première étape plus courte, dans de bien meilleures conditions ! C'est l'une des raisons pour lesquelles les Compagnies françaises n'eurent jamais le succès qu'elles escomptaient.

Créée le 30 avril 1642, la "Compagnie des Indes Orientales" fut surtout une aventure nantaise.

Elle avait pour principal associé Nicolas Fouquet, le futur surintendant des Finances, l'un des hommes les plus riches de Bretagne.

La Compagnie prit possession de Rodrigue, de la future île de la Réunion et de Madagascar, où le développement d'une très petite colonie, sous la direction de Flacourt, se fit avec beaucoup de difficultés.

Au point qu'en 1654, un cousin de Richelieu, le Duc de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne, gouverneur de Nantes, se mêla des activités de la compagnie: l'année suivante, quatre nouveaux navires de colons quittaient Nantes pour Madagascar à l'instigation de la Meilleraye. En 1656, les anciens associés et le Duc finirent par s'entendre et créèrent ensemble une nouvelle compagnie: un autre navire partit pour la Grande île, mais il sombra dès l'estuaire de la Loire. La Meilleraye mourut en 1664 et les restes de la Compagnie furent agglomérés, après dédommagement des associés, à ce qui allait être la Compagnie de 1664, la Compagnie des Indes de Colbert. Fouquet, incarcéré à Pignerol, ne put s'y opposer.

En Europe, le sort de la Compagnie se jouait à Nantes et à la Meilleraye de Bretagne.

Ce n'est qu'indirectement que l'on peut rattacher des souvenirs numismatiques à cet épisode.

On retiendra, dans l'ordre, les jetons de Nicolas Fouquet, principal associé de la première Compagnie. L'ouvrage de Feuardent en donne le détail; voici trois de ces jetons, les deux premiers en cuivre doré, le troisième en cuivre rouge (1, 2, 3).



1



2



3

On peut aussi mentionner les jetons du Maréchal, Duc de la Meilleraye, gouverneur de Bretagne et grand maître de l'artillerie. La couronne surmontant les armes indique si à l'époque le grand maître de l'artillerie était encore Comte ou déjà Duc.

Les jetons de la Meilleraye portent au droit un croissant chargé de cinq mouchetures d'hermine. Ils sont plutôt des rappels anecdotiques que des documents directement liés à l'existence de la compagnie.

Ces jetons d'argent signalent la charge de grand maître de l'artillerie dévolue au Maréchal. Feuardent en donne la liste et nous en montrons trois à titre d'exemple (4, 5, 6).



4
argent



5
argent



6
argent

II. La Compagnie des Indes Orientales de Colbert

En 1664, les associés de la Compagnie de la Meilleraye cèdent leurs droits à une nouvelle compagnie des Indes Orientales, et ceci à l'instigation de Colbert.

C'est grâce à l'activité de cette Compagnie que le site de L'Orient se développera. Pourquoi la Bretagne ? D'autres sites avaient été envisagés : le Hâvre de Grâce, d'abord, Bayonne, ensuite ; et Paimbœuf. Mais le fils du Maréchal de la Meilleraye, le Duc Mazarini, était gouverneur de Blavet et conservait un intérêt dans l'activité de la Compagnie. Il percevait surtout des droits sur les marchandises qui passaient par le *Blavet*, le futur Port-Louis. Les États de Bretagne, de leur côté, insistaient pour que le siège de la compagnie fût en Bretagne. Et des navires partis du Hâvre furent attaqués par les Anglais.

Le premier souvenir numismatique de cette nouvelle compagnie est le jeton d'un prévôt des marchands de Paris, M. Voysin.

Chaque année, celui-ci inscrivait sur ses jetons une légende en rapport avec l'événement qui lui paraissait le plus significatif dans l'histoire du royaume. Sans doute il parut qu'en 1664, le fait marquant de l'année avait été la création de la nouvelle Compagnie (7).



7
cuivre doré

Le jeton existe en cuivre doré et en argent ; la légende des exemplaires en argent commence par une quintefeuille. La mention "CVNCTIS . RENOVAT . COMMERCIA . TERRIS" commémore la création de la Compagnie.

La création de la Compagnie est également rappelée par l'une des médailles datée 1664, de la série gravée par Mauger.

Au droit, Mercure tenant un caducée est entouré par la légende : "JUNGENDIS COMMERCIO GENTIBUS", **avec à l'exergue** : "SOCIETAS NEGOTIATORVM IN UTRAMQUE INDIAM M.DC.LXIV". Derrière Mercure, ballots et navires explicitent clairement ce qu'on attend de la Compagnie.



8
cuivre rouge

Nous ne pouvons présenter toutes les refrappes anciennes de cette médaille, mais nous illustrons cet article de ce que nous pensons être la frappe originale, à la tranche arrondie (8), et d'une refrappe d'époque Louis XV, à la tranche partiellement arrondie, partiellement anguleuse

(9). C'est notre hypothèse en tout cas, sachant que le portrait du roi au droit est modifié. Cela prouve-t-il une re-frappe, ou pouvait-on changer, comme pour la frappe des jetons, les coins de droit entre deux journées de frappe ? C'est moins probable avec les médailles de Mauger, d'exécution plus soignée ; quoi qu'il en soit, la tranche plus ou moins arrondie nous semble un assez bon indice pour dater les différentes refrappes de ces types de médailles. Il faudrait détailler tous les droits des deux premières séries, dont la série uniforme, et ce n'est pas notre propos.



9
cuivre rouge

Le Cabinet des Médailles possède un exemplaire de ce document numismatique en bronze avec des reliefs dorés. L'une des premières missions de la toute nouvelle Compagnie fut de concentrer, à Brest, moyen et hommes en vue d'une expédition pour consolider l'établissement de Madagascar (nommée à l'époque "France Orientale" ou "île Dauphine"). Cette expédition n'eut pas d'effets spectaculaires, mais une autre médaille de Mauger, datée 1665, la commémore.

Nous en présentons aussi la frappe originale (10) et ce que nous pensons être la première refrappe (11) : l'une et l'autre diffèrent par la tranche et le portrait du roi.



10
cuivre rouge



11
cuivre rouge

Une dernière médaille de Mauger rappelle un épisode maritime en rapport avec les Indes.

En 1695, le marquis de Nesmond, héritier d'une lignée de marchands d'Angoulême, armait en course. Le 17 août 1695, il s'empara d'une flottille des vaisseaux de la compagnie anglaise des Indes orientales, avec un butin extraordinaire pour l'époque : porcelaines, laques, épices... Le tout lui était racheté 3 150 000 livres par le financier Samuel Bernard. Un tel exploit valut au marquis la frappe d'une médaille de la série gravée par Mauger, avec la légende "INDICAE HOSTIUM OPES INTERCEPTAE", "Trésors des Indes enlevés aux ennemis". Le revers n'est pas de Mauger, mais il est signé TB en monogramme (*Thomas Bernard*), une signature que les collectionneurs de jetons de Bretagne connaissent bien.

L'exemplaire que nous présentons ici n'est qu'une re-frappe de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, (12) ou au début du XIX^e.



12
cuivre rouge

Mais le Cabinet des Médailles détient un exemplaire en or de cette médaille : le coin du revers est sensiblement différent. Si le sujet central est le même, les voilures et mâtures des navires en arrière-plan ont été fortement modifiées. Le revers de l'exemplaire en or a évidemment précédé celui que nous présentons. Nous ignorons pourquoi il y eut deux revers pour cette pièce qui est par ailleurs la plus rare de toutes les médailles coloniales (*avec celle de Saint-Christophe*) dans la série de Mauger.

III. La Compagnie dite de Law ou Compagnie perpétuelle des Indes

La Compagnie de Colbert n'avait jamais donné les résultats que l'on attendait d'elle.

Plusieurs autres compagnies exerçaient leur monopole dans différentes parties du monde : Compagnies d'Occident, du Sénégal et du Canada, Compagnie de la Chine... Le tout fut réuni en mai 1719 sous le nom de Compagnie des Indes, celle à laquelle on pense généralement lorsque l'on évoque les Compagnies à privilège.

L'illustre Law fut l'architecte de ce regroupement. L'activité de la Compagnie dépassa rapidement son objet social initial. Nous avons d'ailleurs évoqué la Ferme Générale des Monnaies, qu'elle eut pendant quelques années. Mais il faudrait citer aussi toutes les activités de Law, sa banque, des incursions dans la Ferme des Tabacs...

Le patrimoine de la Compagnie des Indes devait être une garantie pour les souscripteurs de la banque de Law. On sait que cela n'évita pas la banqueroute.

De la banqueroute de Law, on retiendra cette médaille satirique.

Au droit, portrait de John Law tenant des billets :

"MONSIEUR DE LAWS DE TANCERVILLE
CONSEILLER DU ROI DANS TOUS SES CONSEILS
SURINTENDANT ET CONTROLEUR GENERAL DES
FINANCES DU ROYAUME DE FRANCE"

Au revers, une légende qu'il faut citer intégralement :

"DIMANCHE NOUS VIDONS PAR LES BILLETS DE
BANQUE TOUTES LES BOURSES LUNDI / NOUS
ACHETONS / DES ACTIONS MARDI / NOUS AVONS
/ DES MILLIONS MERCREDI / NOUS REGLONS /
NOTRE MENAGE JEUDI / NOUS NOUS METTONS /
EN EQUIPAGE VENDREDI / NOUS ALLONS / AU
BAL
ET SAMEDI A L'HOPITAL
1720"



13
(Trésors de Numismatique et de Glyptique)

En revanche nous avons choisi de ne pas traiter ici des billets de la banque de Law, trop éloignés de notre sujet. La Compagnie de Law bénéficiait aussi d'un monopole commercial en Extrême-Orient ; elle possédait ses propres navires, ses équipages, ses propres soldats, ses officiers détachés de l'armée royale.

Le premier jeton connu pour la Compagnie de Law est un jeton d'or non daté, décrit par Adrien Blanchet, en 1909, dans ses "Mémoires et notes de numismatique". On sait ce qu'il en est des jetons et médailles en or du XVIII^e : les collectionneurs ont peu de chance de les rencontrer, la plupart étaient destinées aux collections officielles.

Celui-ci est visible au cabinet des médailles. Deux sauvages portent l'écu aux armes de la Compagnie. **Au revers**, cette simple mention HONOR / NON / PRETIUM. On trouvera plus fréquemment les jetons frappés à Rennes en 1723 pour être distribués à L'Orient aux directeurs de la Compagnie.

Au droit, soutenues par deux sauvages et timbrées d'une couronne de ducale (*la Compagnie avait droit à la couronne tréflée*), les armes de la nouvelle Compagnie : de sinople à la pointe ondée d'argent sur laquelle est couché un fleuve au naturel, appuyé sur une corne d'abondance ; au chef semé de fleurs de lis d'or.

À l'exergue : "COMPAGNIE DES INDES 1723" en deux lignes, le tout signé IB (*Jean le Blanc, lui aussi bien connu des numismates bretons*).

Au revers, un navire de la Compagnie sous voiles, avec la légende "SPEM AUGET OPESQUE PARAT": elle augmente l'espérance et prépare les richesses. Les navires de la Compagnie étaient spécialement ventrus afin de transporter une plus grande quantité de marchandises; il est difficile de le vérifier sur ce jeton, par ailleurs très agréable et émouvant.

Il existe des jetons en argent, qu'un collectionneur normalement constitué devrait pouvoir se procurer; il s'en rencontre un ou deux chaque année, et les amateurs ne sont pas légion. En revanche, le jeton de cuivre rouge est plus rare. Dans la collection André Salles, la référence en matière de numismatique coloniale, dispersée en juillet 1929, on trouvait cinq jetons en argent mais un seul en cuivre.

Nous présentons ici le jeton d'argent frappé en monnaie (14) et, hélas, le jeton de cuivre à l'état de ruine (15).



14
argent



15
cuivre rouge

Le Cabinet des Médailles possède le jeton de cuivre en frappe "médaille" et en frappe "monnaie". On pourrait aussi citer pour l'anecdote ce jeton de cuivre rouge de 1705 pour l'intendant de Bretagne Ferrand. Venant de Bourgogne en Bretagne, l'intendant dut être séduit par la Compagnie car on l'en retrouvait directeur quelque quinze ans plus tard (16). Il existe une variante du droit de ce jeton.



16
cuivre rouge

Les lieux où siégeait la Compagnie peuvent-ils être encore retrouvés de nos jours?

À "L'Orient", c'est l'"Enclos", dont il reste beaucoup de traces, à commencer par des bâtiments occupés par la Marine. Jean V Gabriel, venu en Bretagne pour rebâtir

Rennes après le grand incendie, travailla ensuite à l'"Enclos" de L'Orient.

À Nantes, on sait que, jusqu'à 1733, les ventes de la Compagnie eurent lieu à "Chézine", c'est-à-dire l'endroit où se jetait, alors, la Chézine dans la Loire. La tradition populaire situe le siège nantais de la Compagnie en l'hôtel Durbé, (86, quai de la Fosse), pourtant construit en 1754-1756, et qui possédait encore en 1989 un bel ensemble d'entrepôts anciens. Un autre immeuble, situé près de l'actuelle médiathèque, passe aussi pour avoir abrité le siège de la Compagnie, mais nous possédons un plan de géomètre, d'époque Louis XVI, situant les "terrains de la Compagnie" plus loin, vers le 90, quai de la Fosse. Les ventes devaient être organisées dans des bâtiments très sommaires. Quant au siège parisien, il se trouvait à l'actuel emplacement de la Bibliothèque Nationale (*et du Cabinet des Médailles!*), rue Neuve-des-Petits-Champs (*puis rue de Grammont, sous Louis XVI*).

On a vu que les ventes de la Compagnie se tenaient à Rouen, au Havre et surtout à Nantes jusqu'à 1733. Les porcelaines y étaient très prisées, les acheteurs venaient de toute l'Europe, mais les commerçants nantais prédominaient.

En 1733, les ventes de la Compagnie furent définitivement transférées à L'Orient, au grand dam des Nantais. Une célèbre médaille commémore l'installation des ventes au nouvel entrepôt de la Compagnie à L'Orient, où, à partir d'octobre 1734, se tinrent les ventes aux enchères des marchandises rapportées par les navires de la compagnie (17).



17 / cuivre rouge

On admire au Cabinet des Médailles cette pièce également frappée en or et en argent.

L'agonie de l'Empire Français dans l'Inde est alors proche même si Dupleix n'est pas encore entré en scène; la guerre de succession d'Autriche, la guerre de Sept Ans, mettraient fin aux projets ambitieux des Français dans cette partie du monde. La Compagnie de Law en mourrait. Pourtant, des médailles rappellent des épisodes glorieux mais sans lendemains de cette période.

L'une d'elles commémore la complexe affaire de Muzaffer Jing, neveu du soubab du Deccan et protégé de Dupleix. Muzaffer Jing offrit aux Français Villenour, Mazulipatam et d'autres places; une médaille signale l'apport de Mazulipatam au domaine de la Compagnie (18).



(Trésors de Numismatique et de Glyptique)

Avers :

PROMOTVM ORIENTALE COMMERCIVM.

Devant des marchandises et un navire, écu de la Compagnie.

À l'exergue :

REG . LUD . XV . MDCCL

Revers :

FRUCTUS BELLICAE FORTITUDINIS ET CONSTANTIN. (Vue de Mazulipatam).

À l'exergue :

“URBS MAZULIPATAM GALLICAE DITIONI ADDITA MDCCL”.

Cette médaille, en or et en argent, est visible au Cabinet des Médailles, comme les suivantes. Les armes de la Compagnie au droit montrent bien qu'il s'agit d'affaires militaires et diplomatiques propres à la Compagnie, dont nous rappelons qu'elle avait sa flotte, ses officiers et ses soldats complètement distincts des troupes royales.

Muzaffer Jing se livra à son oncle Nazer Jing, l'allié des Anglais; mais toutefois, libéré, il devint à son tour soubab du Deccan (1749-1750), allié de la France.

Une médaille signale ces péripéties. (19)

Avers :

“LUD . XV . IN . VTROQ (UE) ORBE . VICTORI”

avec les armes de France.

Revers :

“MOUSSAFARSING DEBITO IN LOCO CONSTITUTUS”.

Sous un trophée, “GUB (ERNATORE) JO(ANNE FRANCISCO) DUPLÉIX. MDCCL”.



(Trésors de Numismatique et de Glyptique)
or et argent Cabinet des Médailles.

Dans le même temps, Bussy, brillant chef de trente ans, s'emparait de la citadelle de Gingy. Pour ce qui est de l'histoire très compliquée de l'Inde durant cette période, nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à son *Hanotaux* et *Martineau* habituel! Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la prise de Gingy nous vaut encore une médaille (20).

Avers :

MAURI . QUATER . A . GALLIS . FUSI

(Foudre frappant un camp).

À l'exergue :

REG (NANTE) LUD (OVICO) XV MDCCL.

Revers :

URBS GINGI EJUSQUE SEPTEM ARCES UNA DIE EXPUGNATE

(Bombes éclatant dans une place forte).

À l'exergue :

GUB (ERNATORE). JOANNE F(RANCISCO)

DUPLEIX.



(Trésors de Numismatique et de Glyptique)
or et argent, Cabinet des Médailles.

Enfin une médaille rappelle un combat qui, lui, appartient à la guerre de Sept Ans: la prise du fort de Saint-David, sur la côte de Coromandel, par Lally. Lally-Tollendal prenait en effet Goudelour aux Anglais le 4 mai 1758, et le fort de Saint-David le 2 juin de la même année (21).

Avers :

LUDOVICUS XV ORBIS IMPERATOR 1758

(Buste du Roi).

Revers :

WESEL OSWEGO PORT MAHON.

Ces villes vues de la mer.

À l'exergue :

EXPUG (NATE) SANCTI DAVIDIS ARCE ET SOLO AEQUATA

(car les murailles en furent rasées).



21

*Trésors de Numismatique et de Glyptique
Exemplaire en argent, Cabinet des Médailles.*

Ces quelques petites médailles appartiennent de toute évidence à une même série, d'une gravure inhabituelle, quelquefois maladroite. Et nous n'en avons rencontré aucune qui ait été frappée en bronze, alors que, théoriquement, les médailles de cette époque étaient frappées en or, argent et bronze.

Tous ces faits d'armes, n'empêchaient pas le Traité de Paris de sonner le glas de l'Inde française en 1763 : seuls resteraient à la France les "comptoirs", et c'est un Law, Jean Law de Lauriston, qui allait en reprendre possession après la guerre.

La Compagnie n'y résista pas. Elle avait perdu vaisseaux, territoires et capitaux : en 1769, le roi abandonnait certaines de ses créances sur la Compagnie mais reprenait en contrepartie le port de L'Orient. Ces derniers événements précédaient de peu la suspension du privilège et la liquidation des biens de la Compagnie. En 1769, le commerce avec l'Inde redevenait libre.

Aucun souvenir numismatique de l'époque ne rappelle, à notre connaissance, la figure du Quimpérois René Madec qui, pendant une vingtaine d'années, mena une armée composée d'Européens au service des princes indiens en guerre avec l'Angleterre. Ancien soldat de la Compagnie, il était l'un de ces aventuriers qui, comme Claude Martin ou le général Perron plus tard, continueraient à combattre auprès des princes indigènes.

La ville de L'Orient continuait de s'étendre malgré les difficultés de la Compagnie. Un propriétaire, Pierre Dondel, accepta de rendre à la ville ses terrains au nord du *Scorff*. Mais la propriété éminente en revenait aux seigneurs de Rohan-Guéméné, qui acceptèrent eux aussi de céder leurs droits.

Une médaille, que nous n'avons pas (*encore*) retrouvée, en remercie le prince de Rohan-Guéméné : à l'**avers**, les armes de Rohan. Au **revers**, une allégorie de la ville devant une vue du port. Au **droit et au revers, à l'exergue** : "EX DONO PRINCIPIS SUENTES CIVITAS ERECTA 1763".

IV. De la Compagnie de Law à la Compagnie de Calonne. 1769-1785

Avec la Compagnie de Law disparaît une certaine conception politique, militaire et commerciale des Compagnies. La Compagnie suivante, de Calonne, ne sera "que" compagnie de commerce. Entre les deux, la liberté du commerce profitera à quelques villes dont Marseille.

La guerre d'indépendance de l'Amérique survient durant cette période, en 1778. Les débris de l'empire de Duplex, les futurs "Comptoirs de l'Inde", tombent entre les mains anglaises. Alors que l'on pourrait penser que la campagne va s'arrêter là, un prince de Mysore, Halder Ali, et son fils Tippou continuent la lutte contre les Anglais. La France envoie alors à son secours Bussy, déjà sexagénaire, et le bailli de Suffren qui part de Brest. Ensemble, Bussy et Suffren mènent une campagne brillante qui aboutit particulièrement à la prise de Trinquemallé, à Ceylan, et de Goudelour, près de Pondichéry.

À la paix de Versailles, la France retrouve ses "comptoirs" et échange Goudelour contre Pondichéry. Suffren est reçu en héros à son retour en France. Deux médailles commémorent ses exploits dans l'Inde.

L'une d'elles fut offerte par les États de Provence à leur illustre compatriote (22).



22 - cuivre rouge

Avers :

D. AND. DE SUFFREN ST. TROPEZ CHEV DES ORD.
DU ROI GR CROIX DE L'ORD. DE ST JEAN DE
JERUS. VICE AMIRAL DE FRANCE.

Son profil, signé DUPRE F.

Revers :

LECAP PROTEGE
TRINQUEMALE PRIS
GOUDELOUR DELIVRE
L'INDE DEFENDUE
SIX COMBATS GLORIEUX
LES ETATS DE PROVENCE
ONT DECERNE
CETTE MEDAILLE
MDCCLXXXIV.

L'autre médaille, toujours provençale, et même aixoise, propose une allégorie antique (23).

V. De la brève existence de la Compagnie de Calonne 1785-1790-1793



23

(Trésors de Numismatique et de Glyptique)

À l'avers, Suffren, casqué descend d'une galère devant des palmiers symbolisant l'Inde (le bailli et son célèbre embonpoint sont fortement idéalisés par le graveur): "ANTONIVS SPARITUS GIBELIN INV. DE D." (icavit).

À l'exergue :

"GALLO INDIA SERVATA ET AUCTA DUCE PETRO ANDREA DE SUFFREN SAINT TROPEZ AQUI SEXTIENSI EQUITE HIEROSOLYME CLASSIS REGIS PRAEFECTO".

Au revers, sous une couronne :

CIVIS AQUI - SEXTIENSIS D.D. (Dedicavit) CONCIVI OPTIMO DUCI INVICTO MDCCLXXXIV.

Le port de L'Orient avait beaucoup perdu à la disparition de la compagnie de Law et à l'instauration de la liberté de commerce.

Une nouvelle Compagnie est créée en avril 1785, l'année de la mort de Bussy. C'est de nouveau une Compagnie exclusive et lorientaise. Elle redonnera donc du lustre au port, qui bénéficie aussi, maintenant, d'un solide établissement de la Marine Royale. La Compagnie sera célèbre sous le nom du physiocrate Calonne, son parrain. Il s'agit cette fois d'une Compagnie aux ambitions plus modestes : plus de soldats, plus d'empire à conquérir. Toutefois, les ventes aux enchères reprennent à L'Orient. Aussitôt, on frappe des jetons.

Trois types de jetons d'argent sont connus, mais certains auteurs, recopiant des indications non prouvées, des dessins ou des notations imprécises, concluent à un plus grand nombre de types. Il est possible effectivement que d'autres coins aient été utilisés, mais, à notre connaissance et selon la documentation dont disposaient les auteurs qui ont écrit sur le sujet, il n'existe pour l'instant que trois variétés du jeton de 1785.

Les principales erreurs de répertoire sont dues à la disparition de la signature DV (*Duvivier*) au revers de l'un des types. Cette disparition est signalée dans le catalogue Salles de 1929 (N° 96), sans que le rédacteur ne précise s'il s'agit de la signature du droit ou du revers. Car il existe aussi, une signature au droit.

D'autres auteurs n'ayant pas vu la pièce, ont recopié le catalogue Salles, et en ont conclu que c'était la signature du droit qui avait disparu, et d'autres encore les ont recopiés... Tout est toujours possible en numismatique - mais les deux types avec et sans signature au revers sont tellement fréquents qu'ils n'auraient pu échapper à André Salles, l'un des quatre ou cinq grands collectionneurs de monnaies coloniales du siècle.

Les documents fictifs, émouvants témoignages de l'imagination spéculative au travail, sont d'autant plus touchants qu'ils ont pour propos de créer un marché d'acquéreurs à prix élevés.

Plus modestement, nous ne citerons ici que les jetons dont nous avons vérifié l'existence, passant peut-être malencontreusement et à regret à côté de jetons qui n'existent pas. Et pourtant, en matière de catalogues à cotations, l'inexistence n'est-elle pas la perfection puisqu'elle est l'asymptote de la rareté?

Donc deux premiers types du jeton de 1785 comportent à l'avers le buste du Roi: "LUDOV. XVI. FR. ET NAVAR. REX ." et à l'exergue "DUVIV".

Au revers, sous une couronne ducale et sur un cartouche soutenu par deux sauvages, l'écu aux armes de la compagnie (la Compagnie de Calonne avait repris les armes de la Compagnie de Law, qui pourtant ne serait complètement liquidée qu'à la fin du XX^e siècle!), devant une palme à gauche et un navire sous voiles à droite. Le sauvage de gauche, assis, tient une ancre. Celui de droite, debout, porte un arc.

Pendant les guerres de la révolution, quelques années plus tard, Tippou Sahib, toujours en lutte contre les Anglais et entouré d'aventuriers Français, serait le "citoyen Tip-pou"...

La Compagnie de Calonne perdit son privilège en 1790. Elle fut dissoute en 1793 et certains de ses administrateurs guillotinisés.

De L'Orient, pour cette période, il n'existe que deux jetons (*de cuivre, mais le Cabinet des Médailles expose aussi le premier, en or*). Nous ne résistons pas au plaisir de les mentionner. Ils font allusion à des troupes coloniales stationnées dans le port en 1789. À cette date, ce ne sont déjà plus des troupes de la Compagnie des Indes, mais, sans doute dans les deux cas, des troupes de marine chargées d'actions militaires aux colonies et surtout de la défense des ports. Ce sont les seuls documents numismatiques que nous connaissons pour L'Orient durant cette période.

Tous deux portent à l'**avers**, sur un cartouche et entre deux palmes, les armes de la ville: "VILLE DE L'ORIENT". Pour le plus mince des deux jetons, au **revers**, sous une couronne de chêne, on lit: AU BRAVE / PICARD / SOLDAT CITOYEN / LE... JUILLET / MDCCLXXXIX (30).



Sur l'autre jeton, le **revers** porte une légende circulaire: / 2^E BATAILLON DE BASSIGNY REG^T D'ART^{IE} DES COLONIES DETACHANT DU BATAILLON AUXIL^E DES COL^{ES}, et au centre, en huit lignes: POUR / AVOIR DONNE / A L'INDIGENT / CE QUE VOTA / LA RECONNOISSANCE / POUR LEURS / PLAISIRS 3.9^{BRE} 1789 (31).



Ces jetons font allusion au ralliement de la garnison de L'Orient à la cause révolutionnaire.

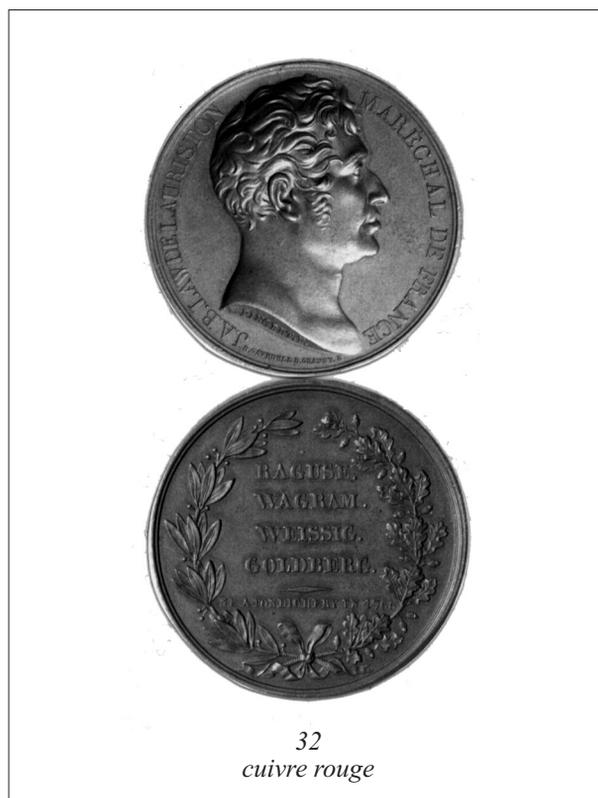
C'est sous la conduite d'un simple sergent que les troupes lorientaises se rallient le 20 juillet à la commission permanente des patriotes; sans leurs officiers, les soldats du

Corps Royal de l'Artillerie des Colonies, du bataillon auxiliaire des troupes coloniales et du régiment de Bassigny, sous la conduite du sergent Picard et en ordre de bataille, se rendent à l'hôtel de ville pour se mettre à la disposition du corps municipal. La cocarde tricolore leur est remise.

En apparence, mais nous n'avons pas encore retrouvé la trace de cet épisode, la population ou la municipalité votèrent une subvention aux soldats coloniaux, par reconnaissance; et ceux-ci abandonnèrent leur récompense aux indigents.

Enfin, comme un point d'orgue à cette série, on retrouve un Law célèbre, plus tard dans l'Histoire de France: il s'agit du Comte de Lauriston, maréchal de France, aide de camp de Bonaparte, puis au service de l'Empire en Italie, en Espagne et pendant la campagne de Russie. De son nom Jacques Law de Lauriston, il était né à Pondichéry en 1768 et était le petit-neveu de John Law. Après l'Empire, il se rallia aux Bourbons qui le nommeront maréchal et ministre d'État. Il mourra à 60 ans.

Une médaille rappelle la figure de cette naissance à Pondichéry (32).



À l'avers:

J.A.B. LAW DE LAURISTON MARECHAL DE FRANCE PINGRET. F. D. GAVERELL D. GRANETS.

Au revers:

RAGUSE. WAGRAM. WEISSIG. GOLDBERG NE A PONDICHERY EN 1768. ■

II. Monnayage local des Compagnies

LA COMPAGNIE DE LAW était fermière générale des Monnaies pour le royaume. Les monnaies françaises des années 1720 étaient frappées par la Compagnie, mais on ne peut réellement en parler comme d'un monnayage local.

En revanche, la Compagnie était responsable des émissions pour les Isles de France et de Bourbon, qui lui appartenaient, et pour sa zone d'influence dans l'Inde. Des catalogues très précis relatent ce monnayage (*Ernest Zay, Histoire des Colonies françaises, Paris 1892*). Nous nous contenterons ici de situer dans leur contexte les monnaies que nous exposons à Port-Louis.

Pour l'Inde, nous présentons les monnaies frappées jusqu'au règne de Louis-Philippe dans la continuité du monnayage de la Compagnie et bien qu'à cette époque celle-ci ait depuis longtemps cessé son activité. Plusieurs types monétaires sont en effet immobilisés des environs de 1720 à 1830, sans que l'on puisse les dater plus précisément.

I. Isles de France et de Bourbon

(Aujourd'hui Maurice et de la Réunion)

L'île de Bourbon avait été occupée du temps de la Compagnie de Richelieu. L'île de France, abandonnée par les Hollandais, lui fut annexée. Le principal établissement, de Bourbon, fut transféré à l'île de France. Celle-ci servait d'aléatoire escale militaire et navale tandis que Bourbon devenait un réservoir de subsistance. La déconfiture de la Compagnie de Law entraîna la cession des deux îles à la couronne en 1764. Les deux îles avaient une activité économique initialement réduite, et les compensations de comptes sur les livres de la Compagnie, quelques émissions de papier et de l'argent espagnol suffisaient aux échanges.

En 1723, la Compagnie de Law décida pour l'île de Bourbon la frappe de pièces de cuivre de 1 sol et 2 sols (101 et 102) issues de l'atelier de Pondichéry.



Dans le même temps, on frappait à Rouen (*lettre B*) (103) et La Rochelle (*lettre H*) (104) des pièces de cuivre datées 1721 et 1722, pour valoir 9 deniers.



Ces pièces étaient d'une meilleure exécution que celles frappées à Pondichéry, qui furent aussitôt retirées de la circulation quand les pièces de 9 deniers furent arrivées à la colonie, c'est-à-dire en décembre 1723. Si Bourbon se séparait de pièces de 1 sol et 2 sols par trop rustiques, l'île de France était trop heureuse de les recevoir. Elles y eurent cours légal à partir du 1^{er} juin 1726, la pièce de 2 sols pour un sol, la pièce d'un sol pour 9 deniers.

Ainsi, à Bourbon, des espèces frappées en France par la Compagnie, fermière générale des Monnaies du Royaume, détrônaient les espèces de l'atelier principal de la même Compagnie.

II. La frappe des roupies

Au XVIII^e siècle, les mines d'Amérique produisent de l'argent et l'Espagne en est largement pourvue. L'argent métal vaut donc moins cher en Occident où il est abondant qu'en Inde où il devient rentable de l'exporter.

Pour cela, encore faut-il obtenir l'accord du Moghol ou de ses représentants, afin que les espèces d'argent que l'on va introduire dans le subcontinent y soient agréées; autrement dit que les roupies ne restent pas cantonnées dans l'enceinte des établissements de la Compagnie. Celle-ci y voit une importante source de bénéfices. Aussi, de 1715 à 1736, discute-t-on avec différents nababs pour obtenir l'autorisation de frapper des monnaies ayant cours dans tout l'Inde.

Cette autorisation est enfin accordée à Pierre-Benoît Dumas en 1736; on espère de ce simple trafic un bénéfice

annuel de deux cent mil roupies ! La Compagnie importe donc en Inde des piastres d'argent américaines et mexicaines, ou espagnoles, et les transforme en roupies dans ses ateliers. Les roupies françaises ont été frappées dans plusieurs ateliers : Surate (*différent : 9 couché*), Pondichéry (*différent : croissant*), Mûrchidâbad (*Chandernagor, différent : jasmin*), Mazulipatam (*différent : trident*). L'atelier de Pondichéry a frappé des roupies d'un module plus large spécialement adapté à la région de Mahé.

Les roupies portent en droit une légende faisant référence au Moghol régnant, par exemple : "Monnaie bénie du victorieux empereur Mûhammad Châh".

Et en revers :

"Frappée à Arcate, l'an... de l'avènement du règne glorieux".

Un différent, par exemple un croissant pour Pondichéry, marque l'atelier ; Arcate est une référence inexacte qui permet aux roupies françaises de circuler dans une aire géographique étendue.

Les Anglais, à Madras ou Calcutta, frappent aussi des "roupies d'Arcate".

Les roupies et divisions sont frappées aux noms des moghols suivants : Mûhammad Châh, Anmed Châh Bahadûr, Alamgir II, Châh Alam II.

Le principal atelier français, Pondichéry, frappe jusqu'à 1793, date à laquelle la ville est prise par les Anglais ; en 1802-1803, pendant la paix d'Amiens ; de 1817 à 1839. En 1817, on reprend la fabrication des roupies, mais, pour leur donner le meilleur crédit, on les fait au nom de l'empereur défunt Châh Alam II. On les date dès lors de la dernière année du règne de l'empereur, 1806 : à cette date, Pondichéry, occupée par les Anglais, aurait été bien empêchée de frapper des roupies françaises.

Nous présentons ici quelques roupies de Pondichéry, au croissant (105 à 112).



105
Au nom d'Ahmed Châh Bahadûr
An II du règne (1749-1750)



106
Au nom de Châh Alamgir
An IV du règne (1758)



107
Au nom de Châh Alam II
An V du règne (1769, époque Louis XV)



108
An 25 du règne (1784, Louis XVI)



109- 110- 111
Années 30, 3132 du règne (période révolutionnaire)



112
An 43 du règne (Paix d'Amiens, le Consulat)

Nous présentons aussi une roupie de Mahé, mais frappée à Pondichéry, de grand module.

Elle est datée de l'année 32 du règne de Châh Alam II, soit 1791 (112 bis).



III. Le monnayage de l'établissement de Pondichéry

Le monnayage local de Pondichéry se composait d'espèces d'or (*pagodes*), d'argent (*fanons*) et de cuivre (*doudous*).

La pagode (de "Bagharavat", région du sud de l'Inde?) de Pondichéry, frappée à partir de 1705, représente au droit la déesse Lakchmî, déesse des richesses: la représentation d'une divinité "païenne" sur des monnaies catholiques valut à la Compagnie les foudres de l'évêque portugais de San Thomé.

D'autres pagodes sont erronément attribuées à Pondichéry: ce sont les pagodes de Mysore, à l'initiale de Haider Ali, d'ailleurs allié de la France. Elles portent au revers un grand croissant, qui n'est autre que l'initiale de Haïder, et que quelques auteurs ont confondu avec le croissant de Pondichéry.

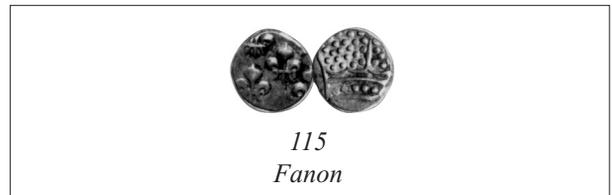
Enfin, il se rencontre des pagodes au type de la compagnie de Law, avec au droit plusieurs lis et au revers une couronne hindoue.

Les "fanons" sont des monnaies d'argent de poids variables selon les établissements. À Pondichéry, ils ont été frappés à partir de 1700, au cours de 26 à la pagode. Ce cours a évolué au fil du temps.

Il se trouve des fanons aux armes de la Compagnie de Colbert. Frappés jusqu'à 1719, ils portent une fleur de lis unique (*113*).

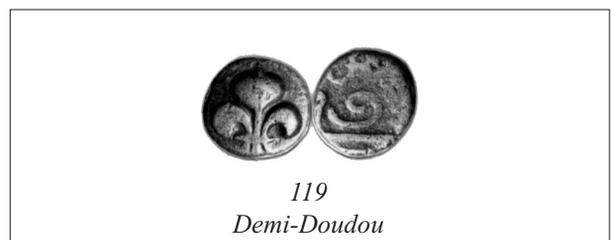


À partir de 1719, de nouveaux fanons, demis et doubles sont frappés par la Compagnie de Law, avec une couronne tantôt ouverte, tantôt fermée, des lis tantôt fermés, tantôt ouverts. Les lis multiples sont caractéristiques de la Compagnie de Law, car ils sont extraits de nouvelles armoiries de la Compagnie (*114 à 117*).



Ces pièces, frappées ensuite jusqu'à 1830, ont circulé jusqu'à 1871!

Enfin des espèces de cuivre complétèrent la série. Ce sont le doudou, le demi-doudou et le quart (*cache*), à la fleur de lis unique. Ces pièces portent encore les armes de la Compagnie de Colbert, mais elles ont aussi été frappées pendant tout le XVIII^e siècle (*118 à 120*).



La légende **au revers** se lit:

"POU DOU / TCHE/RV", "Nouvelle résidence de parias".

Les Hollandais ont occupé Pondichéry de 1693 à 1698. Ils y ont frappé des caches stylisés à la figure de la déesse Kâli, déesse de la destruction, dont on ne distingue qu'un triangle semé de quelques points (*121*).



121

La série complète a été refrappée sous Louis-Philippe, les lis étant remplacés par un coq gaulois (122 à 125). Bien que toutes les pièces portent les millésimes 1836 ou 1837, elles ont été frappées jusqu'à 1839. Alors on ferma l'atelier de Pondichéry.



122

Cache au poids du Doudou ancien



123

Demi-Doudou



124

Fanon



125

Double-Fanon

IV. Monnayage de l'établissement de Mahé

L'établissement, fondé en 1722, bénéficiait d'un système différent de celui de Pondichéry : outre les roupies de Mahé, d'un grand module, les espèces d'argent sont composées de "fanons" plus lourds qu'à Pondichéry. Les espèces de cuivre sont des "biches" et divisions. Ces monnaies sont les ancêtres des "pice" de l'Inde récente. La roupie de Mahé se divise en 5 fanons de chacun 15 biches, le tout issu de l'atelier de Pondichéry. Les fanons ont été frappés de nombreuses années au nom de la Compagnie. Ils portent au droit, en hindi : "FRANS CAMPANI", référence phonétique à l'autorité émettrice, et au **revers** "Bhult cheri - P" (*atelier de Pondichéry*), et l'indication de l'année de frappe.

On en trouve de différents types, de différentes années. En voici pour les règnes de Louis XV (126) et Louis XVI (127).



126



127

Les monnaies de cuivre sont d'une identification plus facile : elles portent au droit les armes de la Compagnie de Law (*fleurs de lis multiples*) et au revers leur millésime. Voici deux pièces (*biche et quart de biche*) datées respectivement de 1752 (128) et 1731 (129).



128



129

Mais, après la disparition de la Compagnie de Law, on continue à frapper les biches à l'identique, car leur empreinte est connue et facilite leur circulation. Voici deux pièces datées 1785 (130) et 1790, au début de la Révolution (131).



130



131

Pour Mahé l'on a cherché à fabriquer des espèces moins grossières qu'à Pondichéry. À cet effet on a envoyé en Inde des machines capables de fabriquer des monnaies régulières, selon les normes européennes. Est-ce à cette tentative que l'on doit rattacher cette jolie pièce, dont la rareté et la parfaite exécution semblent indiquer qu'il s'agit d'un essai ou d'une épreuve issue d'une presse monétaire? Malgré son diamètre, cette pièce est d'un poids de demi-biche (132).



132

Enfin, on ne saurait passer sous silence deux pièces (133 et 134) de même facture et, bien que portant des millésimes différents, frappées sans doute la même année. De poids régulier, ces pièces ne sont pas de style français. Les lis pointus sont souvent caractéristiques des imitations hindoues.



133



134

Il ne semble pas que l'on soit là en face de faux, mais bien plutôt d'imitations d'un prince hindou, voulant copier les espèces françaises afin de donner à ses émissions le meilleur crédit!

V. Le monnayage de Karikal

Karikal ne fut acquise qu'en 1739. On ne connaît pour ce comptoir que des pièces de cuivre, doudous et divisions, frappées à Pondichéry.

Au droit on lit, en tamoul, KA / REIK / KAL, et au **revers**, le nom de l'atelier POUDOU / TCHE / RI.

Nous présentons ici un doudou (135) et un quart de doudou (136) ou cache de cuivre.



135



136

VI. Le monnayage de l'établissement de Yanaon

Yanaon est tard venue dans l'ensemble français, car fondée par Duplex en 1750.

On ne connaît qu'un type de pièce fort intéressant pour cet établissement qui avait besoin de numéraire pour la vente des étoffes: une pagode d'or représentant **au droit** Vichnou entre ses deux épouses, Rûkminî et Padminî (137).

Au revers, un croissant indique qu'il s'agit d'une pagode française, car les Anglais ont aussi frappé les mêmes pagodes, avec pour différent une étoile. On trouve aussi de telles pagodes de frappe indigène sans différent.

La pagode française a été frappée longtemps puisqu'on en a repris la fabrication après les guerres napoléoniennes, à partir de 1817, jusque vers 1830.



137

VII. Utilisation de plombs aux armes de la Compagnie

Bien qu'il ne s'agisse plus là de numismatique, nous présentons un plomb aux armes de la Compagnie dite "de Colbert" (*fleur de lis unique*) qui servait à marquer les cotons et mousselines vendus par la Compagnie.

Ce document, du début des années 1700, est triangulaire et porte la trace des trois fils qu'il scellait ensemble.

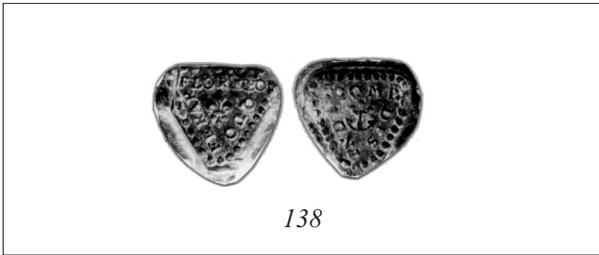
À l'avant et sur la tranche:

"COMP. DES INDES ORIENT" autour d'une ancre de marine.

Au revers:

"FLOREBO QUO. FERAR", c'est-à-dire "FLOREBO QUOCUMQUE FERAR", "Je prospérerai partout où je me porterai".

Cette légende entoure le lis unique de la Compagnie de Colbert (138).



138

VIII. Claude Martin, ancien soldat de la Compagnie, devenu officier, administrateur et financier dans l'Inde anglaise

Les "aventuriers", pour beaucoup Français, ont joué un grand rôle mais n'ont pas modifié le destin du subcontinent. Très appréciés des princes locaux, ils ont parfois formé de petites bandes, parfois commandé des armées. On en connaît beaucoup : Pedron, le général Perron, "Sombre", et, le plus célèbre, René Madec.

René Madec, soldat de la Compagnie, fait prisonnier par les Anglais, dut servir quelque temps à leurs côtés, mais s'empressa de les quitter dès la première occasion.

Un autre soldat de la Compagnie fut également fait prisonnier par les Anglais, mais son destin fut tout différent. Claude Martin naît à Lyon en 1725, d'un père tonnelier. À 25 ans, il s'engage dans les troupes de la Compagnie où il devient sergent, en Inde.

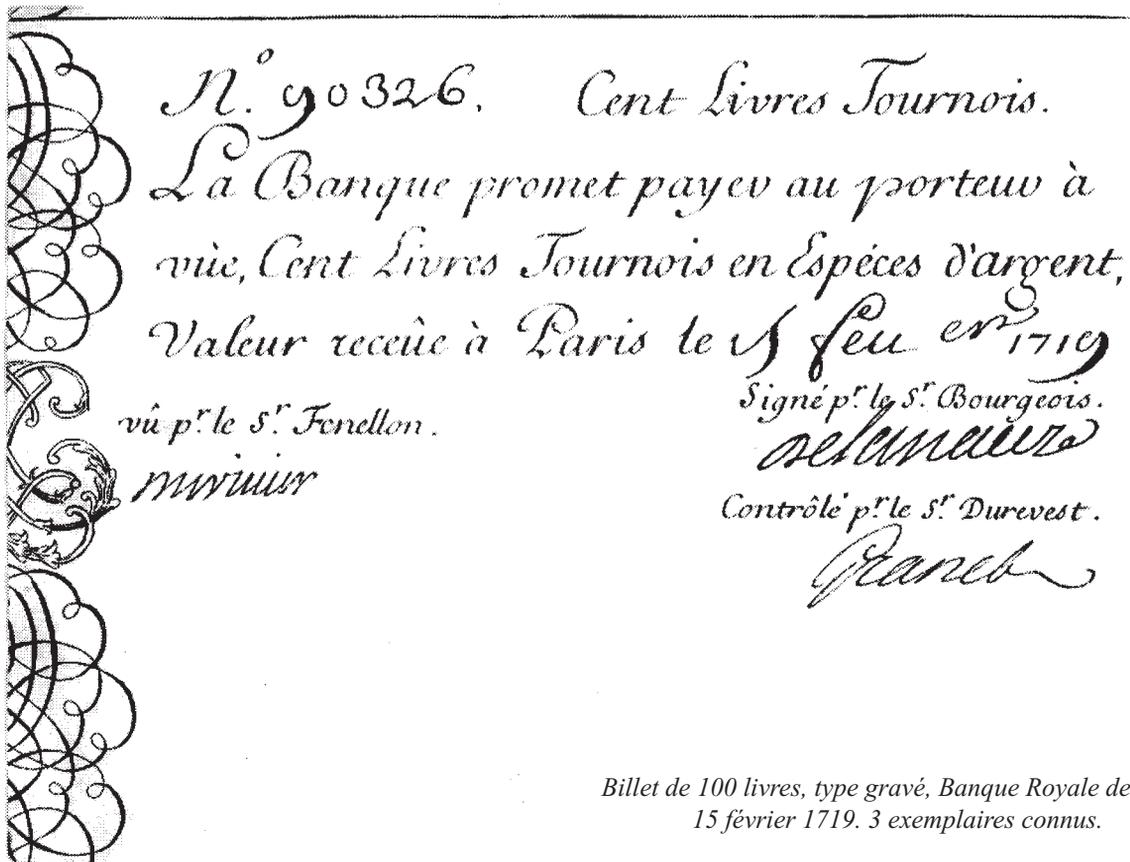
En 1763, après la chute de Pondichéry, il est fait prisonnier. On le trouve alors enseigne pour le compte de la Compagnie anglaise des Indes, qu'il sert à la condition de

ne jamais combattre la France. Il est officier, mais rapidement devient aussi géographe, et ses talents d'administrateur le font remarquer par les Anglais qui le nomment major auprès du nabab d'AOûde en 1774. À partir de 1779, Claude Martin cumule ses fonctions politiques et militaires avec celles de financier. Il contribue au ravitaillement des troupes anglaises pendant la campagne contre Tippou Sahib, en 1790/1791. Il meurt en 1800, à Lucknow, sans avoir jamais accepté de renoncer à sa nationalité française et en dotant richement son collègue Lyonnais.

Claude Martin avait fait frapper des monnaies et médailles à son nom. On trouva dans sa succession en 1800, dix-huit médailles d'or ayant au droit son portrait et au revers "ses noms et titres en caractères persans" (139), cent soixante-seize médailles d'argent identiques, quatre essais monétaires, quantité de pièces de cuivre et une machine à frapper les monnaies, installée dans son palais de Lucknow. ■



139



Billet de 100 livres, type gravé, Banque Royale de LAW. 15 février 1719. 3 exemplaires connus.

III. La Compagnie des Indes occidentales

LE SYSTÈME DE COLBERT instaurait des Compagnies à monopole pour l'ensemble du commerce colonial. Les colonies d'Amérique dépendaient donc de la Compagnie des Indes Occidentales, fondée elle aussi en mai 1664, avec pour armoiries "un écu au champ d'azur semé de fleurs de lys d'or innombrables, surmonté d'une couronne tréflée".

Cette Compagnie eut une activité, de 1664 à 1674. Elle frappa des pièces d'argent de 15 et 5 sols (140) aux armes du roi et non aux siennes propres, et datées 1670.



140

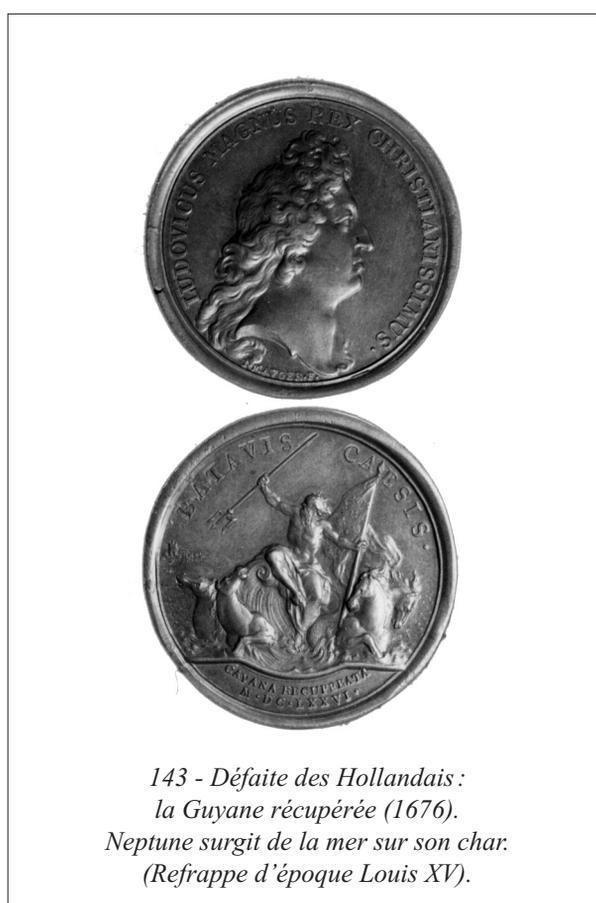
Elle est supposée avoir aussi frappé des doubles de cuivre à Paris ou à Nantes. Mais les quelques exemplaires connus jusqu'à présent, en particulier les exemplaires déposés au Cabinet des Médailles, sont tous des faux ! Plusieurs médailles commémorent des épisodes de la vie de la Compagnie dans les Antilles.



142 - Défaite des Hollandais à la Martinique (1674).
Un marin hollandais est pris en captivité
devant un navire qui sombre.
(Frappe originale).



141 - Défense de l'île Saint-Christophe (1666)
Une indienne brandit un écu aux armes du roi
et foule aux pieds un écu anglais.
(Refrappe d'époque XVIII^e siècle).



143 - Défaite des Hollandais :
la Guyane récupérée (1676).
Neptune surgit de la mer sur son char.
(Refrappe d'époque Louis XV).



144- 145

Frappe originale et refrappe d'époque Louis XV commémorant le bombardement et la prise du fort de Tabago : la flotte française rangée en bataille bombarde le fort (1677).



146-147

Frappe originale et refrappe d'époque Louis XV commémorant la défaite de la flotte hollandaise, incendiée à Tabago (1677) : la victoire se lève sur une proue de navire.



148

Il faudrait ajouter à cette série une médaille plus tardive (1690) rappelant la défense de Québec "KEBECA LIBERATA", la France assise sur des trophées. (Frappe originale).

En guise de conclusion

Toutes les Compagnies à monopole fusionneront sous la houlette de Law pour devenir la "Compagnie des Indes", qu'elles soient occidentales ou orientales.

Ainsi les Compagnies, et spécialement celle de Law, furent-elles des états dans l'État. Au point que leur activité monétaire, dont le but initial était économique, développe une particularité exceptionnelle dans ce XVIII^e siècle français. Usant du droit légal de battre monnaie, les Compagnies des Indes ont fait figurer sur leurs pièces, non l'effigie du roi ou tout autre symbole de sa personne, mais leurs propres armes !

L'empreinte des fanons de 1700 et 1701 comporte encore les "L" de Louis. Après 1719, toutes les empreintes représentent des symboles de la Compagnie, la couronne hindoue, qui est peut-être la couronne de la Compagnie, et les lis multiples.

Le cas est absolument unique dans la numismatique royale française, d'un monnayage complet dont soient absents les symboles royaux. Cela est à rapprocher des autres droits exorbitants de la Compagnie, comme celui d'avoir ses propres corps de troupe.

Tout cela devient moins exorbitant si nous comparons la Compagnie à ses collègues étrangères, la "V.O.C." néerlandaise et l'"East India Company" notamment. ■



Médaille de la fortification de la Guadeloupe (1721).

N^o 221383 Cent Livres Tournois.
 La Banque promet payer au porteur à
 vue, Cent Livres Tournois en Espèces d'Argent,
 Valeur reçüe à Paris le 1^{er} août 1719
 Vu p.^r le S.^r Fenelon.
 Signé p.^r le S.^r Bourgeois.
 Roussel
 Contrôlé p.^r le S.^r Durevest.
 Granet

N^o 19677 Mille livres Tournois.
 La Banque promet payer au porteur à vue
 Mille livres Tournois, en Espèces d'Argent,
 Valeur reçüe à Paris le 1^{er} août 1719
 Vu p.^r le S.^r Fenelon.
 Signé p.^r le S.^r Bourgeois.
 Roussel
 Contrôlé p.^r le S.^r Durevest.
 Granet

N^o 469483 Cent Livres Tournois.
 La Banque promet payer au porteur à
 vue, Cent Livres Tournois en Espèces d'Argent.
 Valeur reçüe à Paris le 1^{er} Jan^{ier} 1720
 Vu p.^r le S.^r Fenelon
 Signé p.^r le S.^r Bourgeois.
 Roussel
 Contrôlé p.^r le S.^r Durevest.
 Granet

N^o 201089 Dix livres Tournois.
 LA BANQUE promet payer au Porteur à vue Dix livres Tournois,
 valeur reçüe. A Paris le premier Janvier mil sept cens vingt.
 Vu p.^r le S.^r Fenelon,
 Girardeau.
 Signé p.^r le S.^r Bourgeois,
 Delanauze.
 Contrôlé p.^r le S.^r Durevest,
 Granet.

Billets de la Banque Royale de LAW
 (1719-1720)

REMERCIEMENTS

Nous remercions ici tout spécialement le Cabinet des Médailles, et Madame de Turckheim, qui nous ont permis de consulter les collections publiques, points de passage obligés pour les documents numismatiques que nous décrivons.

BIBLIOGRAPHIE

NUMISMATIQUE RÉSUMÉE

- F. Feuardent, *Jetons et Méreaux*, Paris 1907.
- M. Hennin, *Histoire numismatique de la Révolution Française*, Paris 1826.
- Vente de la Collection André Salles, chez E. Bourgey, Paris 1929.
- *Trésors de Numismatique et de Glyptique*.
- Ernest Zay, *Histoire monétaire des Colonies Françaises*, Paris 1892.
- H. Huvelin, dessin de B. Duvivier pour le jeton de la Compagnie des Indes frappé en 1785, in Bulletin de la SFN, février 1992.

SUR L'ORIENT

- Sous la direction de Claude Nières, *Histoire de Lorient*, Privat, Toulouse 1989.
- François Jégou, *Histoire de la Fondation de Lorient*, Lorient 1870.

SUR L'INDE

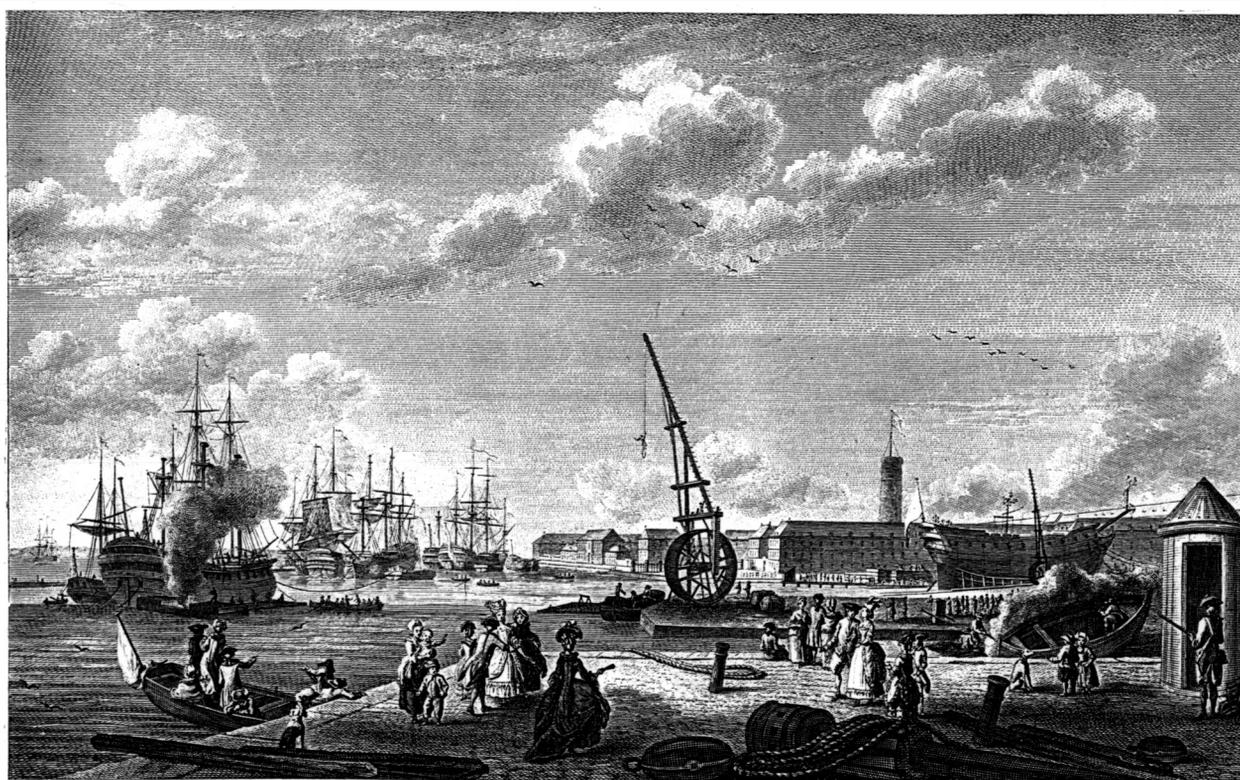
- Gabriel Hanotaux, Alfred Martineau, Henri Froidevaux, *Histoire des Colonies Françaises*, Plon, 1932, Tome V.
- Alfred Martineau, *Dupleix, sa vie, son œuvre*, Paris 1931.
- Pierre Pluchon, *Histoire de la Colonisation Française*, Tome I, Fayard 1991.
- Amiral Lepotier, *Lorient, Porte des Indes*, Éditions France Empire, Paris 1970.

ADDENDUM

Au moment où nous imprimions cet article, paraissait, dans la dernière livraison de la "Revue Numismatique" (VI^e série, tome XXXIV) et sous la plume de Mademoiselle Hélène Huvelin, une très intéressante étude sur les médailles de la Compagnie et sur des documents qui s'y rapportent.

Nous renvoyons le lecteur à ce remarquable travail, dont nous devons toutefois extraire les précisions suivantes :

- I - Si la médaille de 1733 a bien un rapport avec le transfert à Lorient des ventes de la Compagnie, elle commémore plus précisément la pose de la première pierre de l'édifice où devaient se tenir ces ventes. Il en aurait été frappé 120 exemplaires en bronze, 50 en argent et un en or. Si les bronzes ne sont pas rares, les exemplaires en argent sont sensiblement plus que dans le rapport de 50 à 120.
- II - La frappe des médailles commémorant la Compagnie de 1664 daterait de 1719 environ, d'après un dessin d'Antoine Coypel pour le revers.
- III - Une autre médaille, non retrouvée, aurait été frappée en argent à 9 exemplaires. Son revers représente Minerve sur un quai avec les armes de la Compagnie. Elle commémore le remaniement du conseil de la Compagnie en 1747.
- IV - Une quatrième médaille avait été projetée en 1750. Elle devait commémorer la création de la Compagnie en 1719, mais elle ne vit pas le jour.
- V - Si "Florebo quocumque ferar" était la devise de la Compagnie créée sous Louis XIV pour le commerce des Indes orientales, la devise "Florebo quo ferar" est bien à rapporter aux Compagnies suivantes.

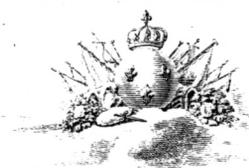


N. Ozanne del.

J. le Gouaz fecit.

LE PORT DE
Vu du Quai de la

Reçû de la Collection des Ports de
Par le S^r Ozanne Ingénieur de la



L'ORIENT
Machine à mât.

France destinés pour le Roi en 1776.
Marsin Pensionnaire de Sa Majesté

A Paris chez le Citoyen Graveur Rue S^r Hyacinthe la 1^{re} porte cochère à gauche par la Place S^r Michel.

20.

JETONS DES NÉGRIERS NANTAIS

Daniel CARIOU

La traite nantaise

AU MILIEU DU XVII^e SIÈCLE, Nantes concentre à peu près la moitié du commerce “négrier” français, et pourtant ce commerce ne représente que 25 % du trafic du port ; aucun armateur ne fonde la totalité de son activité sur la traite, mais rares sont les armateurs qui en soient totalement absents.

Rappelons que la traite, ou voyage “circuiteux” (*par opposition au voyage “en droite” entre l’Europe et l’Amérique*) ou encore, dirait-on de nos jours, “commerce triangulaire”, consiste à emporter sur la côte occidentale de l’Afrique (*si les pirates saletins le permettent*) diverses marchandises de traite. Certaines viennent de Bretagne : du guingamp, des mouchoirs de Morlaix... certaines viennent de Hollande : des armes de traite. Mais, jusqu’à 1733 en tout cas, 70 % des marchandises de traite sont fournies par la Compagnie des Indes.

(On voit là au passage comment le commerce avec les Indes Occidentales et le commerce avec les Indes Orientales sont dépendants l’un de l’autre. Au retour d’Amérique, on rapporte des piastres d’argent qui, frappées sous formes de roupies par l’atelier de Pondichéry, alimentent le commerce de la péninsule indienne).

Une fois parvenu sur la côte africaine, le navire cherche un lieu de traite. La côte occidentale de l’Afrique, dite par extension “de Guinée”, est largement tenue par des postes de différentes puissances européennes : pas question d’y acheter des esclaves. Ne sont accessibles aux Français que le Sénégal et la côte de l’Angola.

Le Sénégal est tenu par la Compagnie des Indes qui y exerce le monopole de la traite. Impossible pour les Nantais de s’y approvisionner. À peine peuvent-ils parfois s’y ravitailler. Aussi, quand la Compagnie est affaiblie, de 1762 à 1769, le commerce nantais multiplie-t-il les mémoires afin d’obtenir la suppression du fameux monopole, sous prétexte particulièrement que la Compagnie ne tire pas du Sénégal le nombre d’esclaves que cette région pourrait produire.

Donc, c’est plutôt vers le Congo et vers l’Angola que les Nantais vont traiter. Là, le navire peut rester deux ou trois mois afin de s’approvisionner, car il n’y existe pas d’établissement permanent qui “prépare” les cargaisons. Les marchandises de traite sont alors échangées contre des esclaves auprès des princes de la côte.

Ensuite le navire se rend en Amérique, si les maladies ou les mutineries d’esclaves n’ont pas mis fin au voyage. La mortalité est de toute façon élevée, tant pour l’équipage que pour les noirs. Si le navire est à bout de souffle, la cargaison d’esclaves sera vendue à Cayenne, mais le cas est rare car le marché y est étroit. La destination des négriers Nantais est le plus souvent la Martinique, supplan-

tée progressivement par Saint-Domingue dans la deuxième moitié du siècle. Il est plus rare que les navires vendent leur cargaison dans les autres îles, comme la Guadeloupe et Sainte-Alouzie.

Au retour, le navire rapporte en Europe des produits des Îles, comme l’indigo, de l’argent sous forme de piastres espagnoles ou bien des effets de commerce. Mais, si le bateau est hors d’état, il arrive que le capitaine le vende aux Îles et que l’équipage revienne sur un autre navire.

Durant tout le XVIII^e siècle, la Loire est envasée et le port de Nantes n’est accessible qu’aux navires de 150 tonneaux. Ce n’est qu’à la fin du siècle que des travaux améliorent l’accessibilité du port. Aussi les négriers s’arrêtent-ils à Paimbœuf et de là une barque ramène l’équipage à Nantes.

Le voyage complet pouvait durer 18 mois. Les risques étaient grands, surtout quand la guerre menaçait, mais les profits étaient importants quand le navire arrivait à bon port. La durée de vie d’un navire négrier était de dix ans, soit, au grand maximum, six voyages.

Pourquoi Nantes ?

Nantes n’était pas le seul port négrier mais c’était le principal. Pourtant il n’était pas mieux situé que La Rochelle, moins bien situé que Bordeaux.

Il est vrai que La Rochelle restait plus orientée vers le Canada, pour lequel travaillaient de nombreuses manufactures de son arrière-pays. Ce n’est qu’après la perte du Canada, au traité de Paris de 1763, que la traite des noirs se développa réellement à La Rochelle, par substitution. Les ports de la Manche, comme Le Havre et Saint-Malo, pratiquaient aussi la traite, mais ils restaient très exposés aux courses anglaises.

Quelques navires partaient de petits ports bretons, comme Vannes : les capitaux en jeu ne permirent jamais la création d’un mouvement de commerce significatif, pas plus même que sur la côte basque.

Enfin, Bordeaux n’avait pas dans son arrière-pays de quoi approvisionner la traite, du moins au début du siècle. Mais ensuite la ville devint un très important site négrier, grâce à la puissance de ses capitaux.

Si Nantes développa la traite à un tel point, c’est pour deux raisons essentiellement. La première concerne les droits spécifiques de la Bretagne hérités du temps de l’Indépendance et défendus jalousement par les États de Bretagne. Parmi ces droits, des impôts plus faibles qu’en France et des droits de douane plus doux, parmi lesquels la fameuse “pancarte de Bretagne”.

Aussi de toute l'Europe convergeaient vers Nantes des candidats négriers : Écossais Jacobites, Orléanais, Espagnols, Hollandais, Basques, Portugais, Irlandais... Beaucoup feraient des fortunes colossales et s'achèteraient des titres de noblesse.

La seconde raison est plus une raison historique. On a vu que les trois-quarts des marchandises de traite provenaient de la Compagnie des Indes. Or, jusqu'à 1733, c'est à Nantes que sont vendues les cargaisons de la Compagnie. Nantes est un port négrier parce que la marchandise de traite y abonde.

Il y a aussi d'autres raisons, parmi lesquelles les bonnes relations commerciales entre Nantes et l'Espagne qui au début du siècle sous-traitait l'implantation d'esclaves dans ses colonies auprès d'autres puissances européennes : c'était l'"Asentio". Mais les deux raisons majeures qui lancèrent les Nantais dans la traite, restent sans doute l'approvisionnement plus évident en marchandise de traite et la fiscalité bretonne plus avantageuse.

Armateurs ou négriers

Au XVIII^e siècle, on ne parlait pas à Nantes de "négriers", mais d'"armateurs" ou de "négociants". Le terme de "négociant" utilisé à cette époque pour un bourgeois nantais désigne invariablement un négrier, dont on a vu par ailleurs qu'il n'investissait qu'une fraction de sa fortune dans la traite.

Les négociants venaient de toute l'Europe, mais quelques-uns étaient bretons, comme les Montaudouin, Danyel de Kervegan. Ils se faisaient appeler "Noble Homme" et achetaient volontiers une charge anoblissante, comme celle de secrétaire du Roi.

Toutes les familles et les fortunes étaient alliées entre elles, au point de former une véritable caste. Pour l'essentiel, les armateurs résidaient à Nantes, dans la paroisse Saint-Nicolas, et particulièrement dans les parages du Quai de la Fosse.

À Nantes, contrairement à La Rochelle, il n'y avait pas de "Chambre de Commerce", et les négociants étaient regroupés dans une assemblée appelée "Général du Commerce", qui tenait lieu de municipalité du négoce, avec ses juges et ses consuls.

Ce n'est que tardivement que les négriers se sont intéressés à la Mairie. Certes il y avait quelques échevins. Mais le premier Maire négrier fut le Basque Darquistade, en 1735. Pourtant, contrairement à la Mairie de Rennes, la charge de Maire de Nantes conférait la noblesse dite "de cloche".

Avec leur puissance grandissante, les négociants fournirent dans la seconde partie du siècle la moitié des Maires de Nantes, et certains furent maires à plusieurs reprises : René DARQUISTADE, 1735-1736, 1740-1747

Léonard JOUBERT DU COLLET, 1762-1766

François LIBAULT, 1766-1770

Jean-Jacques BERROUETTE, 1782-1786

Pierre RICHARD DE LA PERVANCHERE, 1787-1788

Christophe-Claire DANYEL DE KERVEGAN, 1789, 1790, 1797

tous "négociants", ou "anciens négociants", comme Danyel de Kervegan. On pourrait y ajouter BACO DE LA CHAPELLE, qui, lui, n'émit pas de jetons.

Outre la conquête de la Mairie, les négriers visent la présence dans l'échevinage, ce qui donne lieu à de nombreuses querelles. Enfin, à partir de 1760, les négociants cherchent à se faire élire députés aux États de Bretagne, et ils y parviennent.

Les négriers Maires émettent leurs jetons ; dans le choix de leurs armoiries, rien n'évoque une activité coloniale (*les Maires de Nantes se choisissaient plutôt des armes en rapport avec leur patronyme : une raie pour LE RAY, un rocher pour DUROCHER, un bel arbre pour Mathurin BELLABRE...*).

Les jetons des Maires de Nantes négriers

Les jetons nantais de cette époque portent au droit (*ou au revers*), entouré d'une cordelière, un cartouche portant un écu ovale aux armes de la ville. L'écu est timbré, soit d'une couronne comtale (*comté de Nantes*), soit, à la fin du siècle d'une couronne murale.

**Écuyer René Darquistade,
Seigneur de la Mailhardière,
Secrétaire du Roi,**

Lieutenant de la Grande Vénérie de France.

Première mairie, 26 février 1735 - 25 octobre 1736.

Un jeton d'argent, frappé en monnaie, porte sur un cartouche ovale un écu timbré d'une couronne de marquis, aux armes de Darquistade :

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois trèfles de sinople.



Autour des armes de la ville : PATRIO CLAVUM SUSCEPIT AMORE.

Deuxième mairie, 29 août 1740 - 26 juillet 1747.

Deux jetons d'argent sont connus pour cette mairie :



• L'un daté 1740.

• Sur l'autre, la date 1740 a été retouchée en 1743.

Le cas des Darquistade est intéressant : lorsque la société de la "Contractacion" cesse d'alimenter les échanges

Nantes-Bilbao vers 1725-1730, les Darquistade, d'origine basque, s'intéressent au "voyage circuîteux".

**Léonard Joubert du Collet,
Consul, Juge,
ancien Commandant d'une Compagnie
des Canonniers garde-côtes,
Maire du 7 juin 1762 au 9 juin 1766.**

On connaît de ce Maire un jeton d'argent daté 1762-1763 sur lequel deux lions supportent un cartouche, timbré d'une couronne de marquis et portant un écu ovale aux armes de Joubert du Collet :



D'argent, au chevron d'azur, chargé de cinq casques d'or, accompagné en chef d'un vol séparé de gueules, et en pointe d'un rocher de sable.

Feuardent (N° 8925) cite aussi ce jeton en cuivre.

**Écuyer François Libault,
Sieur de Beaulieu,
Conseiller, Secrétaire du Roi,
Maire du 9 juin 1766 au 23 mai 1770.**



Un jeton d'argent est connu pour François Libault, daté 1766-1767 : il porte l'écu à ses armes surmontées d'une couronne comtale : d'argent à six fleurs de lis de gueules posées 3, 2, 1, au chef de gueules chargé de trois fers de lance d'argent.

Au-dessus, une devise : PRO DEO REGE ET PATRIA.

Il faudrait citer ici les jetons offerts par la Mairie de Nantes aux intendants Flesselles (1768) et d'Azay (1769) : comme ces jetons ne font encore référence à François Libault, nous n'avons pas lieu de les mentionner.

Toutefois, Feuardent cite un jeton de cuivre jaune, que nous n'avons pas vu, avec au droit les armes de Libault et au revers celles de l'intendant Flesselles.

**Jean-Jacques Berrouette, Négociant,
Avocat du Roi à la Cour des Monnaies,
Maire du 3 juin 1782 au 22 juillet 1786.**

Un jeton d'argent, peut-être le plus commun de tous les jetons des Maires de Nantes, daté 1782-1783, porte un écu aux armes de Berrouette timbré d'une couronne comtale : d'argent à trois chevrons d'azur accompagnés de quatre roses de gueules.



Le même jeton, en cuivre mais non vu par nous, est cité par Feuardent sous le N° 8933.

C'est à cette Mairie qu'il faudrait rattacher le jeton d'intendant de Bertrand de Molleville, daté 1786 ; toutefois ce jeton est sans rapport avec notre propos, car il ne fait aucune référence au Maire Berrouette.

**Pierre-Richard de La Pervanchere,
Conseiller du Roi,
Lieutenant civil et communal au présidial,
Conseiller d'État, Négociant,
Maire du 19 mai 1787 au 22 août 1789.**



Son jeton d'argent, daté 1787-1788, porte ses armes, d'azur à six macles d'or, posées 3, 2, 1.

**Christophe-Claire Danyel de Kervegan,
ancien Négociant,
Maire du 22 août 1789 au 15 novembre 1791
(et plus tard en 1797).**

Son jeton d'argent était fort rare au XIX^e siècle, mais, à la suite de trouvailles, il est désormais commun.



Sur un cartouche, un écu timbré d'une couronne comtale porte ses armes : de gueules au sautoir d'or, accompagné de deux besants de même, l'un en chef, l'autre en pointe.



Le jeton est daté 1789-1790.

Le Ray, Ambassadeur des négriers.

Au long du XVIII^e siècle, les négriers nantais enverront à Paris des ambassadeurs pour défendre leur cause contre l'activité des négriers étrangers ; puis, sous la Convention, les frères Monneron feront reporter la décision d'abolir l'esclavage.

Le frère du Maire de Nantes Le Ray fut l'un de ces brillants ambassadeurs. Le "commerce" de Nantes, reconnaissant, lui offrit une bourse de 100 jetons d'argent.

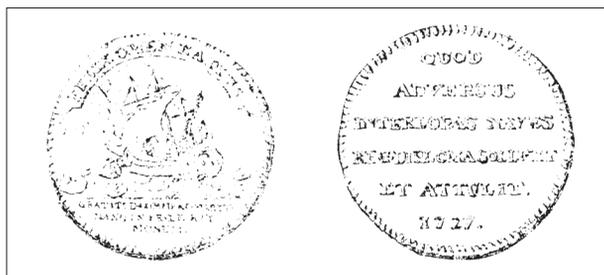
À l'avers :

FELIX OMEN RADIVS. Navire armé en trois mâts barque, voguant à gauche. Un rayon de soleil perce les nuages et vient l'éclairer. À l'exergue, en trois lignes : GRATITUD. COMMERC. MARIT. NANN. IN. FR. LE RAY MONUM.

Au revers : en six lignes,

QUOD ADVERSUS INTERLOPAS NAVES REG DIPLOMA SOLLICIT ET ATTULIT 1727.

Ce jeton nous est connu par une note détaillée de P. Soullard. Il est répertorié dans l'ouvrage de M. Corre sous le N° 2964.



François Le Ray de la Clartais avait été envoyé à Paris en 1727 pour négocier plusieurs affaires au profit du commerce nantais, en particulier l'interdiction de l'approvisionnement des îles des Antilles par des navires anglais. Il s'était plus ou moins bien tiré de cette négociation, mais il avait obtenu que les Nantais ne paient plus de droit de "joyeux avènement" au roi.

P. Soullard n'avait pas retrouvé ce jeton en argent, mais il en possédait un exemplaire en cuivre.

A. Wailsh, négrier au service du roi.

Un négrier nantais eut à remplir une mission diplomatique délicate à l'"encontre de l'Angleterre".

En 1745, A. Wailsh, sans doute choisi à cause de ses origines, arme, d'ordre du roi, "une frégate légère pour transporter le prince Édouard en Écosse". A. Wailsh prétendit ensuite que les Anglais, pour se venger, cherchaient à ruiner son crédit en faisant courir des bruits à son sujet en France et en Hollande.

Un jeton est certainement en rapport avec cet épisode, mais nous n'en connaissons que ce qu'en dit Feuardent (N° 8940).

À l'avers : CAROLVS. WALLIAE . PRINCEPS. 1745. Tête nue, à droite, du prince de Galles.

Au revers : AMOR ET SPES. La Bretagne diadémée debout à gauche, la main droite sur sa haste, la gauche sur son bouclier, regardant le vaisseau de haut-bord qui part armé de 120 canons, de Saint-Nazaire, emportant le jeune prince de Galles.

La garde d'honneur du Comte d'Artois.

En 1777, le comte d'Artois vint à Nantes. Sa garde d'honneur était composée de négociants et de négriers, menés par l'un des leurs, Louis Drouin.

Un jeton commémore cet événement.

Il porte, entrecroisées, la bannière du comte d'Artois, frère du roi et futur Charles X, et la bannière herminée de Bretagne.

La légende indique au droit : "COMMERCE DE NANTES AY. LA GARDE DE M^{GNEUR} LE C^{TE} D'ARTOIS", et au revers "A NOTRE CHER LOUIS DROUIN, 23 MAI 1777".

Le jeton est connu en argent, il est signalé en cuivre (Feuardent N° 8942) mais nous ne l'avons pas vu.



Il faudrait s'attarder quelques instants sur ce fait extrêmement significatif : quand le frère du roi vient à Nantes, sa garde d'honneur est constituée de négriers ! Cela en dit long sur le pouvoir et la considération dont jouissaient les négriers à la fin du siècle. ■

En conclusion

La numismatique des négriers nantais est légère, mais l'épisode est lourd à tous points de vue pour l'histoire de la cité.

Quand vinrent la révolution, l'Empire et ses guerres, bien rapidement la traite déclina et tout le commerce de Nantes périclita. La perte de Saint-Domingue porta un coup très rude à la ville.

Néanmoins les navires négriers interlopes continuèrent la traite, devenue illicite, jusqu'au Second Empire.

Mais le début du XIX^e siècle fut fatal à la ville qui ne retrouvera un certain lustre qu'avec la révolution industrielle, presque quatre-vingts ans plus tard.

Et c'est au moment où le trafic portuaire était tombé à son plus bas niveau, après les guerres de la Révolution et de l'Empire, que Nantes changea sa vieille devise "OCULI OMNIVM IN TE SPERANT, DOMINE" (les yeux de tous espèrent en toi, seigneur) contre une fière devise maritime, porteuse seulement de nostalgie désormais : "NEPTUNVS FAVET EUNTI", Neptune favorise les voyageurs.

LES JETONS DES NOTAIRES DE NANTES AU XVIII^e SIÈCLE

(ESSAI DE DATATION)

Jean-Pierre BODIGUEL

AYANT EUT L'OPPORTUNITÉ D'ENTRER EN POSSESSION d'un certain nombre de Jetons de Présence des Notaires de Nantes, j'ai voulu essayer d'apporter un complément d'information, et d'effectuer divers regroupements avec les différents documents qui ont déjà été publiés sur le sujet, ou qui donnaient une liste exhaustive des Jetons des Notaires émis par la Compagnie des Notaires de Nantes.

La Bibliographie connue traitant de ce sujet consiste, en :

1. "JETONS ET MÉREAUX" par Feuardent, Tome II (1907).
2. Une étude de Soullard dénommée "LES NOTAIRES DE NANTES AU XVIII^e SIÈCLE ET LEURS JETONS DE PRÉSENCE" (1916).
3. L'édition de M.E. et J. Lerouge sur les jetons et documents numismatiques du Notariat Français (1977).

Feuardent recense 7 variétés de jetons argent.

Soullard : 7 variétés de jetons argent.

Lerouge : 7 variétés de jetons argent et 3 variétés de jetons cuivre.

Mon propos ne concerne pas les jetons en cuivre, sur lesquels je n'ai aucune documentation.

Un des exemplaires sur les trois indiqués par Lerouge ne semble être connu qu'en reffrappe. Il était toutefois intéressant d'essayer d'effectuer un système de datation de ces jetons qui ne portent de date ni à l'avert ni au revers. La série des Jetons des Notaires de Nantes comprend en effet :

- Trois variétés avec un avers de Louis XV.
- Quatre variétés avec un avers de Louis XVI.

Le Jeton n° 1 (référence n° 1 Soullard et 206 Lerouge) résulte d'une délibération de ladite Compagnie datant du 27 janvier 1766.

La Compagnie proposait lors de la délibération susvisée : "De faire frapper des jetons de 30 sols pièces sur lesquels serait d'un côté la figure du Roi et de l'autre les Armes de France et de Bretagne avec cette légende "Jettons des Notaires de Nantes" ; pour être distribués ;

- un à chaque Confrère à toutes les assemblées qui se tiendraient, mais dont il serait privé s'il ne se trouve avant que le syndic ou autre qui le représenterait ait fini l'exposé verbal de sa représentation et que le plus ancien des confrères présents ait commencé à donner son avis ;
- un à chaque Confrère qui assisterait en robe à la messe de la Communauté le jour de la Saint-Jean l'Évangéliste ;
- un pour assister à la messe pour les défunts confrères ;

- et un pour les convois et messes des enterrements des confrères et de leurs épouses sans pouvoir le prétendre lorsqu'il ne se trouvera qu'à la messe ;

- et un autre à chaque visite de cérémonie que la Communauté fait en corps.

Aux termes de cette délibération du 27 janvier 1766, le syndic a été autorisé à utiliser pour la confection de ses jetons 1 500 livres, et ses successeurs à en faire frapper, lorsque besoin serait, soit pour plus ou moins.

En date du 18 décembre 1766, il fut arrêté que la distribution des jetons commencerait à avoir lieu à compter du jour et fête de Saint-Jean l'Évangéliste, tant à ceux qui assisteraient à la dite messe solennelle que dans les autres cas prescrits par délibération du 27 janvier 1766, susvisée ; sauf à la Compagnie à faire tels autres règlements qu'elle jugerait à ce sujet sur les cas non prévus."

La première frappe intervint dans le courant de l'année 1766.

Le nombre de jetons reçus par la Compagnie était de 675. Le cours du métal, frappe et port revenait à 485 livres, soit 72 centimes par jeton.

Le premier jeton frappé offre le type au buste du roi en 1766, tel qu'on le donne à cette date pour ceux des États de Bretagne.

Le Jeton n° 2 (référence n° 2 Soullard et 207 Lerouge) fut frappé en 1769 et épuisé en 1773.

Le nombre de jetons reçu par la Compagnie était également de 675.

Le Jeton n° 3 (référence n° 3 Soullard et 209 Lerouge) fut frappé en 1773 au nombre de 675.

Louis XV étant mort le 10 mai 1774, peu de temps après la troisième émission, la Compagnie des Notaires de Nantes a dû utiliser ces exemplaires au commencement du règne de Louis XVI, partie de cette émission a dû être retournée à la monnaie pour être remplacée par une autre au type de Louis XVI.

Il résulte en effet que sur les sept jetons émis par la Compagnie des Notaires de Nantes, le jeton n° 3 semble le plus rare.

Le Jeton n° 4 (référence n° 4 Soullard et 210 Lerouge) a été frappé quant à lui en 1776 également au nombre de 675.

Le Jeton n° 5 (référence n° 5 Soullard et 211 Lerouge) a été frappé en 1781 au nombre de 675.

Le Jeton n° 6 (référence n° 6 Soullard et 212 Lerouge) a été frappé en 1785 au nombre de 900.

Le Jeton n° 7 (référence n° 7 Soullard et 213 Lerouge) a été frappé en 1788 au nombre de 900.

Le total des frappes des Jetons des Notaires de Nantes s'élèverait sauf erreur à 5 175 d'où la rareté de ces différents jetons compte tenu des petites quantités frappées à

chaque émission.

Vous trouverez ci-après un tableau des différentes émissions avec les dates présumées de frappe et le nombre de jetons frappés pour chacune de ces émissions. ■

	Réf. SOULLARD	FEUARDENT	LEROUGE	DATE	TOTAL ÉMISSION	
	1/ÉMISSION LOUIS XV	1	8946	206	1766	675
	2/ÉMISSION LOUIS XV	2	8947	207	1769	675
	3/ÉMISSION LOUIS XV	3	8948	209	1773	675
	4/ÉMISSION LOUIS XVI	4	8950	210	1776	675
	5/ÉMISSION LOUIS XVI	5	8952	211	1781	675
	6/ÉMISSION LOUIS XVI	6	8951	212	1785	900
	7/ÉMISSION LOUIS XVI	7	8953	213	1788	900
	REVERS COMMUN AUX JETONS CI-DESSUS				TOTAL... 5175	

N.B. : Le diamètre des jetons figurés ci-dessus a été réduit de 10 %. Diamètre réel : 28 mm.

BREST : MÉDAILLES ANTIDATÉES DU VOYAGE DE LAPÉROUSE

Daniel CARIOU

QUAND LAPÉROUSE QUITTE BREST dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août 1785, il sait qu'il a la responsabilité d'une grande expédition scientifique, puisqu'il a embarqué sur la *Boussole* et l'*Astrolabe* nombre de savants. Mais, si le roi suit personnellement le déroulement de l'expédition, si c'est lui-même qui a choisi Lapérouse pour la diriger, c'est aussi que le voyage a un autre but caché, politique celui-là : après la perte des sites de traite du Canada au traité de Paris de 1763, la France est à la recherche de nouvelles places où elle pourrait à nouveau planter son pavillon et faire le commerce, très lucratif pour l'époque, des fourrures. Aussi, avant de rejoindre le Pacifique Sud, Lapérouse va longer la côte Ouest du continent Nord-Américain, puis la côte asiatique de l'océan Pacifique, de la Chine et du Kamchatka.

L'expédition se compose pour l'essentiel des marins bretons car Lapérouse part de Brest d'où, bien qu'Albigeois, il a mené sa carrière de marin ; et le second navire de l'expédition, l'*Astrolabe* sera commandé par un Breton, Fleuriot de Langle, époux de Georgette de Kérourartz. Le chevalier de Langle, Trégorrois lui-même, tiendra à embarquer un équipage essentiellement recruté aux environs de Lannion, même si les états-majors, eux, sont d'origines plus diverses mais comprennent aussi des Nantais, comme Frédéric Broudou, beau-frère de Lapérouse.

Sur ses deux navires, la *Boussole* (Lapérouse) et l'*Astrolabe* (Fleuriot de Langle), l'expédition finira dans les drames que l'on connaît : après avoir contourné l'Amérique par le sud et reconnu le "Port des Français" sur la côte sud-ouest de l'Alaska, elle y perd vingt et un marins et soldats dans un naufrage de canots.

Le voyage se poursuit par le Mexique, la Chine, le Japon, le Kamchatka. De là, on descend vers Botany Bay (aujourd'hui Sidney) en Australie, passant par l'archipel des Navigateurs (Samoa) où de Langle et onze canonnières, matelots et savants sont massacrés par les indigènes lors d'une aiguade, le 11 décembre 1787. Enfin l'expédition quitte l'Australie début 1788 et ne donne plus jamais de ses nouvelles...

En France, dès 1789, l'inquiétude s'installe : ne s'agit-il pas d'une mission préparée avec soin et suivie par le roi lui-même ? Néanmoins les événements politiques feront que l'on attendra le 29 septembre 1791 pour faire partir de Brest une expédition de secours, composée de deux navires, la *Recherche* (Capitaine d'Oribeu) et l'*Espérance* (Capitaine de Kermadec), et dirigée par d'Entrecasteaux. Cette expédition fera sans le savoir demi-tour en 1793 à portée du but qu'elle recherchait, l'île de Vanikoro, et l'on

saura plus tard qu'à cette époque des survivants de l'équipée de Lapérouse y vivaient encore !

Une autre expédition de secours, commandée par Aristide Dupetit-Thouars, partie de Brest en 1792, finira prisonnière des Portugais à Fernando de Noronha.

Sauf à l'occasion de la publication du *Voyage de Lapérouse* en 1796, les événements politiques de la révolution et de l'empire feront oublier l'expédition.

Ce n'est qu'en 1827 que l'on entendra parler d'un certain Dillon qui a trouvé sur l'île de Mallicolo (Vanikoro) des objets d'origine française. À cette époque, Dumont d'Urville est déjà parti depuis un an de Toulon pour le Pacifique Sud : d'île en île, de renseignement en renseignement, il mouille à Vanikoro le 21 février 1828, et là il identifie l'épave de l'*Astrolabe*, puis il repart pour la France.

Le 21 juin de la même année, le Capitaine de frégate Legouarant de Tromelin aborde lui aussi à Vanikoro, retrouve encore quelques vestiges des navires de Lapérouse et cloue une pièce de un décime de la République, à titre de souvenir, sur la plaque commémorative laissée par Dumont d'Urville trois mois auparavant.

Le mystère s'éclaircira ensuite progressivement jusqu'à nos jours : on sait qu'après une escale en Nouvelle-Calédonie, Lapérouse est arrivé à Vanikoro au nord des Nouvelles Hébrides. Là les deux navires se sont perdus, sans doute à la suite d'une tempête. Mais la mémoire indigène se rappelait les survivants qui s'installèrent dans l'île, puis, peut-être, construisirent un bâtiment de fortune, s'embarquèrent et alors, cette fois, se perdirent définitivement...

En dehors du malheureux décime de la République cloué par Tromelin sur la plaque commémorative de Dumont d'Urville – et retrouvé en 1958 ! – la numismatique de l'expédition de Lapérouse n'est pas sans intérêt.

À l'occasion du bicentenaire du fameux appareillage de Brest, le Musée de la Marine a consacré en 1985 une exposition à Lapérouse. Il en subsiste aujourd'hui une vitrine où l'on voit, parmi d'autres vestiges, des piastres espagnoles montées en bijoux par les indigènes, preuve que ces monnaies universelles du XVIII^e siècle étaient bien le viatique de l'expédition.

Les navires emportaient également des médailles qui devaient être laissées aux autorités locales ou aux indigènes, selon les cas, lors des escales prévues.

C'est pourquoi, exceptionnellement, ces médailles ont été frappées avant l'expédition, et non a posteriori, comme de simples médailles commémoratives. Pour le droit, les ouvriers monnayeurs ont utilisé des portraits du roi, parfois anciens, dont ils avaient les coins.



Les avers de 1785

Au revers, dans une couronne de laurier :

“LES FREGATES
DU ROI DE FRANCE
LA BOUSSOLE
ET L’ASTROLABE
COMMANDEES PAR M.M.
DE LA PEROUSE
ET DE L’ANGLE
PARTIES DU PORT
DE BREST
EN JUIN 1785”
(diamètre 61 mm)



Le revers de 1785

Or, les frégates ne sont pas parties de Brest en juin 1785, mais bien le 1^{er} août au matin.

Le graveur s’était pourtant donné une marge de manœuvre en indiquant très prudemment tout un mois pour un départ probable. D’ailleurs, compte tenu des conditions de navigations de l’époque, il ne pouvait guère se montrer plus précis. Néanmoins cette précaution ne suffit pas. Le plan de l’expédition peut être daté de février 1785. Mais ce n’est que vers fin juin, seulement, que les savants sont tous réunis à Brest, que les armements sont prêts.

Le 28 juin, Lapérouse est encore à Versailles, où il est présenté à la reine. Il ne rallie Brest que le 4 du mois suivant. Le 11 juillet, les deux frégates sont amarrées à des corps-morts, en rade de Brest, en vue de leur départ : on attend un vent favorable qui ne se manifeste que dans la soirée du 31 juillet. Tout cela explique mieux la date erronée gravée sur les médailles de l’expédition.

Nous avons retrouvé, à ce jour, trois types différents de droits pour le même revers, si ce ne sont pas des refrappes (on ne peut être affirmatif).

- Un buste habillé du roi à droite, avec la légende : “LUDOVICUS REX CHRISTIANISS” et à l’exergue B. DU VIVIER F.
- Un buste habillé du roi à gauche, la perruque retenue par un ruban, avec “LOUIS XVI, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE”. Une brisure de coin à 11 heures a dû justifier que l’on en ait utilisé un autre.

- Une variante de coin de même type, distinguée essentiellement par un point en fin de légende (*aucun poinçon sur les tranches*).

Pour sa part, Dumont d'Urville eut aussi sa médaille.

Au revers, on lit :

“VOYAGE DE DÉCOUVERTES DE LA CORVETTE L'ASTROLABE” (*Dumont d'Urville avait en effet débaptisé son navire La Coquille en hommage à l'expédition de 1785*).



La médaille de Dumont d'Urville



S.A.R.

Mgr LE DAUPHIN
AMIRAL DE FRANCE

Mr LE Cte CHABROL DE CROUZOL
PAIR DE FRANCE
MINISTRE DE LA MARINE

Mr DUMONT D'URVILLE
CAPITAINE DE FREGATE
COMe L'EXPEDITION

1826

et, **au droit**, autour de la tête du roi, à gauche :

“CHARLES X ROI DE FRANCE ET DE NAV.” et à l'exergue DE PAULIS F. et DE PUYMAURIN D. (*diamètre 51 mm*).

Peut-être retrouvera-t-on encore d'autres souvenirs numismatiques de l'expédition de Lapérouse ?

Une chose est certaine en tout cas : les médailles de 1785 devaient être embarquées mais celles que l'on retrouve aujourd'hui n'ont sans doute jamais quitté la France.

Si la vitrine du Musée de la Marine n'en comprend aucune, un inventaire de plongée sur la *Boussole* en 1962 signale encore : “une petite médaille en vermeil à l'effigie de Louis XVI”... ■

BIBLIOGRAPHIE

À part le catalogue de l'exposition de 1985 du Musée de la Marine, on lira pour en savoir plus le passionnant Lapérouse, des combats à la découverte, par l'Amiral de Brossard (Paris, 1978, Éditions France-Empire).

La variante de la médaille de 1785 présentant un point en fin de légende a été publiée dans les Trésors de numismatique et de glyptique. Les quatre médailles en bronze font partie de notre collection.

Il va de soi que toutes les médailles de cette époque étaient destinées à être frappées en or, argent et bronze (en principe).

Nous n'avons pas fait de recherches sur les médailles modernes, non contemporaines des événements et donc d'un intérêt moindre à nos yeux.

En revanche, nous serions heureux qu'un numismate nous signale d'autres témoignages numismatiques anciens que nous aurions passé sous silence et qui se rapporteraient à Lapérouse ou aux différentes expéditions de secours.

Les deux premières médailles que nous présentons, aux arêtes franches peuvent être des refrappes du début du XIX^e siècle. En tout état de cause, elles présentent une tranche lisse dépourvue de poinçon.



NUMISMATIQUE DES PIONNIERS NANTAIS DES TRANSPORTS AU XIX^e SIÈCLE OU LE MOT “BUS” EST-IL D’ORIGINE BRETONNE ?

Daniel CARIOU

Les écoliers américains qui prennent chaque jour le “school bus”, les Parisiens qui prennent l’autobus et les Lyonnais le trolleybus, les hommes d’affaires l’Airbus, savent-ils que le mot “bus” a été forgé en Bretagne ?

On mettrait bien au défi qui n’en connaîtrait pas l’histoire de découvrir par quel processus très complexe le mot s’est fabriqué.

SOUS LA RESTAURATION, il y avait à Nantes un industriel du nom de Stanislas Baudry, qui exploitait entre 1818 et 1825 une minoterie dans le quartier de Richebourg (à l’est du château) où une rue porte encore son nom. La minoterie produisait accessoirement de l’eau chaude, et Stanislas Baudry eut l’idée d’ajouter des bains-douches à son établissement. Comme le quartier de Richebourg était un peu excentré, les clients ne se bouscuaient pas pour venir aux bains-douches. Aussi l’inventif Stanislas créa-t-il un système de transports en commun entre la place du Commerce et Richebourg. Le moyen de transport, c’étaient deux berlines appelées “Dames Blanches” : on dit, mais on ne l’a pas vérifié, qu’une boîte à musique installée à bord jouait des airs de Boïeldieu. Le système de transport n’améliora pas le remplissage des bains-douches, et Baudry le convertit alors en un précurseur réseau de transports en commun nantais : enfin l’exploitation des berlines prospéra à partir de 1826. La tradition, non vérifiée dans les archives, dit que le terminus des berlines, près de la Bourse, était situé devant la vitrine d’un chapelier du nom d’Omnès, sans doute originaire de l’ouest de notre péninsule.

Omnès n’avait pas hésité à intituler spirituellement son enseigne “Omnès Omnibus” (*Omnès pour tous*).

À la vérité, on trouve déjà trace d’un Omnès surnommé “Omnibus” dans les événements révolutionnaires de Nantes : s’agit-il du même individu, de son père ou d’une personne alliée ? En tout cas, le surnom n’est pas de circonstance ; il est attesté depuis longtemps et, au-delà du simple calembour, qualifie une manière de notable.

Les Nantais prirent ainsi l’habitude de nommer “Omnibus” les berlines de Baudry (*un véritable numismate aurait dit : “les diligences étaient éponymes de leurs terminus”*) et Stanislas eut l’idée (*encore une idée*) d’exporter ces omnibus à Paris sous le nom d’“Entreprise Générale des Omnibus”. Mais là, il fit de mauvaises affaires, et finit par se suicider, tout en apportant le mot “omnibus” à la capitale. À partir de là, le terme “bus” allait faire le tour du monde.

Cette histoire triste (*mais créative*) a fait de Nantes la première ville à posséder un service public d’omnibus.

Les compagnies se multiplièrent. En 1857, les deux principales fusionnèrent pour former la “Compagnie Générale des Omnibus”.

Il existe un jeton-monnaie de laiton, contemporain des années 1860, avec au droit le dessin très soigné d’une berline tirée par deux chevaux, le tout placé sur un motif en forme de cul-de-lampe. Le jeton est décagonal et porte en légende circulaire “DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS”. Au revers, “CIE GALE DES OMNIBUS DE NANTES” et en trois lignes, “BON POUR 1 PLACE”.

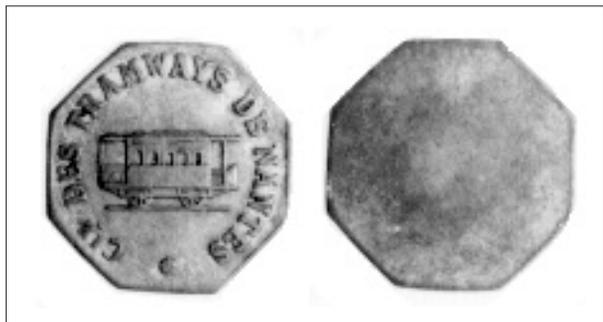


Cela nous conduit à citer deux autres jetons qui présentent des similitudes avec le premier.

L’un d’eux, octogonal et en laiton, porte, en deux lignes et entre deux fleurons, “LES NANTAISES”¹, et au revers, en cinq lignes “BON POUR 1 PLACE DIMANCHES ET FÊTES EXCEPTÉS”.



Le dernier, octogonal et en zinc, est uniface et plus tardif. Autour d'un dessin de l'un des premiers tramways à air comprimé Mékarski, on lit la légende "CIE DES TRAMWAYS DE NANTES (*fleuron*)". Il raconte une aventure des transports en commun dans laquelle Nantes fut encore pionnière : celle des tramways à air comprimé.

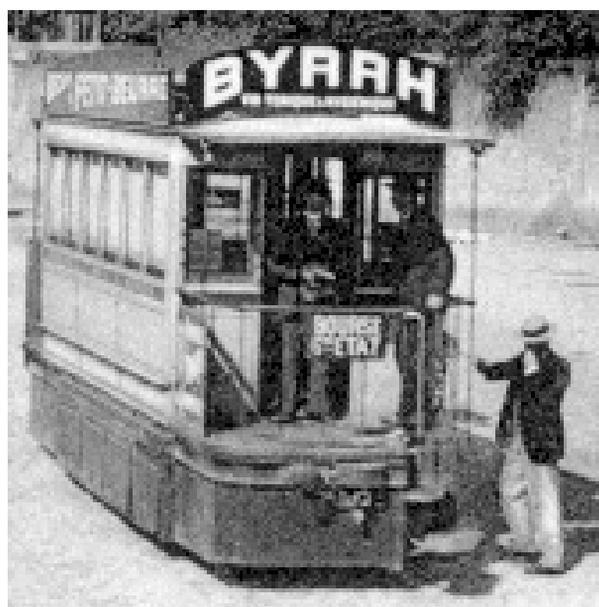


En 1875, la ville lance une enquête d'utilité publique, suivie d'un appel d'offres, sur le principe d'un nouveau mode de transports. C'est finalement le projet d'un jeune ingénieur spécialiste de l'air comprimé, Louis Mékarski, fils d'un émigré polonais, qui est retenu et mis en place à partir de 1879 : chaque tramway est rechargé en air comprimé à son terminus, et cet air en se détendant fournit l'énergie nécessaire pour le voyage.

Les "Mékarski" ne dépassaient pas 15 km/h, d'autant que jusqu'à 1910, ils s'arrêtaient à chaque demande d'un piéton. Ce ne fut que cette année-là que l'on mit en place le système des arrêts fixes.

On trouve aussi très facilement de nos jours des jetons-monnaies d'aluminium et de zinc des "tramways de Nantes". Il s'agit de jetons des tramways électriques couleur de paille introduits à partir de 1915 pour remplacer progressivement les Mékarski.

Ces nouveaux tramways, les Nantais les appelèrent "le péril jaune", hommage chromatique à leur rapidité fer-



raillante. Les jetons de ces tramways sortent du champ de cet article : ils sont plus récents et postérieurs à la guerre de 1914. Mais il existe encore des quantités de jetons de transport à Nantes, des bacs aux Messageries de l'Ouest, sans compter les jetons de la nacelle mobile du pont transbordeur ! Cela nous laisse du champ pour de futures études.

Si nous ne savons plus où voir une "Dame Blanche", sinon les restitutions qui circulent l'été dans les rues de Nantes, en revanche les Mékarski ont survécu au "péril jaune" puisque l'un d'entre eux servait encore de baladeuse après 1945.

Un Mékarski et un tramway électrique jaune de Nantes, bariolé de publicités "LU", étaient encore visibles à Saint-Mandé, au Musée des Transports en commun, il y a peu d'années, avant que ce lieu ne soit fermé au public définitivement (*malgré toutefois le projet éventuel d'un transfert de la totalité du musée un jour à Nantes*). ■

1. "Les Nantaises" Compagnie créée en 1841 pour exploiter la ligne "Place Royale-Pont-Rousseau" fusionnèrent le 2 juin 1857 avec les Dames Blanches et les Hirondelles pour former la Compagnie Générale des Omnibus de Nantes, 28, rue des Olivettes. (André Péron, Nantes au temps des Omnibus, Éditions Ressac, Quimper 1986).

N.B. : Les jetons-monnaies figurant dans cet article sont agrandis par 2.

BIBLIOGRAPHIE

- Henri de Berranger, *Évocation du vieux Nantes*, Éditions de Minuit, Paris, 1983.
- André Péron, *Nantes, ville de Far-West*, Éditions Ressac, Quimper, 1989.
- André Péron, *Nantes et son tramway*, Éditions Ressac, Quimper, 1985.

DEUX RARES “TIMBRES-MONNAIES” ATTRIBUÉS A SAINT-MALO

Gérard BARRÉ

JE SUIS ANNUELLEMENT AMUSÉ DE LIRE dans l'édition du *Worldcoins* de L. Krause et Clifford Mishler que la ville de Saint-Malo figure avec ténacité et en bonne place sur la carte du “FRENCH-MINTS”.



Quelle ne fut pas mon émotion aussi de découvrir, il y a une vingtaine d'années, une étude de P. Bordeaux dans la *Revue Numismatique* de 1914 concernant les ateliers monétaires de Dinan et de Saint-Malo pendant la Ligue. Hélas rapidement infirmée par une autre étude plus réaliste sur *Le prétendu monnayage de Saint-Malo de 1589 à 1598* du Dr J. Bailhache.

Je ne connais pas en France de villes aussi chargées d'histoire que Saint-Malo n'ayant pas eu le privilège de battre monnaies. L'esprit frondeur des Malouins, la pression anglaise, l'insécurité, ont régulièrement eu raison de l'idée de fixer un atelier monétaire dans une région où pourtant l'or et l'argent “métal” provenant des prises des “courses” ne manquaient pas.

Autour de la cité corsaire, Dinan, Fougères, Saint-Brieuc, même Évran à des périodes différentes ont eu cet insigne honneur que de “frapper monnaies”.

Alors le numismate local que je suis, rêve d'apprendre un jour la découverte d'un dépôt monétaire de statères coriolites de la peuplade gauloise sur la cité d'Alet, accompagnée de quelques paires de coins, pour satisfaire mes fantasmes et, ainsi, apporter la preuve que l'on a bien frappé monnaie dans notre belle région armoricaine. Il ne me reste plus qu'à tourner mes regards esseulés vers une numismatique plus contemporaine. Les médailles viennent pallier mon “manque” grâce aux nombreux hommes célèbres et emblématiques que Saint-Malo a pu compter parmi sa population : F. Robert de La Mennais, le Vicomte de Chateaubriand, le Dr F.-J.-V. Broussais me donnent quelques satisfactions. La médaille de Louis XV pour célébrer la bataille de Saint-Cast, “Le Duc d'Aiguillon repoussant les Anglais à la mer”; quelques monnaies de nécessité des années 1920 (*Société des Tramways Bretons, ou les Courses de chevaux de Saint-Malo*); quelques billets émis conjointement par la Chambre de Commerce de Rennes et de Saint-Malo occupent mon isolement.

Ces dernières semaines pourtant, comme pour m'encourager, j'ai pu “découvrir” deux rares timbres-monnaies que l'on peut classer dans la catégorie des monnaies de nécessité privées concernant la ville de Saint-Malo.

Le timbre-monnaie est apparu dans les années 1920-1923 pour faire face à la pénurie de petites coupures ou de monnaies divisionnaires. Émis par des firmes commerciales, industrielles, bancaires, il favorisait les petites transactions du commerce local et servait de support publicitaire. Le plus souvent, ce timbre-monnaie se présentait sous la forme d'une capsule en aluminium de 33 mm de diamètre, repoussée ou sérigraphiée dans laquelle on glissait un timbre de 5, 10 ou 25 centimes protégé par un rhodoïd. L'ensemble était serti et proposait une valeur faciale égale à celle du timbre que garantissait la firme privée qui l'avait émis.

C'est sans nul doute une des seules fois où une cohabitation entre la numismatique et la philatélie a pu faire bon ménage.

Deux timbres-monnaies pour Saint-Malo

Le premier à valeur faciale de 5 centimes “vert” a été émis par la Pharmacie Centrale E. Mougne, 9 rue Saint-Vincent; il est curieux de constater que le n° 9 de la rue Saint-Vincent est actuellement l'emplacement du magasin La Malouine et qu'une pharmacie se trouve juste en face, de l'autre côté de la rue; la numérotation des rues a certainement été revue après la reconstruction de la cité corsaire dans les années 50.





Le second est beaucoup plus intéressant et plus rare. Bien que répertorié, mais non reproduit dans l'ouvrage général des timbres-monnaies du Dr Pierre Broustine, ce timbre-monnaie n'avait pas encore été localisé. Sa valeur faciale est celle d'un timbre de 10 centimes "rouge" au nom du : "COMPTOIR D'ES-COMPTÉ DE L'OUEST" en légende circulaire et, dans le champ, "LEHERPEUR SADOT CORNETTE ET CIE" en légende linéaire.

Interrogeant quelques amis malouins de la génération précédente, j'ai eu la confirmation, de source notariale, de ce que la famille Leherpeur avait une banque dont le siège se situait dans les remparts même de l'intra-muros de Saint-Malo, près de l'actuel restaurant La Duchesse Anne.

Cette banque privée fit faillite dans les années 30, emportant dans sa perte de nombreux commerçants et exploitants primeuristes de la région. Une période économique difficile, la mévente à l'exportation des pommes de terre vers l'Angleterre et les îles anglo-normandes furent fatales à l'économie locale. Cette banque fut rachetée par l'actuelle Banque de Bretagne.

Ce TRÈS RARE timbre-monnaie peut donc être attribué, sans nul doute maintenant, à cette ancienne banque privée et à Saint-Malo. ■





SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

6, rue Texier La Houle - 56000 VANNES